
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Douzième séance – Mercredi 15 septembre 1999, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Liliane Chabander-Jenny, M. Jean-Marie Hainaut, M^{me} Michèle Künzler, MM. Bernard Lescaze, Jan Marejko, M^{me} Evelyne Strubin et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 septembre, mercredi 15 septembre et lundi 20 septembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce matin j'ai informé le Conseil administratif d'une démarche que j'avais entreprise lors de la réunion annuelle de l'Association internationale des maires francophones et partiellement francophones. Le Conseil administratif a décidé de suivre la proposition que je lui ai faite et qui consiste à accepter dans notre administration deux stagiaires de villes du Sud. Il s'agit de la ville de N'Gaoundéré au Cameroun et de la ville de Brazzaville au Congo-Brazzaville. Nous estimons qu'il est utile de coopérer d'une manière active avec des villes du Sud. C'est la raison pour laquelle au mois d'octobre, en principe, le maire de N'Gaoundéré, M. Mohaman Toucour, représentant 200 000 habitants, viendra faire un stage dans notre administration pendant une dizaine de jour. Il sera accompagné d'un de ses assistants, conseiller municipal. Pour vous informer de la gravité des problèmes de ces villes du Sud, je mentionnerai que la ville de N'Gaoundéré, qui compte, je l'ai dit, 200 000 habitants, n'a qu'un seul ordinateur pour l'ensemble de son administration. C'est vous dire dans quel marasme ces gens se débattent. Autant vous dire que l'état civil dans une ville comme celle-ci est assez imparfait.

En ce qui concerne le deuxième stagiaire, il s'agit de M. Jean-Christophe Lingua, de Brazzaville. Il travaille au Service de la coopération internationale de la municipalité de Brazzaville. Il fera aussi un séjour d'une dizaine de jours chez nous pour comprendre comment fonctionne notre administration.

Il s'agit là de deux opérations concrètes de coopération et je vous remercie par avance, si vous rencontrez ces deux stagiaires, de leur réserver le meilleur accueil. Merci.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous ai promis pour aujourd'hui des informations concernant l'engagement de la Ville en faveur des réfugiés. Vous savez qu'il n'y a pas que des réfugiés kosovars, il y a aussi dans certains bâtiments de la Protection civile des réfugiés pakistanais, irakiens. J'en profite pour remercier la Protection civile, et en particulier M. Dédo, qui a fait un travail extraordinaire dans ce domaine. J'ai demandé à M^{me} Gallay, coordinatrice des actions de la Ville en faveur des réfugiés, de me donner quelques notes que je vais vous lire. Elles concernent surtout les réfugiés qui proviennent des Balkans.

Au niveau de l'hébergement, les premières familles se sont installées dans les studios mis à disposition par la Gérance immobilière dans l'immeuble de la rue

Michel-Simon à la Jonction. Une convention a été élaborée entre la Ville et l'AGECAS (Association genevoise pour l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile), qui supervise ces studios. Vous savez que l'AGECAS est présidée par notre ancien conseiller d'Etat Robert Ducret. Compte tenu de l'expérience de l'AGECAS dans ce domaine, les choses se font lentement mais sûrement et très positivement. Aucune réaction négative des locataires n'est à signaler et le personnel de l'immeuble désire s'engager pour favoriser l'intégration des nouveaux habitants à la vie quotidienne. Je me suis moi-même rendu un dimanche à midi à la salle à manger de la Jonction pour rencontrer cent personnes du quartier, des personnes du troisième et quatrième âge, pour leur demander de faire preuve de solidarité envers ces requérants d'asile qui seront, ou qui sont déjà hébergés à la rue Michel-Simon.

Au niveau des activités pour les enfants, j'ai demandé quelques renseignements, comme je vous l'ai dit hier, au DIP et je les ai obtenus aujourd'hui. A la rentrée scolaire, les enfants du degré primaire n'ont pas été inscrits dans les classes normales mais dans les unités d'accueil du DIP. Cela n'est pas le signe d'une volonté de ségrégation mais bien d'une volonté de leur assurer un enseignement de base, qui est nécessairement spécifique. De plus, il serait maladroit de scolariser ces enfants pour une courte période. Il convient donc d'attendre qu'ils soient affectés à un domicile fixe avant de les intégrer dans des classes. Les plus petits, qui ne peuvent pas fréquenter les unités d'accueil du DIP, continuent d'aller soit à Pré-Jérôme, soit, depuis peu, à la crèche Planète-Charmilles. Vous savez que j'ai visité tous les bâtiments de la Protection civile de la commune de Genève au mois d'août, et je me suis rendu compte que, dans le bâtiment de la Protection civile de Planète-Charmilles, une dizaine d'enfants, pour la plupart kosovars, regardaient attentivement les enfants suisses ou d'origine étrangère se trouvant dans la crèche Planète-Charmilles. J'ai trouvé que cette situation était intolérable et que, dans une ville qui accueille en grande pompe Mandela, on ne pouvait pas faire de l'apartheid dans les crèches. C'est pourquoi j'ai pris la décision d'affecter ces enfants à cette crèche Planète-Charmilles. Je n'ai pas voulu le dire à la presse pour éviter que, sur le moment, il y ait des remous dans le quartier. On a aussi essayé dans ce lieu d'informer au mieux les parents et de prendre contact avec certaines personnes qui ont des tendances racistes.

Je tiens à souligner l'engagement du personnel de cette crèche, surtout de M^{me} Etienne, la directrice, qui fait tout pour accueillir, l'après-midi, des petits réfugiés qui logent dans le bâtiment de la Protection civile des Charmilles. De plus, la Ville collabore avec l'association Païdos, association carougeoise qui s'occupe surtout des enfants kosovars, qui fait un travail remarquable et qui propose des activités les mercredis et en dehors des heures scolaires. Pour favoriser la convivialité, j'ai voulu qu'il y ait un goûter – je sais que certains conseillers municipaux, et je les remercie, ont fait acte de présence – organisé par le Service

social dans le parc Trembley; c'était avant-hier. Ce goûter a réuni des enfants des écoles avoisinantes, dont des Suisses et des étrangers, et des petits réfugiés. En présence des responsables des structures d'accueil, de la présidente du DIP, que j'avais conviée, de M^{me} François, secrétaire générale du DIP, et de nombreuses personnes engagées sur cette question. Je remercie encore M. Mino d'avoir été présent; il fait dans ce domaine un travail remarquable. En ce qui concerne la coordinatrice chargée des réfugiés de la Ville de Genève, M^{me} Fabienne Gallay, j'ai décidé, parce qu'on sait – on a des informations sûres qui viennent soit de M. Kouchner, soit du HCR – qu'il pourrait y avoir certainement une vague de réfugiés cet hiver, de prolonger son mandat jusqu'à fin février. S'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je donne la parole à M. Künzi, qui l'a demandée hier soir, mais qui a dû y renoncer, étant donné que tout le monde s'en allait.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à vous présenter toutes mes excuses pour ma tenue, donc mes pantalons courts qui ont pu outrager la morale de certains et de certaines, particulièrement celle des chrétiens intégristes ainsi que celle de certains musulmans ou autres disciples de Calvin. Je me suis donné la possibilité d'arborer une tenue qui seyait avec la température ambiante en pensant que les conceptions vestimentaires de certains d'entre vous, notamment de M. le conseiller administratif et maire de la Ville, M. Muller, étaient au diapason du nouveau millénaire qui s'annonçait. J'observe que vous avez toujours quelques décennies, voire un siècle de retard, à l'image de vos conceptions sociales. La tenue vestimentaire pour moi évolue de même que les idées. Madame la présidente, vous avez parlé d'indécence. Vous avez utilisé l'acception vulgaire du mot. Pour moi, l'indécence est une notion plus spirituelle. C'est, par exemple, l'initiative d'un parti, dont j'ai oublié le nom, qui vise à diminuer considérablement, de 12% si je ne fais erreur...

La présidente. Monsieur Künzi, je vous demande de rester sur le sujet du short.

M. Daniel Künzi. Vous avez parlé d'indécence, je vous en explique ma conception. Je termine maintenant, car j'aimerais bien savoir sur quel article du règlement vous vous êtes appuyée pour m'avoir fait cette remarque assez cocasse et je me demande en outre si vous ne vous êtes pas trompée de règlement, si vous n'avez pas consulté plutôt le règlement de la caserne des Vernets. Je vous prie de me communiquer l'article auquel vous vous référez. Je vous remercie.

La présidente. Je ne savais pas que la bienséance avait besoin d'un article particulier, mais je vous remercie beaucoup de vos propos.

3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation par le Conseil municipal de la révision globale des statuts de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (PR-10).

Les statuts de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA) ont été approuvés par l'arrêté du Conseil municipal du 19 novembre 1968, lui-même approuvé par arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 1969. L'article 2 de l'arrêté municipal précité prescrit: «Les statuts de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA sont approuvés. Ils ne pourront être modifiés sans l'accord du Conseil municipal.»

Durant l'année 1998, le conseil d'administration de la SECSA a étudié et adopté un projet d'une révision globale des statuts de la société, tout en consultant également la fiduciaire de révision de la SECSA, ainsi que le notaire chargé d'instrumenter.

Les objectifs de cette révision générale étaient:

- d'une part, d'adapter complètement les statuts de la SECSA au nouveau droit fédéral des sociétés anonymes;
- d'autre part, de procéder à une modernisation indispensable des statuts, notamment par rapport à l'exploitation des machines à sous introduite depuis quelques années et en fonction aussi de la nouvelle loi fédérale sur les maisons de jeu, adoptée par le Parlement fédéral le 18 décembre 1998 et dont l'entrée en vigueur semble prévue pour le début de l'année 2000 (étant remarqué ici que les anciens statuts de 1978, tels qu'adoptés à l'origine par l'arrêté du Conseil municipal du 19 novembre 1968, étaient à l'évidence devenus complètement obsolètes).

Avec l'accord du Conseil administratif de la Ville de Genève, principale actionnaire de la SECSA (198 actions nominatives sur 200 au total), une assemblée générale extraordinaire de la société, en date du 21 janvier 1999 et par acte notarié selon les nouvelles exigences du droit fédéral, a adopté la révision générale des statuts, jointe à la présente proposition.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du Conseil municipal du 19 novembre 1968, il convient maintenant de demander l'approbation dudit Conseil quant à la révision globale des statuts de la SECSA.

Signalons encore qu'une démarche analogue est accomplie parallèlement auprès du Conseil d'Etat de Genève. En effet, l'arrêté cantonal d'autorisation d'exploitation des jeux au Casino de Genève, daté du 28 février 1991 et actuellement encore en vigueur, prescrit de son côté que toute modification des statuts doit bénéficier de l'approbation du Conseil d'Etat en tant qu'autorité de concession des jeux. Cette disposition, conforme à l'ancien droit fédéral – particulièrement à l'article 35 de la Constitution fédérale – sera d'ailleurs appelée à disparaître prochainement, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les maisons de jeu du 18 décembre 1998, qui institue désormais exclusivement le Conseil fédéral comme autorité de concession en matière de Kursaal (concession dite B) ou de Grand Casino (concession dite A).

Il faut ajouter que la prochaine entrée en vigueur (sans doute au début de l'année 2000, sur décision du Conseil fédéral) de la nouvelle loi fédérale du 18 décembre 1998 sur les maisons de jeu entraînera quelques modifications des statuts révisés, spécialement en raison de la suppression de l'ancien droit cantonal des jeux. Les propositions de modifications nécessaires seront, en temps utile, présentées aux autorités de contrôle des statuts, soit le Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que le Conseil d'Etat.

En tout état de cause, la SECSA a le devoir d'entreprendre dès maintenant les procédures d'approbation de la révision globale de ses statuts, afin de pouvoir déposer ces derniers au Registre du commerce de Genève conformément aux prescriptions du droit fédéral (CO, articles 647, 934, 937 et 942 - ordonnance du Conseil fédéral sur le Registre du commerce, articles 52 et 59).

Au bénéfice des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous soumet, Mesdames et Messieurs les conseillers, le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les statuts de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA, tels que révisés par l'assemblée générale extraordinaire de ladite société du 21 janvier 1999, et selon acte notarié de cette date dressé par M^e Thierry Bagnoud, notaire à Genève, sont approuvés.

Annexe: Acte notarié de M^e Thierry Bagnoud du 21 janvier 1999, portant révision complète des statuts de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

Préconsultation

La présidente. La parole n'étant pas demandée, je fais voter la prise en considération et le renvoi à la commission des finances de cette proposition.

Mise au voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

4. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclement de divers comptes terminés, sans demande de crédit complémentaire (PR-12).

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de deux crédits terminés, dont la responsabilité incombe au département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Bouclement des comptes sans demande de crédit supplémentaire

PFQ 30.53.07	Avenue Soret 17, chemin du Trait-d'Union 10	
	Acquisition parcelles 853, 854, 855 et 843,	
	feuille 32, section Petit-Saconnex	
	Proposition N° 321, votée par le Conseil municipal	
	le 15 septembre 1998	860 000,00
	Dépense	<u>856 200,00</u>
	Différence	3 800,00
PFQ 44.21	Rénovation Synagogue	
	Subvention pour travaux de rénovation	
	Proposition N° 208, votée par le Conseil municipal	
	le 14 octobre 1998	150 000,00
	Dépense	<u>150 000,00</u>
	Différence	0,00

Conclusion

La présente proposition de bouclement de comptes terminés concerne deux opérations qui sont bouclées avec une dépense finale inférieure ou égale au crédit voté.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté. (*Voir ci-dessous le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). Madame la présidente, nous avons peut-être meilleur temps de voter sur le siège, afin que cela nous coûte moins cher que de renvoyer cet objet à la commission des finances.

La présidente. Je vous remercie de votre proposition. S'il n'y a pas d'autre intervenant, je mets la proposition de M. Dossan au vote.

Mises aux voix, la prise en considération de la proposition et la discussion immédiate sont acceptées sans opposition (quelques abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (1 opposition et 2 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Approuve le bouclage du compte relatif à l'acquisition des parcelles 853, 854, 855 et 843 à l'avenue Soret 17 et au chemin du Trait-d'Union 10 (proposition N° 321).

Art. 2. – Approuve le bouclage du compte relatif à une subvention pour les travaux de rénovation de la Synagogue (proposition N° 208).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 (PR-13).

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter l'exposé des motifs à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000.

Ce document comprend les chapitres suivants:

	<i>Pages</i>
I. Présentation générale	1
II. Options du Conseil administratif	2
III. Politique du Conseil administratif par département	4
IV. Présentation financière	54
V. Projets d'arrêtés	82

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Chiffres globaux

Conformément à l'article 48, lettre c), de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif vous soumet le projet de budget 2000 dont les chiffres globaux sont les suivants:

A. *Budget de fonctionnement* (sans les imputations internes, ni attribution aux financements spéciaux, ni subventions redistribuées)

Total des revenus nets	Fr. 741 282 335.–
Total des charges nettes	Fr. 748 305 851.–
Excédent de charges présumé	<u>Fr. 7 023 516.–</u>

B. *Budget des investissements*

Total des charges brutes	Fr. 118 262 000.–
Total des revenus	Fr. 2 802 000.–
Investissements nets présumés	<u>Fr. 115 560 000.–</u>

C. Financement des investissements

Investissements nets présumés	Fr. 115 560 000.–
Autofinancement total	– <u>Fr. 53 054 487.–</u>
Insuffisance de financement à couvrir par de nouveaux emprunts	<u>Fr. 62 505 513.–</u>

2. Rappel de la procédure légale autorisant un déficit du budget de fonctionnement

La disposition légale (art. 77 LAC) accordant cette possibilité stipule que la commune peut présenter un budget comportant un excédent de charges, à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette.

Le projet de budget 2000 étant, comme les précédents, déficitaire, le Conseil administratif a été contraint de demander au DIAE l'autorisation de pouvoir présenter au Conseil municipal un budget non équilibré sans avoir à augmenter la fiscalité.

A l'appui de sa requête, il a été établi un nouveau budget financier quadriennal 2000-2003, conformément aux articles 52, alinéa 2, et 53, alinéas 2 et 3, du règlement d'application de la LAC.

II. OPTIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**1. Option stratégique**

L'aggravation des déficits publics depuis le début des années 1990, dont les causes sont l'évolution de la situation économique, les charges structurelles trop importantes par rapport aux revenus et les mutations sociales, n'a pas pu être compensée, malgré d'importantes mesures de rationalisation et d'économie et l'amélioration, tangible depuis 1998, de la conjoncture économique.

Le Conseil administratif poursuit ses négociations avec l'Etat et les communes genevoises au sujet de la répartition des compétences et des charges.

2. Options fondamentales

- Maintien des centimes additionnels à 45,5 (chiffre inchangé depuis 1984);
- limitation du déficit à 7 millions de francs;
- maintien des charges de fonctionnement directes (sans les amortissements) au niveau du budget 1999.

3. Autres options

3.1 *Personnel (charges du chapitre 30)*

- Gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du 13^e salaire et des promotions, conformément aux délibérations votées le 10 février 1998;
- la masse salariale a été globalement réduite de 2,3%, ce qui correspond à 50% des postes vacants. Rappelons à ce sujet que tout engagement de personnel est soumis à l'approbation du Conseil administratif.

3.2 *Biens, services et marchandises (charges du chapitre 31)*

Maintien au niveau du budget 1999, exception faite des cas particuliers, par exemple les nouvelles antennes du Service social engendrant des coûts supplémentaires (loyers, fournitures, etc.) et les augmentations des tarifs des Services industriels de Genève.

En outre, dès 2000, les frais d'emprunts seront amortis pendant la durée de ceux-ci.

3.3 *Subventions et allocations (charges du chapitre 36)*

Les augmentations principales concernent l'aide personnalisée aux locataires, le budget de la petite enfance, les allocations sociales et le Grand Théâtre.

3.4 *Revenus divers*

Enregistrement des honoraires «de promotion» dont la contrepartie est portée à charge des investissements.

3.5 *Investissements*

Ceux-ci sont prévus à hauteur de 118,4 millions de francs, en diminution de 19,4 millions de francs par rapport à 1999.

III. POLITIQUE DU CONSEIL ADMINISTRATIF PAR DÉPARTEMENT

0. Contrôle financier
1. Département des finances et de l'administration générale
2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
3. Département des affaires culturelles
4. Département des sports et de la sécurité
5. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

0. Contrôle financier

Si le résultat de l'exercice 1998 s'est révélé plus favorable que les estimations budgétaires ne le prévoyaient, il n'en reste pas moins que les contraintes économiques difficiles restent actuelles. Dans ces conditions, l'administration ne doit pas relâcher ses efforts dans la recherche et le développement d'idées nouvelles tant du point de vue organisationnel que financier. L'organe d'inspection interne participe à ces réflexions en collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux projets dans ces domaines. En outre, il formule chaque fois que c'est nécessaire les propositions d'amélioration des procédures organisationnelles, administratives et financières. Ses tâches de surveillance, si elles constituent la majeure partie de sa mission, s'exercent de plus en plus fréquemment aux côtés des activités de conseil et d'assistance.

Le Contrôle financier doit donc faire preuve de flexibilité, pouvoir compter sur des compétences étendues et disposer de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. L'usage de ces moyens appelle un engagement constant de sa part, tant du point de vue des travaux à effectuer que du maintien et de l'amélioration des connaissances professionnelles, tout en sauvegardant son autonomie et son indépendance.

Mises à part les charges de personnel, les ressources financières du Contrôle financier sont principalement constituées par un crédit budgétaire lui donnant la possibilité de confier à des tiers des mandats de révision de domaines spécialisés, exigeant des compétences particulières, essentiellement en matière informatique. Il permet en outre de répondre à des besoins concernant le contrôle de processus administratifs complexes où le recours à l'avis d'un tiers externe à l'administration offre un meilleur recul et permet une bonne évaluation de la situation.

La vérification des comptes annuels nécessite également l'aide de tiers en raison, notamment, des délais extrêmement courts dans lesquels le Contrôle finan-

cier doit déposer son rapport afin de permettre aux autorités d'approuver les comptes avant l'été.

En outre, la comptabilité générale et les modules autonomes représentent une masse d'informations considérable et diversifiée. Le support informatique, apporté par des tiers spécialisés, permet de traiter de manière optimisée et sécurisée cette grande masse de données et contribue ainsi à l'exécution de notre mission d'attestation des comptes de la Ville.

En 2000, le crédit budgétaire destiné à la couverture de ces charges reste inchangé. Les autres rubriques n'enregistrent aucune variation significative par rapport à 1999.

1. Département municipal des finances et de l'administration générale

1.1 Département des finances

1.1.1 Gestion financière

a) Fiscalité

Le nombre des centimes additionnels est maintenu à 45,5 et demeure ainsi inchangé depuis 1984.

La première évaluation du centime additionnel, au cours du premier semestre de l'année, est toujours difficile à établir.

L'évolution de la masse salariale à Genève, qui constitue un indicateur important de la prévision, n'est connue que pour le premier trimestre de l'année en cours. Toutefois, les statistiques publiées dans ce domaine comportent presque toujours des fluctuations importantes sur le premier trimestre (observation basée sur le fait que certaines entreprises paient leurs cotisations salariales «CIAM-AVS» forfaitairement au cours de l'année civile). Ces variations importantes se stabilisent au fur et à mesure que l'on progresse dans l'année. La fiabilité des chiffres avancés au premier trimestre est moins bonne qu'à partir du deuxième semestre.

Par ailleurs, aucune évaluation des bénéfices des sociétés n'est possible en cours d'année.

La situation économique oblige à une certaine prudence quant à l'évolution des rentrées fiscales en 2000 par rapport aux comptes 1998.

Comme pour l'élaboration du budget 1999, nous avons élaboré nos prévisions fiscales sur la base:

1. d'une part, des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution économique (PIB et inflation notamment);
2. d'autre part, du modèle statistique du professeur Carlevaro, qui tient compte de facteurs de correction estimés ou calculés (coefficient d'élasticité de la progression des revenus par rapport au barème fiscal des personnes physiques, un facteur de correction (Bêta) des impôts PP et un facteur de correction de la croissance (Alpha) prévue par rapport à la réalité). Ce modèle est pour le moment appliqué conjointement par le Canton et la Ville de Genève.

Le tableau ci-après explicite les calculs de cette valeur fiscale pour 2000.

Estimation de la valeur du centime additionnel 2000

Année	(en milliers de francs)		
	Personnes physiques	Personnes morales	Total
1998			
Production effective	8 113	2 040	10 153
1999			
P. P. croissance 0,8%	+ 65		+ 65
P.M. croissance 1,8%		+ 37	+ 37
	8 178	2 077	10 255
2000			
P.P. croissance 0,4%	+ 33		+ 33
P.M. croissance 3,0%		+ 62	+ 62
	8 211	2 139	10 350

En ce qui concerne les personnes physiques, les évaluations des rentrées fiscales portent sur une prévision de croissance de 1,25% du PIB en 1999. Quant à l'inflation, elle est estimée à 0,5% en 1999. Pour l'an 2000, il est prévu une croissance de 1,75% pour le PIB et de 1,3% pour l'inflation.

Cette croissance (PIB + inflation) prévisionnelle de 1,75% pour 1999 est modérée par le modèle statistique susmentionné. En effet, trois facteurs de correction (coefficient d'élasticité de la progression des revenus par rapport au barème fiscal des personnes physiques, un facteur de correction (Bêta) des impôts PP et un facteur de correction de la croissance (Alpha) prévue par rapport à la réalité) sont pris en compte pour la prévision de croissance déterminante.

Ce mécanisme complexe ne se retrouve pas chez les personnes morales. Néanmoins, il est prévu une croissance supérieure à l'évolution prévisionnelle du PIB et de l'inflation, étant donné les prévisions de rentrées fiscales supplémentaires dues aux dissolutions des sociétés immobilières.

Cette croissance corrigée tient compte d'une évaluation effectuée avec le concours de l'administration fiscale cantonale.

b) *Plan de financement*

Le plan de financement de la Ville de Genève pour 2000 se présente comme suit:

A. <i>Décaissements</i>	<i>(en millions de francs)</i>	
1. Investissements (crédits votés ou déposés)	56	
2. Investissements (projets)	<u>59</u>	
Investissements totaux		115
3. Remboursement des dettes et prêts de la CAP venant à échéance		<u>200</u>
Total des décaissements		315
B. <i>Encaissements</i>		
– Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	60	
– Déficit du budget de fonctionnement	– 7	
– Autofinancement net		<u>53</u>
Insuffisance de financement		262

Le détail de ces éléments figure dans les tableaux du projet de budget 2000 intitulés: «Budget des investissements» et «Dettes consolidées» de la Ville de Genève.

La charge financière des nouveaux emprunts à émettre entre le 30 juin 1999 et le 31 décembre 2000 a été estimée sur la base des hypothèses suivantes:

- taux d'intérêt: 3,5% pour les emprunts à long terme et 2,2% sur les lignes de crédits à court terme;
- prix d'émission: au pair (100%).

Ces conditions correspondent à la tendance des marchés des capitaux et de l'argent à fin juin 1999.

Le montant des nouveaux emprunts dépendra de la réalisation effective du programme d'investissements et des nouveaux crédits extraordinaires qui seront votés par le Conseil municipal.

Ces emprunts seront négociés, en temps opportun, aux meilleures conditions du moment.

1.1.2 **Rapports des services**

a) *Taxe professionnelle communale*

Mission du service

Au bénéfice de la délégation de compétence prévue à l'article 311, alinéa 2, LCP, le Service de la taxe professionnelle communale est chargé de prélever auprès d'environ 20 000 contribuables l'impôt du même nom.

Pour ce faire, il assure la tenue du rôle des contribuables, la production des bordereaux de taxe et leur encaissement, ainsi que l'ensemble des tâches connexes, notamment juridiques, à la mission qui lui a été confiée.

Structure, personnel et locaux

Le service est situé au 17, rue Pierre-Fatio, à Rive, et est divisé en quatre sections distinctes.

La section des enquêtes assure la tenue du rôle des contribuables avec la précision requise en matière fiscale par la collecte et la mise à jour des informations. Les deux enquêteurs que compte la section disposent de nombreuses sources de renseignements et mettent à profit tant les méthodes traditionnelles d'enquête que les nouvelles technologies de partage de l'information.

La section de la taxation est chargée de produire les déclarations, les différents documents de rappel et, une fois les renseignements nécessaires collectés, les bordereaux de taxe qui sont expédiés aux contribuables. Elle prend également en charge le service «après-vente» en répondant aux nombreuses demandes d'explication ou de rectification des contribuables.

La section de la comptabilité et du contentieux a pour activité, comme son nom l'indique, la tenue des documents comptables du service ainsi que le recouvrement des sommes dues par les contribuables.

Finalement, la section du contrôle procède à la révision du travail effectué par le service, en contrôlant la grande majorité de la production, et s'occupe également d'éventuels contrôles externes.

Pour sa part, la direction, assistée d'une secrétaire, coordonne l'activité des différentes sections, est responsable des relations avec les contribuables, leurs mandataires ainsi que les différentes instances de recours, édicte les circulaires internes et externes et veille au respect des dispositions légales en la matière.

L'effectif du personnel compte actuellement 15 postes dont 2 enquêteurs, 7 taxateurs (dont l'adjointe à la comptabilité et au contentieux), 1 contrôleur, 1 secrétaire, 1 collaborateur administratif, 1 comptable, 1 adjoint de direction et 1 chef de service.

Une première extension des locaux du service au 1^{er} étage de l'immeuble, dans le courant de l'automne 1996, a permis d'améliorer l'agencement de l'espace et de créer une petite salle polyvalente, destinée notamment à la formation continue des collaborateurs.

Activités

Le service poursuit son activité habituelle et obtient des résultats concluants. La direction réfléchit en permanence sur les différentes possibilités d'améliorer, voire même de repenser, les différents processus en vigueur au sein du service.

Les travaux de la commission permanente chargée par le Conseil d'Etat de revoir les coefficients de taxation applicables aux chiffres d'affaires des contribuables pour chacun des groupes professionnels, tâches auxquelles est étroitement associé le Service de la taxe professionnelle, ont abouti à la révision d'une quarantaine de coefficients.

b) *Service de la comptabilité générale et du budget*

Avec effet au 1^{er} janvier 1999, l'ancien Service du budget et celui de la comptabilité générale et titres ont été regroupés en un seul service dans le but d'augmenter l'efficacité de la gestion financière de la Ville de Genève.

Mission du service

- Elaborer et publier le budget de la Ville de Genève, en suivre l'exécution;
- participer à l'élaboration de la planification financière quadriennale;
- tenir la comptabilité de la Ville de Genève, procéder aux clôtures périodiques et annuelles, produire les résultats y relatifs et les publier;
- gérer l'utilisation du système informatique Eurozoom;
- assister les services dans leurs problèmes comptables, leur donner les instructions nécessaires et les renseigner;
- gérer les fournisseurs et le paiement de leurs factures;
- gérer la trésorerie de la Ville;
- établir diverses analyses financières et statistiques (Confédération, Etat, autorités, etc.).

Structure, personnel et locaux

Avec 12,5 postes de travail occupés par 14 personnes, dont 3 cadres, le service se subdivise en 2 sections: la comptabilité générale et le budget:

Comptables (3 postes):

- Assistance et formation des services en comptabilité et dans l'utilisation du système Eurozoom;

- écritures de comptabilité générale;
- travaux de clôture;
- suivi et contrôle des comptes de bilan;
- production de rapports et de statistiques.

Budget (2 postes):

- Assistance aux services pour l'élaboration de leur budget, contrôles, rapports à la direction;
- publication du projet de budget, du budget et du rapport des comptes annuels;
- statistiques diverses.

Fournisseurs / Mandats (3 postes):

- Contrôle des factures en vue de leur paiement;
- gestion des réclamations concernant les paiements;
- gestion du fichier fournisseurs.

Trésorerie et administration (1,5 poste):

- Enregistrement des écritures de banques et de comptes de chèques postaux;
- contrôle des situations et réconciliations;
- contentieux;
- traitement des factures de télécommunication.

Les 3 cadres et 1 apprenti, engagé en automne 1998, ne sont pas compris dans le nombre de postes indiqué ci-dessus.

Les bureaux sont situés au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Commentaires sur le projet de budget 2000

		<i>Charges de fonctionnement (en milliers de francs)</i>		
		<i>Budget</i>	<i>C.G.E.</i>	<i>T2 services</i>
1998	Comptes	584	1277	1861
1999	Budget	570	1168	1738
2000	PB	–	–	1616

La diminution des charges en 1999 et 2000 provient de la suppression d'un poste de travail dans le cadre de la réorganisation / fusion des deux services.

c) *Service des assurances*

Rôle et mission

Le Service des assurances propose les couvertures appropriées afin de protéger le patrimoine municipal contre les conséquences dommageables de certains événements tels que:

- l'incendie;
- les forces de la nature;
- les dégâts d'eau;
- les vols, etc.

Par ailleurs, il contracte des assurances temporaires afin de couvrir les objets d'art confiés par les prêteurs, notamment à l'occasion des expositions organisées par les musées municipaux.

Dans une société qui a de plus en plus tendance à vouloir chercher un responsable solvable lorsque survient un dommage, la Ville de Genève, en sa qualité de propriétaire de nombreux ouvrages (bâtiments locatifs et administratifs, routes, sentiers, etc.) est très souvent actionnée en responsabilité civile.

Les assurances conclues à cet effet lui permettent de se prémunir contre les conséquences financières de dégâts matériels ou de dommages corporels occasionnés à des tiers.

A ce titre, le Service des assurances, en collaboration avec les compagnies d'assurances, a pour mission de défendre au mieux les intérêts de l'administration municipale.

Compétences

Le Service des assurances est en quelque sorte l'agent d'assurances de l'administration. Ce service est seul compétent pour négocier et gérer les contrats d'assurances de la Ville de Genève.

Gestion

L'activité principale de ce service consiste en la gestion des sinistres, plus de 1500 par année, toutes branches confondues.

Conseil

Il remplit le rôle de conseiller interne pour l'ensemble des services de l'administration qui le sollicitent quotidiennement en matière d'assurances.

Par ailleurs, il a également pour mission de sensibiliser les services dits porteurs de risques.

Structure, personnel et locaux

Le service se compose de 2 postes occupés par 3 personnes, à savoir le chef de service qui est responsable de la gestion de l'important portefeuille d'assurances de la Ville de Genève et 2 collaboratrices à mi-temps qui s'occupent principalement de la gestion des sinistres et du secrétariat du service.

Ses locaux se trouvent au 5A, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Objectifs 2000

Les charges inscrites au projet de budget 2000 sont légèrement inférieures à celles du budget de l'année en cours.

L'obtention d'une réduction du taux de prime de base de l'assurance globale bris de glaces explique pour l'essentiel cette baisse du niveau des charges.

En ce qui concerne le poste «recettes», dont la plus grande partie provient des contributions des employés de la Ville de Genève au paiement de l'assurance accident, le montant budgétisé s'est inscrit en forte diminution, car, désormais, ces contributions sont imputées directement dans les services.

Par ailleurs, il sied de rappeler que la dérégulation intervenue ces dernières années sur le marché de l'assurance, ainsi que le bon rendement de certains de nos contrats, ont permis à notre service d'obtenir des réductions de primes significatives, notamment en branches choses et RC véhicules à moteur.

Toutefois, les taux «plancher» ainsi obtenus laissent peu de marge de manœuvre pour de nouvelles réductions de primes.

d) *Caisse municipale*

Rôle

- Gestion des espèces de l'administration municipale.
- Gestion des bons Swissair restants.
- Gestion des encaissements des services de l'administration municipale (espèces).
- Gestion des décaissements des services de l'administration municipale (espèces).
- Paiements des mandats, factures, ayant lieu en espèces et par chèques.

- Gestion des opérations de change (monnaies étrangères) pour toutes les personnes qui se déplacent à l'étranger pour le compte de l'administration municipale.
- Supervision de la section accueil / réception / téléphone.

Le service répond aux demandes d'argent en espèces faites par les services de l'administration municipale.

Mission

Optimiser le niveau de liquidités afin de répondre aux différentes demandes des services de l'administration municipale.

Structure, personnel et locaux

Le service est situé 5, rue de l'Hôtel-de-Ville. Il compte un caissier principal et 2 caissiers remplaçants durant les absences du titulaire (vacances, congés, etc.).

Quant à la section accueil / réception / téléphone, rattachée à la Caisse municipale, elle comprend: la téléphoniste, deux huissiers et un concierge.

e) *Gérance immobilière municipale (GIM)*

Mission du service

La GIM (gérant d'immeubles) a le mandat de la Ville de Genève (le propriétaire) de gérer ses biens immobiliers conformément aux intérêts et instructions qui lui sont confiés (selon contrat-type de gérance immobilière de la Société des régisseurs - SR).

Par ailleurs, la GIM assume également cette gestion immobilière en application du règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève. Son mandat couvre la totalité du patrimoine financier ainsi qu'une partie du patrimoine administratif.

De même, sa mission s'étend à la gestion:

- d'une partie des fermages (restaurants - buvettes);
- des droits de superficie, de propriétaire et des terrains;
- des salles de réunions (salles communales).

Structure et personnel

Le service est structuré de la façon suivante:

Une direction composée de:

- 1 chef de service;
- 1 sous-chef de service;
- 3 chefs d'unités, à savoir:
 - unité logistique;
 - unité de gérance;
 - unité de location.

Le personnel est réparti de la manière suivante:

Rubrique 100501 - Gérance immobilière municipale:	31 employés à 100%
	4 employés à 50%
	2 employées à 70%
	1 employée à 80%
Rubrique 100506 - Salles de réunions:	12 employés à 100%
	1 employée à 80%
Rubrique 100501 - Concierges professionnels:	37 employés à 100%
	2 employés à 50%
	(dont 11 auxiliaires fixes)
Rubrique 100502 - Concierges à temps partiel:	79 employés

Récapitulation

80 employés à 100%
8 employés à 50%
2 employés à 70%
2 employés à 80%

soit:

92 employés occupant 87 postes à 100%
1 apprentie
dont 35 postes pour la régie.

Locaux

Les bureaux administratifs et l'accueil des demandeurs de logements se situent au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville (rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages). La surface occupée par ces locaux est de 783 m².

Objectifs

1. Finaliser l'exploitation totale du logiciel Ofiger au niveau des éléments comptables et du contentieux.

2. Amélioration continue de la qualité ISO 9002 par des audits internes.
3. Etablissement définitif des comptes d'exploitation des immeubles.

Commentaires sur l'établissement du budget 2000

L'effort de bloquer les charges au niveau du budget 1999 a été fait, sauf pour les charges obligatoires ou liées à l'exploitation des immeubles. La marge de manœuvre est parfois faible, car il faut respecter les dispositions légales, en particulier celles découlant de la responsabilité du propriétaire.

La budgétisation des prestations gratuites augmente la valeur locative des immeubles, ce qui améliore considérablement la valeur du parc immobilier géré par la GIM.

En revanche, certains loyers d'appartements et de locaux commerciaux ont été revus à la baisse pour tenir compte du prix du marché.

1.2 Administration générale

1. Secrétariat général

Les missions du Secrétariat général consistent essentiellement à fournir au Conseil administratif, respectivement au Conseil municipal, l'appui logistique nécessaire à l'exercice de leurs compétences et à la mise en œuvre des politiques décidées par la municipalité.

En 2000, les objectifs et priorités porteront principalement sur:

- l'amélioration des outils à disposition du Conseil municipal, notamment l'accès au *Mémorial*;
- la rationalisation des processus de décision, aussi bien en ce qui concerne la préparation des dossiers, leur suivi que ce qui a trait à la coordination entre les services et départements;
- l'information de la population et du personnel;
- la participation à des études ou des projets visant le renforcement du rôle de la Ville, dans ses relations avec l'Etat, une meilleure répartition des compétences, des charges et des recettes entre le Canton et la municipalité et les regroupements de moyens décidés par le Conseil;
- la contribution aux actions liées au maintien et au développement de la place de Genève sur la scène internationale.

2. **Office du personnel**

Comme l'an passé, la mise en œuvre des décisions du Conseil administratif (plan de réforme de 1997) concernant l'évolution de la gestion du personnel constituera la priorité essentielle du service en l'an 2000. Les efforts porteront plus particulièrement sur:

- la poursuite de l'élaboration des fonctions types pour l'administration;
- la mise en œuvre de la cellule qualité de vie au travail, notamment sous l'angle de la fonction de la chargée des relations humaines;
- l'évolution des directives liées à la sécurité et l'hygiène, en vue d'être conforme aux directives légales;
- la promotion de la mobilité interne;
- le perfectionnement professionnel;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet de gestion des ressources humaines.

3. **Direction des systèmes d'information**

Les prochains défis importants pour la DSI porteront sur:

- l'introduction de la gestion électronique des documents et de l'archivage, afin de contribuer à la stabilisation, voire la diminution de la consommation de papier;
- la mise à disposition d'outils soutenant le développement du contrôle de gestion et l'évolution de la gestion des ressources humaines;
- la mise en œuvre de technologies permettant de mettre en exergue les informations essentielles à la prise de décision;
- la maîtrise de la croissance des besoins et du coût en matière de systèmes d'information appuyant l'évolution de l'administration municipale;
- la réévaluation de la politique de sécurité et son adaptation, compte tenu de l'évolution des technologies.

4. **Service des achats**

Les objectifs du Service des achats pour l'année prochaine porteront pour l'essentiel sur:

- la mise en œuvre d'une nouvelle gestion du parc de véhicules de la Ville, conformément aux décisions du Conseil administratif;

- l'évolution des missions du service, compte tenu des incidences organisationnelles découlant des nouvelles dispositions applicables en matière de marchés publics;
- la rationalisation des publications et impressions de l'administration municipale, notamment pour développer l'identité de la Ville de Genève.

Pour réaliser ces projets, le Service des achats collaborera étroitement avec tous les services concernés.

2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Qualité de vie dans les quartiers

Le Conseil administratif se préoccupe de la qualité de vie en ville et il est bien décidé à agir dans ce domaine.

La volonté du département de créer, tant au centre-ville que dans les quartiers, des aménagements de places et des zones piétonnes et d'envisager des mesures de modération de la circulation présuppose un renforcement du Service d'aménagement urbain. Ce dernier sera en effet fortement mis à contribution durant l'année 2000 et une restructuration de ce service s'impose. Ce d'autant plus que la Ville a également la volonté de participer de manière plus active à l'élaboration des projets de lignes de tram, notamment en ce qui a trait à l'insertion urbaine de ces ouvrages.

Une Ville de Genève active en matière d'aménagement

De son côté, le Service d'urbanisme sera également activement mis en œuvre, la Ville de Genève souhaitant être plus présente en matière d'aménagement du territoire. Le droit d'initiative, conféré aux communes, concernant les plans d'affectation du sol, sera davantage utilisé, à l'image de la proposition récemment formulée pour la campagne Rigot. La Ville entend également tenter de débloquer un certain nombre de dossiers, en proposant des solutions d'aménagement concertées, comme elle le fait pour la place des Nations.

Concertation avec la population

Afin de permettre une meilleure coordination avec la population, le département entend mettre en place, au centre-ville, une «antenne» permettant à la fois d'informer les citoyennes et les citoyens à propos des projets d'aménagement

envisagés et de recueillir les propositions, observations et griefs des habitants. Cette antenne permanente, tout en favorisant le dialogue avec la population, permettra également d'assurer le suivi des projets.

Rénovation du patrimoine immobilier

La Ville de Genève fera un effort tout particulier pour assurer la rénovation de son parc immobilier, et principalement dans les quartiers de Saint-Gervais et des Grottes où plusieurs projets devraient commencer à se réaliser en 2000.

Maîtrise des coûts

Le département s'efforcera de tendre vers une meilleure maîtrise des coûts et envisage, dans cette perspective, de créer une structure permettant, à l'avenir, une exploitation (statistique, qualitative et quantitative) des données sur les constructions tenant compte des expériences déjà réalisées. Il devrait en résulter une meilleure planification des montants des ouvrages projetés.

Politique foncière

La Ville devra mettre à profit l'an 2000 pour réexaminer la politique d'acquisition foncière afin de la rendre plus efficace à l'aube du nouveau millénaire.

Gestion des déchets

Un meilleur respect de l'environnement nécessite des efforts supplémentaires en matière de gestion des déchets (mieux informer pour mieux trier afin de mieux récupérer permet de mieux protéger l'environnement au meilleur coût de traitement des résidus).

2.1 Division de l'aménagement et des constructions

En 2000, la Division de l'aménagement et des constructions poursuivra les études programmées au 17^e plan financier quadriennal pour lesquelles le Conseil municipal a voté un crédit d'étude au printemps 1998.

Toutefois, compte tenu de la mise en application des accords du GATT et de l'ouverture des marchés publics, qui touchent également les prestations de service, l'attribution des mandats (architectes, ingénieurs spécialistes) nécessite une procédure administrative plus longue.

Les actions contre le chômage se poursuivront en 2000; la Division de l'aménagement et des constructions offrira des places de travail dans le cadre de ses ateliers (recensement du patrimoine immobilier municipal, atelier de dessin et dans l'informatique) et dans ses services. Il convient de relever que l'appui à ces professionnels au chômage requiert un effort important de la direction de la division et des services concernés.

Les activités de la Division de l'aménagement et des constructions sont très largement connues et suivies par le Conseil municipal et ses commissions spécialisées qui sont chargées d'étudier, tout au long de l'année, les différentes propositions de crédits d'acquisition de terrain, de préétude, d'étude et de construction.

De même, le Conseil municipal est appelé, à la fin d'une construction, à approuver le bouclage du compte de l'opération.

Par ailleurs, il donne le préavis communal sur les modifications de zones et les plans d'affectation du sol (plans localisés de quartier, notamment).

Le budget des services de la Division de l'aménagement et des constructions reste identique, dans son ensemble, au budget 1999. Seules quelques rocades à l'intérieur ont été opérées.

Par contre, les recettes devraient enregistrer une forte augmentation due à la nouvelle méthode comptable adoptée par le Conseil administratif, qui met à la charge des crédits d'investissement les honoraires de proposition, de suivi et d'acquisition. Cette introduction est un pas décisif vers une comptabilité analytique qui devra encore évoluer pour tendre vers la réalité des coûts.

2.1.1 Direction

La direction de la Division de l'aménagement et des constructions comprend 8 collaborateurs techniques et administratifs, y compris un apprenti.

La Division de l'aménagement et des constructions regroupe 6 services.

Les missions essentielles de la direction sont:

- de veiller à l'application des décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal;
- de suggérer des mesures d'aménagement ou de protection, notamment en utilisant le droit d'initiative dont bénéficient les communes depuis 1993;
- de coordonner l'activité des services;
- de gérer l'ensemble du personnel;
- de préparer la synthèse des préavis communaux en autorisation de construction;

- de gérer les soumissions;
- de préavisier l'adjudication des travaux;
- de promouvoir les concours d'architecture;
- d'élaborer et tenir à jour le plan financier quadriennal.

2.2 Service administration et opérations foncières

Mission du service

Les missions sont hétéroclites, nombreuses et diverses. Citons les principales:

- gestion du budget propre au service ainsi que du personnel rattaché au service;
- examen, octroi et gestion des subventions à des tiers propriétaires d'immeubles classés ou à équiper en vue de satisfaire à des besoins pour handicapés physiques;
- gestion des archives administratives historiques et photographiques du département;
- gestion des autorisations de construire et des préavis communaux ainsi que des prolongations propres au département;
- rénovation et entretien des bâtiments soumis à la compétence du département;
- gestion des actes notariés relatifs aux acquisitions, remaniements parcellaires, cession de hors-ligne, etc.;
- examen et gestion des droits de préemption;
- gestion des prêts d'archives;
- négociation des droits de superficie;
- négociation et échanges de parcelles suite à des problèmes routiers;
- négociation des achats et ventes de terrains et de bâtiments quelle que soit leur destination;
- participation aux séances relatives à l'aménagement et à l'urbanisation du territoire de la Ville de Genève;
- participation à l'élaboration des plans localisés de quartier;
- participation à des séances de coordination inter services et départementales.

Structure, personnel et locaux

Les activités du service, qui comprend 8 collaborateurs, se déroulent au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville.

2.3 Service d'urbanisme

Mission du service

L'évolution de la mission du Service d'urbanisme amorcée depuis quelques années confirme la nécessité d'entreprendre de nouvelles tâches qui s'apparentent davantage à la «gestion des cadres urbains existants» qu'à la «production urbaine», dont les règles du jeu sont aujourd'hui en constante redéfinition, dans l'attente notamment de la décision du Grand Conseil à propos du nouveau concept du plan directeur cantonal «Genève 2015». Ainsi, et à la demande de divers interlocuteurs, qu'ils soient internes à la Ville de Genève ou externes (Association des communes genevoises, divers départements cantonaux), le Service d'urbanisme a été amené à restituer dans un nouveau contexte les objectifs communaux en matière d'aménagement, à diversifier son savoir sur les phénomènes urbains et à accélérer la mise sur pied d'instruments de connaissance, de prospection, de coordination et de communication.

Parallèlement, le service assure les tâches traditionnelles de préparation des préavis d'aménagement sur les requêtes et les plans d'affectation soumis à la commune par le Canton ainsi que le calendrier, le secrétariat, la coordination et l'appui technique de la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal.

En 2000, le Service d'urbanisme concentrera son travail sur les priorités d'aménagement communal. Les priorités seront définies en parallèle à la mise en chantier d'une cellule de planification à long terme, ou planification stratégique.

L'initiative municipale en matière d'avant-projet de plan d'affectation sera davantage utilisée. Concertation et négociation occupent une part toujours croissante de l'activité du service.

Les principales thématiques et dossiers sont:

- l'élaboration d'un plan directeur communal pour les piétons;
- l'élaboration d'une planification à l'échelle urbaine, en matière de verdure et d'espaces naturels;
- l'élaboration d'un projet de plan directeur des zones de développement en ville de Genève;
- la poursuite de la planification scolaire élargie à l'agglomération urbaine dans le cadre de l'Observatoire genevois de l'enfance et des institutions (OGEI).

Structure, personnel et locaux

Le service est composé de quatorze postes et demi à plein temps, regroupant des domaines de compétence complémentaires, tels qu'architecture, urbanisme,

géographie, cartographie, photogrammétrie, informatique, communication, gestion, etc. Très stable dans sa structure, le Service d'urbanisme accueille plusieurs stagiaires, étudiants et chômeurs en fin de droit, leur permettant d'acquérir une expérience nouvelle dans une perspective pluridisciplinaire de l'aménagement du territoire.

Cette situation, qui contribue à conserver un climat d'ouverture au sein de l'administration, nécessite de la part de la direction une organisation et un encadrement supplémentaires de personnel. La direction technique et administrative est assumée par le chef de service, secondé et remplacé en cas d'absence par deux adjoints de direction chargés de la coordination technique.

Le service est domicilié à la rue de Jargonnant 4, dans des locaux propriété de la Ville de Genève, et dispose d'un local au quai du Seujet 36 pour y entreposer le matériel de la maquette Ville de Genève et celui destiné aux expositions et à l'information.

2.4 Service d'aménagement urbain

Mission du service

Le service a pour mission de mener des projets d'aménagement de rues, de places, de cheminements et d'assurer l'éclairage public.

En matière d'aménagement urbain, le service mène la planification locale de l'aménagement du domaine public, liée à des mesures de circulation ou de transports. Il collabore à l'établissement de projets d'infrastructures cantonales liées aux transports. Il élabore des projets de revalorisation de rues, de places, de cheminements publics, réalisés par la Division de la voirie, et mène les travaux sur le domaine privé municipal.

En matière d'éclairage public, le service assume la planification, la conception, la réalisation, l'entretien et la gestion des installations d'éclairage des rues et des illuminations par l'intermédiaire des Services industriels de Genève.

En 2000, pour l'aménagement urbain, l'objectif principal sera la poursuite des études de planification locale liée à la modération de la circulation et aux transports, ainsi que la préparation des projets de revalorisation de places, de rues et de zones piétonnes. Dans ce cadre, la concertation et l'information publiques seront à renforcer.

Pour l'éclairage public, l'objectif principal sera de poursuivre la stabilisation de la consommation d'énergie, malgré l'augmentation des points lumineux, par le changement des appareils lumineux et une rationalisation de l'entretien systématique des installations.

Structure, personnel et locaux

Autour du chef de service et du secrétariat, le service est composé de deux unités comptables :

- l'aménagement urbain, regroupant cinq responsables de projets (4,5 postes) – soit quatre architectes ou urbanistes et une architecte-paysagiste – et un ingénieur en transports;
- l'éclairage public, dont l'architecte-éclairagiste responsable est également adjoint administratif.

Avec le concours de la direction de la division, le service met des places de travail à la disposition de l'Action contre le chômage ou pour des stagiaires en fin d'études. Cela permet, pour le service, de tester des instruments d'étude ou d'inventaire, d'anticiper sur de futurs projets et, pour les intéressés, d'effectuer un stage au sein d'un service public spécialisé qui leur sera utile dans leur carrière professionnelle.

2.5 Service d'architecture

Mission du service

Le service représente la Ville de Genève pour les études et travaux réalisés par des architectes et ingénieurs mandataires, pour les constructions neuves, les restaurations historiques et les rénovations importantes entreprises par la commune.

Il participe aux différentes phases des études et travaux, qu'il supervise par ailleurs, s'agissant du programme, de la réalisation et du décompte final des opérations de construction.

Il lui incombe également de préparer les préavis municipaux sur les autorisations de construire et de rénover soumises à la commune, et ce en ce qui concerne l'architecture.

Son atelier élabore des études de faisabilité comprenant quelques variantes, afin de faciliter la décision au niveau du Conseil administratif ou de la direction des départements.

En 2000, le Service d'architecture pourvoira à la réalisation des chantiers en cours et axera davantage les études sur la restauration du patrimoine, conformément au crédit d'étude voté au 17^e plan financier quadriennal. Les travaux d'un groupe scolaire à Peschier se poursuivront.

Le nombre des opérations de construction pilotées par le service étant stable, il n'est pas prévu de mouvements de personnel.

Structure, personnel et locaux

Le service est composé de 3 cellules administratives:

- Direction - secrétariat: 1 chef, 1 sous-chef, 1 adjointe administrative et 3 secrétaires fixes, soit 6 personnes pour 4,5 postes; une secrétaire a quitté le service le 31 décembre 1998.
- Opérations: 9 architectes pour 8,5 postes; l'un d'eux fonctionne également comme coordinateur des concours d'architecture.
- Atelier d'étude: 1 adjoint technique, soit 1 poste; 1 à 3 architectes en fin de droit de chômage pour des périodes de 6 à 12 mois; 2 étudiants en architecture pour des stages de 6 mois à 50% (à partir du mois d'octobre).

Au total, 16 personnes pour 15 postes.

Les bureaux sont situés rue de l'Hôtel-de-Ville 4. Ils occupent les 2^e et 3^e étages, côté promenade de la Treille.

2.6 Service des bâtiments

Mission du service

Entretien et conservation des biens immobiliers de la Ville de Genève qui lui sont confiés.

Les activités du service sont essentiellement l'entretien, la rénovation et la transformation des bâtiments du patrimoine financier et administratif. Il effectue également le recensement de tous les immeubles ainsi que l'analyse du degré de dégradation du parc immobilier.

D'autre part, le service des bâtiments s'occupe de 2 ateliers pour chômeurs, soit:

- un atelier de dessin traditionnel, qui permet, par les relevés sur le terrain et la mise au net de plans, de constituer les dossiers de plans d'immeubles pour lesquels aucun document n'existe;
- un atelier de dessin assisté par ordinateur (DAO), qui permet à 6 professionnels du bâtiment (architectes, techniciens, dessinateurs architectes), dont 5 stagiaires et un formateur par session de six mois, de parfaire leurs connaissances acquises lors du cours de base Autocad et de ce fait d'être totalement opérationnels à la sortie de la session avec cette nouvelle technologie informatisée.

En 2000, le Service des bâtiments aura pour mission première d'assurer le maintien en bon état des immeubles propriété de la Ville, cela dans le cadre de

l'enveloppe budgétaire qui lui sera attribuée, et de maintenir la mise à jour de l'analyse du degré de dégradation du parc immobilier, en fonction des 2 logiciels à sa disposition (Schröder et MER).

D'autre part, il va poursuivre la rénovation douce des immeubles prévus au 17^e plan financier quadriennal, essentiellement ceux du quartier de Saint-Gervais.

Il va également continuer à s'occuper des ateliers pour chômeurs, qui permettent à des professionnels, en situation difficile, de se maintenir voire d'améliorer leurs connaissances dans leur métier.

Structure, personnel et locaux

Le Service des bâtiments a ses bureaux aux 3^e et 4^e étages de l'immeuble 4, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Il est organisé de la manière suivante:

– la direction	2 personnes
– le secrétariat	1,5 personne
– la comptabilité	1 personne
– la surveillance des travaux	13 personnes
– le bureau de dessin	3 personnes
– la sécurité dans les bâtiments	1 personne
– le recensement du patrimoine immobilier	3 personnes
Effectif du service	24,5 personnes

2.7 Service de l'énergie

Mission du service

La mission du Service de l'énergie consiste à:

- entretenir et assurer la maintenance d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation qui équipent le patrimoine bâti de la Ville;
- offrir l'appui nécessaire en ce qui concerne la conception et la réalisation des installations techniques qui équipent les bâtiments, propriété de la Ville;
- veiller à une utilisation rationnelle des besoins en énergie des bâtiments et installations techniques.

Dans le domaine des besoins en chaleur, il s'agit de veiller au respect des lois et règlements en vigueur (OPAir '92, DIFC) et garantir une fiabilité d'exploitation et d'utilisation des équipements.

D'autre part, dans le contexte budgétaire actuel, il est nécessaire de privilégier les interventions en vue de limiter les consommations d'eau et d'électricité. Il s'agit d'exploiter le potentiel d'économie qui existe et d'agir afin de diminuer les dépenses de la Ville de Genève.

Tout en respectant les directives du Conseil administratif dans sa lutte pour le redressement des finances municipales, le projet de budget 2000 a été élaboré afin de permettre au service d'assumer ses principales missions qui sont:

- l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et de ventilation des bâtiments propriétés de la Ville de Genève.
- L'appui technique en ce qui concerne la conception et la réalisation des installations techniques.
- La gestion et l'utilisation rationnelle des besoins en énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti.

Les principaux projets en termes de structure et d'organisation concernent la mise en production d'une nouvelle application pour la gestion du patrimoine et la maintenance assistée par ordinateur, le renforcement des cellules de compétence pour l'appui technique auprès des services constructeurs et la coordination générale, ainsi que la poursuite de l'expérience de comptabilité analytique et de contrôle de gestion.

Au plan de la politique énergétique, le service entend poursuivre les objectifs souhaités par le Conseil administratif dans le but de diminuer les dépenses et d'optimiser les consommations. Les actions concerneront en priorité l'eau et l'électricité, qui représentent ensemble plus de 80% des dépenses en énergie de la municipalité.

Il faut citer également le projet de développement de missions externes et la mise en place de partenariats avec l'Etat et les autres communes du canton. Ce projet devrait se concrétiser par la création du CIME (Centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie).

Enfin, le service souhaite accroître son rôle dans la réalisation d'opérations pilotes de recherche appliquée et de développement dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Plusieurs projets sont à l'étude dont certains permettront un renforcement des contacts avec d'autres entités, en Suisse et à l'étranger.

Structure, personnel et locaux

Le service comprend 27 postes à plein temps, dont 26 régulièrement occupés. L'atelier et les locaux administratifs sont situés au 19, chemin du Château-Bloc, à Vernier.

2.8 Voirie

Le projet de budget de l'an 2000 ne comprend que l'indispensable permettant de mener à bien les trois missions essentielles de la division:

- les travaux de génie civil;
- le nettoyage;
- la collecte des résidus ménagers.

Selon une politique menée depuis plusieurs années, le financement de la réalisation d'infrastructures nouvelles est assuré par le recours à des crédits d'investissements. Il en va de même pour les travaux nécessaires à la réalisation d'aménagements du domaine public destinés à assurer la meilleure cohabitation et la meilleure sécurité à tous les usagers.

En ce qui concerne les ressources nécessaires à l'entretien des infrastructures existantes, il est également recouru aux crédits d'investissements. Dès lors, la part du budget de fonctionnement dévolue aux travaux de génie civil ne couvre que le strict nécessaire permettant d'assurer la viabilité «au quotidien» du domaine public.

Quant au nettoyage, tout est mis en œuvre afin de maintenir son niveau de qualité qui contribue à la bonne image de notre cité.

La rationalisation des méthodes et des moyens se poursuit afin qu'ils soient économes en consommation d'eau de lavage.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les actions visant à promouvoir le tri se poursuivront, l'accent étant porté sur la promotion de la collecte des déchets organiques. Cette action sera non seulement financée par le budget mais aussi par un crédit d'investissement soumis à l'approbation du Conseil municipal.

3. Département des affaires culturelles

Le projet de budget 2000 a été élaboré selon les directives du Conseil administratif. La base de référence a été celle des comptes 1998 et du budget 1999. Des modulations ont été introduites en fonction des orientations de la politique culturelle développée dans le programme de législature, quand celui-ci concerne le budget de fonctionnement. Il faut toutefois rappeler que l'essentiel des charges est lié au fonctionnement des institutions culturelles et que la marge de manœuvre reste très faible d'une année à l'autre.

Les subventions restent en général au niveau de 1999. Des modifications ont été introduites dans certains cas pour répondre aux besoins et aux demandes des acteurs culturels.

Du côté des grandes manifestations, les Journées du patrimoine auront lieu en 2000.

Les particularités des différents services sont présentées ci-après.

1. **Secrétariat du département**

Des moyens en personnel temporaire ont été prévus pour lancer les opérations en matière de culture scientifique, en relation avec les travaux qui concerneront le Musée d'histoire des sciences.

Pour le reste, le budget correspond au fonctionnement et aux missions habituels du service, qui assure la coordination de l'ensemble du département, les relations avec les autres départements de l'administration, le Secrétariat général, le Conseil administratif, le Secrétariat du Conseil municipal et le Conseil municipal, ainsi qu'une multitude de partenaires extérieurs.

DIVISION ART ET CULTURE

2. **Service administratif et technique**

Le budget du service ne présente guère de modifications par rapport à l'exercice précédent. La comparaison des exercices sera facilitée, puisque la structure reste identique.

Administration (310100)

Il n'y a aucune modification d'importance pour les rubriques de l'administration du service.

Section scènes culturelles (310110)

Une modification dans cette cellule, dans le groupe 306: le renouvellement des vêtements de travail (personnel de salle et régisseurs): 18 000 francs d'augmentation.

Ateliers de décors de théâtres (310120)

Depuis plusieurs années, les théâtres demandant la construction de décors devaient payer eux-mêmes les factures provenant des fournisseurs de matériaux de constructions (bois, quincaillerie, etc.). Cette situation provoque souvent des

retards de livraison des fournitures, car les entreprises ne connaissent pas les clients en question et rechignent parfois à facturer à des entités dont la solvabilité ne leur semble pas garantie, quitte à exiger une caution morale de l'administration municipale. De plus, ces achats se faisant au coup par coup, il est impossible de profiter des conditions usuellement plus favorables d'achats de quantités et des prix plus favorables souvent offerts à nos services.

De ce fait, les achats se feront désormais directement par les ateliers, dont la longue expérience permettra par ailleurs des économies d'échelle, ce qui permettra aussi le regroupement des achats, et les matériaux seront reportés sur nos clients dans le cadre de la facture globale.

Cette situation engendrera, à terme, des avantages non seulement financiers et administratifs pour les théâtres qui utilisent les compétences des ateliers, mais aussi des économies de temps et de stress pour nos collaborateurs.

Afin de parfaire cette opération, des montants pour ces acquisitions ont été introduits dans les lignes 311 et 313, contrebalancés par une augmentation de la ligne de recettes 434. Toutefois, cette augmentation reste inférieure aux dépenses: un petit stock de matériaux sera constitué la première année.

Enfin, la rubrique 315 (Entretien des machines par des tiers) a dû être augmentée sensiblement (+ 10 000 francs) pour faire face aux coûts croissants d'entretien des machines des ateliers, plus aucun crédit de remplacement n'ayant pu être obtenu depuis plusieurs années.

Section accueil et gérance (310130)

Il n'y a aucune modification d'importance pour les rubriques de l'administration du service.

Centre vidéo (310140)

Suite à la reprise du Centre vidéo par le département des affaires culturelles, les coûts d'achat des produits considérés comme étant de la consommation (cassettes, bandes, etc.) ont été répartis dans les différents services, qui ont dû créer des rubriques ad hoc dans les groupes 310, 311, 315 ou/et 316 selon les services. En contrepartie, les rubriques des cellules correspondantes du Centre vidéo ont été réduites d'autant.

D'autre part, une rubrique a été créée dans le groupe 311 et dotée de 40 000 francs pour permettre au centre de pourvoir à ses dépenses courantes de matériel (câbles, matériel électrique, petit matériel, etc.). Cette rubrique n'existait pas précédemment et son absence engendrait des problèmes quotidiens.

Enfin, les rubriques de recettes 434 et 435 ont été réduites, car les prestations fournies par le centre à des tiers sont en nette diminution depuis plusieurs années et les budgets ne correspondaient plus à la réalité.

3. Service de l'art musical

Les subventions sont en général semblables à celle du budget 1999. Quatre modifications significatives sont faites:

- *Chorales classiques*: à côté de l'arrondi de la subvention de chaque formation, l'allocation au Cartel passe de 100 000 à 124 000 francs, ce qui représente les moyens nécessaires pour un concert supplémentaire.
- *Activités musicales diverses*: le Fonds d'aide à la création et à la production musicales, amputé de moitié dans le cadre des restrictions de 1998, s'avère très limité pour répondre à la demande. Il passe de 275 000 à 325 000 francs.
- *Musique contemporaine*: tant Contrechamps que le Festival Archipel ont des moyens trop limités depuis plusieurs années, compte tenu de la qualité de leur travail et du volume de leurs activités. Il est proposé de leur allouer respectivement une augmentation de 30 000 et 25 000 francs, ce qui porte le crédit alloué à la musique contemporaine à 615 000 francs.
- *Musiques actuelles*: il est proposé une augmentation de 40 000 francs pour permettre le soutien d'autres musiques actuelles (techno, par exemple) qui ont sollicité plusieurs fois des subventions, sans qu'il ait été possible d'intervenir jusque'ici. Le total passe ainsi de 955 000 à 995 000 francs.

4. Service des arts de la scène

Le projet de budget 2000 du Service des arts de la scène est, en gros, calqué sur celui de 1999, avec quelques aménagements. D'une part, les rubriques ont été arrondies au millier de francs supérieur, de manière à éviter des chiffres trop fins, pour faciliter la lecture et la comparaison des lignes.

D'autre part, certaines lignes ont fait l'objet d'un réajustement, compte tenu des besoins les plus urgents qui se sont manifestés. Ce sont:

1. la subvention de la FAD (Fondation d'art dramatique de Genève), réajustée de 13 800 francs et pour laquelle une garantie de déficit du fonds de réserve a été inscrite, à hauteur de 200 000 francs;
2. la subvention du Théâtre des Marionnettes, amputée de 100 000 francs en 1997, puis de 50 000 francs en 1998, est réajustée de 72 000 francs. Les

mesures d'amélioration de la gestion ont été prises. Les coupes opérées précédemment ont aussi des effets sur la production artistique. Il importe de restituer des moyens aux créateurs qui se produisent dans ce théâtre;

3. le Théâtre du Loup, dont le soutien par le Canton de Genève a diminué et qui doit par ailleurs faire face à des frais immobiliers de location, bénéficie d'un réajustement de sa subvention de 53 500 francs;
4. le crédit de production du Théâtre du Grütli a été augmenté de 641 300 francs à 700 000 francs, par le transfert d'un montant prélevé sur le crédit des spectacles d'été, qui descend de 266 100 à 200 000 francs. (Il s'agit en fait de l'incorporation dans la ligne du Grütli d'une somme destinée à l'origine à étoffer sa production estivale, tout comme la Bâtie avait bénéficié, en 1998, d'un pareil transfert.) Ce transfert ne diminue en rien les moyens offerts ces dernières années pour la saison d'été à l'Orangerie.

5. Conservation du patrimoine architectural

A côté de ses missions de base, qui demeurent inchangées, le service organise et produit, depuis 1994, les «Journées européennes du patrimoine». Cette manifestation d'information et de sensibilisation instaurée par la Ville s'adresse à un large public. Chaque édition remporte un beau succès populaire. Le service a été amené, chaque année, à solliciter la participation de l'Etat, des institutions et associations privées, des services municipaux, tout comme à établir des partenariats financiers avec des sociétés et entreprises genevoises.

Pour des raisons d'économie, il a été décidé en 1997 de mettre sur pied cette manifestation une année sur deux. Après 1998, l'an 2000 verra donc les «Journées européennes du patrimoine» en Ville de Genève.

En 1999, l'Etat de Genève organise lui-même une manifestation réduite.

En outre, grâce à un crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal en mai 1997, le service réalise l'inventaire systématique du patrimoine architectural municipal devant permettre de dresser un plan de rénovation en fonction de la valeur et de l'état de conservation de chaque édifice historique. Cette opération est partiellement réalisée avec un atelier de chômeurs.

6. Service de la promotion culturelle

La principale modification figure dans la cellule du crédit «Jeunesse». Le compte de bilan, qui permettait la gestion du crédit dans le passé, a été transformé en faveur de comptes de fonctionnement. Les charges effectives de la Ville sont

de 120 000 francs, un montant aligné sur celui de la contribution de l'Etat. Les produits (participation de l'Etat au financement du crédit; ventes d'abonnements lyriques à des collégiens et de lots de billets à des étudiants de l'Université et des Conservatoires de musique) apparaissent ainsi au budget. Cette mesure accroît la transparence et permet de présenter clairement les montants des soutiens effectifs.

Les autres modifications, effectuées pour la plupart d'entre elles à l'intérieur des lignes d'une même cellule, tendent à affiner le budget par rapport aux coûts réels actuels tels qu'ils ressortent des comptes.

DIVISION DES MUSÉES

7. Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

Le budget de fonctionnement (groupes 310, 319, 351, 365, 427, 434-436, 461, 469) présente un dépassement d'environ 60 000 francs par rapport à l'enveloppe du budget 1999.

Cette augmentation s'explique essentiellement:

- par l'augmentation du groupe 312 «Energie» de 44 000 francs (prix de l'eau uniquement);
- par une demande ponctuelle de 30 000 francs (31321) pour l'achat de fourres et chemises d'herbier (40 000 pièces) que nous faisons environ tous les 3-4 ans (1996 pour le dernier achat) afin de diminuer le prix à l'unité. Cette charge est à moitié compensée par 11 500 francs non engagés sur la rubrique 31431 destinés à la désinfection des herbiers, faite tous les 2 ans, les années impaires, ainsi que par d'autres économies sur d'autres postes;
- l'ajout de 1000 francs venant du Centre vidéo pour l'achat de matériel audiovisuel (31053).

A noter:

- l'ajout d'une recette de 3000 francs, sur la rubrique 43639, car les CJB désirent faire payer les frais de port des ventes de publications (jusqu'à maintenant inclus dans le prix de vente. La somme inscrite est le résultat d'une simulation faite sur 1998);
- le passage des ventes de photocopies de la rubrique 43518 à la rubrique 43411 (4500 francs);
- un transfert de charge d'environ 9000 francs du groupe 313 au groupe 310 (information du public, vulgarisation).

Missions du service

- Explorer l'environnement végétal et en extraire de l'information et des échantillons.
- Conserver ces collections sous forme vivante (jardin) ou fixée (herbier), ainsi que l'information botanique (bibliothèque, bases de données).
- Rechercher, sur la base de ces matériaux, les éléments permettant de faire progresser la connaissance sur la flore, la végétation et l'évolution végétale.
- Enseigner la botanique à tous les publics, y compris universitaire.
- Protéger ou contribuer à la conservation de l'environnement proche ou lointain.

Structure, personnel et locaux

Le nombre de postes n'a pas évolué par rapport à l'année précédente, soit 91 employés fixes et auxiliaires, sur 76,5 postes. Les temporaires (vrais) représentent l'équivalent de 2,8 postes.

Concernant les locaux, l'étude d'un objet inscrit au PFQ (agrandissement de la bibliothèque et de l'herbier) a commencé, sous la direction du Service d'architecture, en 1999 et sa réalisation pourrait être proposée en 2000-2001.

Activités (normales ou exceptionnelles)

L'objectif pour 2000 est la réponse à différentes préoccupations de l'Agenda 21. Outre le maintien du haut niveau scientifique des collections (bibliothèque, herbier, jardin) et leur mise en valeur à travers de nombreux projets de recherches en systématique ou floristique de pointe (Agenda 21: conservation de la biodiversité biologique), les CJB veulent mettre à disposition de différents publics le produit de ces recherches (Agenda 21: renforcement de la capacité d'action): par exemple par l'édition d'un livre de botanique pour le monde universitaire francophone, par la suite des programmes d'éducation environnementale dans la région et au Paraguay (Agenda 21: coopération Nord-Sud), par le développement de l'unité de conservation locale, par le renforcement des liens avec l'Etat au travers des SIG et des bases de données floristiques (Agenda 21: la science au service du développement durable), par la mise à disposition de différentes informations (filtrées) sur Internet. Une réflexion devra être menée sur l'avenir de la maison et des serres dites «Fumat» qui se trouvent en haut du domaine de Penthes et qui appartiennent à l'Etat.

Le maintien et l'amélioration d'un jardin de renommée internationale, beau, agréable, reposant et didactique, est un souci constant.

8. Musées d'art et d'histoire

Le projet de budget 2000 des Musées d'art et d'histoire est basé sur la poursuite des activités au niveau de ce qui a été réalisé ces dernières années. De manière générale, les dépenses sont alignées sur celles du budget 1999.

Les dépenses concernant deux «opérations» exceptionnelles sont inscrites au budget:

- il s'agit, d'une part, du regroupement de la direction, de l'administration et des ateliers aux Casemates: une somme de 250 000 francs est prévue pour couvrir les frais de déménagement, certains aménagements
- et, d'autre part, des incidences du chantier de réfection des façades du 5, promenade du Pin: durant la période des travaux qui sera d'environ dix-huit mois, il faut garantir la sécurité des collections en en déménageant une partie dans un dépôt sous sécurité. Les frais encourus sont inscrits au budget du MAH (55 000 francs) et de la BAA (46 410 francs).

Mission du service

Le Musée d'art et d'histoire, avec ses filiales, est une institution de la Ville de Genève «au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation» (extrait des statuts du Conseil international des musées).

Le musée est un élément de la politique culturelle et sociale de la cité. Il fait partie des équipements de formation et de loisirs à la disposition de la population. Il contribue à accroître la qualité de la vie et représente une attraction touristique importante.

Structure, personnel et locaux

Le Service du Musée d'art et d'histoire est composé de:

- Musée Charles-Galland;
- Musée Rath;
- Bibliothèque d'art et d'archéologie;
- Cabinet des estampes;
- Centre d'iconographie genevoise;
- Maison Tavel;
- Musée Ariana;
- Musée d'histoire des sciences;
- Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie.

Les services généraux fournissent des prestations collectives à toutes ces institutions. Il s'agit de:

- administration générale (personnel, finances, transports, etc.);
- laboratoire et ateliers de restauration;
- accueil des publics;
- inventaire et documentation scientifique;
- sécurité et entretien des bâtiments et collections;
- architecture d'intérieur, décoration, ateliers;
- presse et promotion.

Un «Plan directeur des ressources humaines» a été réalisé pour la période 2000-2010. Ce plan, qui doit correspondre aux objectifs politiques du Conseil administratif et du Conseil municipal, ainsi qu'aux objectifs de l'institution, met notamment en évidence les deux problèmes suivants:

- *Personnel de la Centrale d'inventaire*: ce personnel, sous contrat temporaire, a été rémunéré jusqu'en 1999 par un crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal en 1987 pour l'informatisation de l'inventaire du Musée d'art et d'histoire. Le travail mené depuis la fin des années 80 a buté par la suite sur l'obstacle du moratoire informatique. Dès 1994, il a été réorienté vers le développement de Musinfo. Il s'avère maintenant que le Musée d'art et d'histoire, comme les autres musées municipaux, doit considérer que l'informatisation de l'inventaire, la maintenance, l'évolution du système et la mise à jour sont des tâches permanentes qui doivent être intégrées dans le fonctionnement normal des institutions. Dans cette perspective, la stabilisation d'une partie de ce personnel est prévue au budget 2000. (Pour mémoire, les investissements de Musinfo en matière d'informatique ont été intégrés au PIQ depuis deux ans.)
- *Surveillance humaine et sécurité*: la sécurité des collections est assurée actuellement, dans le cadre des heures d'ouverture, grâce à l'appui du personnel mis à disposition par l'Office cantonal de l'emploi. A la longue, cette situation est intenable. Les chômeurs en fin de droits ne disposent ni d'une formation suffisante ni d'une motivation adéquate pour remplir ces tâches. Ils nécessitent aussi un effort de formation et d'encadrement important de la part du personnel fixe, sans compter le fait que l'on n'est pas assuré de trouver un nombre suffisant de surveillants par ce moyen. Il est donc nécessaire d'envisager d'engager progressivement du personnel fixe pour ces tâches de surveillance et de sécurité, si l'on veut maintenir le niveau de prestations au public. C'est ce que montre le «Plan directeur des ressources humaines».

Les ateliers de décoration, de restauration et le laboratoire, installés dans trois lieux différents de la ville de Genève (locaux loués), seront transférés dans le bâtiment de l'école des Casemates au début 2000, de même que tous les bureaux

de la direction, de l'administration et de la conservation, actuellement installés dans le bâtiment Charles-Galland. Les espaces libérés seront réaménagés pour recevoir les collections permanentes.

Le gros des collections non exposées est déposé dans des locaux loués chez Harsch et à la rue de la Colline, ainsi que dans l'abri des biens culturels à «Le Corbusier». La cave du bâtiment de la promenade du Pin 5 est en cours d'aménagement à l'intention de la Bibliothèque d'art et d'archéologie et du Cabinet des estampes.

Activités

En l'an 2000, les Musées d'art et d'histoire organiseront une vingtaine d'expositions et un riche programme d'accrochages et de manifestations diverses (concerts, conférences, colloques, etc.). Ils doivent compter sur un appui important émanant du secteur privé pour ces réalisations.

Musée d'art et d'histoire

La mise en œuvre du Plan directeur '98 pour le réaménagement du MAH est effective; il implique le bâtiment, les collections, l'activité scientifique et institutionnelle. Un appel d'offres à l'intention des architectes a été publié en 1998 dans la *FAO*. Les cinq candidats mandataires sélectionnés pour le second tour doivent déposer leurs dossiers en septembre 1999 et l'adjudication est prévue pour la fin de l'année.

Parallèlement aux travaux de mise en œuvre du Plan directeur de réaménagement, dont le terme temporel est 2010, année du centenaire de l'institution, 11 expositions seront créées durant l'année 2000, ainsi que des accrochages dans les cabinets de dessins, et de nombreuses manifestations mises sur pied en relation avec ceux-ci.

Musée Rath

Deux expositions seront présentées en 2000 dans ce bâtiment, au sujet duquel une étude de réaménagement comprenant un projet de climatisation est projetée en vue d'une inscription au PFQ.

Cabinet des estampes

Une exposition à caractère évolutif sera organisée par cette filiale dont certaines activités (présentation d'expositions) ont été délocalisées, en automne 1999, au MAMCO, afin de laisser la place au chantier de réfection du 5, promenade du Pin.

Maison Tavel

Trois expositions sont agendées en 2000 à la Maison Tavel. Les travaux de muséologie selon un concept réactualisé et dans un esprit plus didactique se poursuivent.

La partie du budget des publications qui avait été transférée en 1999 au Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie pour le financement d'un catalogue est réinscrite au budget 2000 de la Maison Tavel.

Musée Ariana

Le budget 2000 du Musée Ariana est stable et basé sur quatre expositions ainsi que sur les réaccrochages sectoriels des collections permanentes.

Musée d'histoire des sciences

Le travail sur le rôle nouveau que ce musée est appelé à jouer dans le cadre d'un réseau consacré à la vulgarisation de la culture scientifique va se développer en automne 1999 (par mandat), puis en 2000 par engagement d'un nouveau responsable, dans le sens de la réponse du 5 octobre 1998 du Conseil administratif à la motion N° 296, intitulée «Musée d'histoire des sciences» et acceptée le 15 décembre 1997 par le Conseil municipal. Le personnel des secteurs Architecture d'intérieur et Accueil des publics est sollicité aussi dans ce cadre.

Musée des instruments anciens de musique

Le transfert des bureaux de la direction et de l'administration du bâtiment Charles-Galland aux Casemates va libérer une zone destinée à recevoir la collection des instruments anciens de musique. Un concept de présentation est en cours d'élaboration.

Pour pouvoir commencer les travaux d'aménagement de cette zone, une partie du financement est déjà trouvée: 30 000 francs provenant d'un don et 100 000 francs annoncés par une fondation. Une somme de 50 000 francs est inscrite au budget 2000 pour un rafraîchissement des lieux.

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Une exposition, dont le financement est partiellement assuré par un mécène, sera présentée en 2000. Parallèlement, une recherche de fonds est toujours en

cours pour la création d'un espace aménagé dans les combles en vue de l'organisation d'expositions temporaires. Un crédit d'étude est inscrit au 18^e PFQ.

Pour assurer l'organisation annuelle d'une exposition, un budget de 22 000 francs a été transféré à titre permanent de la cellule expositions 320250 à la cellule 320207.

9. Musée d'ethnographie

Le Musée d'ethnographie poursuivra ses deux missions principales:

1. Conservation du patrimoine public. Invisibles du public, les tâches dévolues à l'amélioration des conditions de conservation des collections, la connaissance et l'inventaire (informatisé) de celles-ci, sont essentielles.
2. Sur la base de ce patrimoine: la diffusion culturelle et réalisation de manifestations qui instruisent en divertissant tout un chacun, au sujet des civilisations et des racines des différents peuples du monde, y compris le nôtre. Dans l'accomplissement de cette mission, le Musée d'ethnographie s'efforcera d'être l'ambassadeur du nouveau musée en proposant des expositions et des activités qui donneront envie au public d'avoir pour celles-ci un cadre mieux adapté.

Expositions prévues

Carl-Vogt

- George Huebner 1861-1928: un photographe en Amazonie péruvienne.
- Ecorces peintes d'Australie.
- Le Yémen de Laurence Déonna (objets, photos, multimédias...).
- Samarcande (photos anciennes).
- Peintures Cambodge.
- Quartier de la Goutte d'Or à Paris (photos de M. Herter).
- Le quartier de la Jonction (photos de Simone Oppliger).

Annexe de Conches

- Les rites funéraires.
- Jean Mohr (photos).

Le Musée d'ethnographie à l'extérieur

- Les trésors cachés du Musée d'ethnographie, au Musée Rath.
- Festival du film ethnographique.
- Animations et colloques «Méditerranée 2».

Publications

Plusieurs catalogues et publications en relation avec nos expositions majeures, dévoilant de nouveaux trésors cachés du Musée d'ethnographie; la parution des revues «Totem» et «Bulletin du Centre genevois d'anthropologie» continueront à tenir les personnes intéressées au courant de ce que fait le musée.

Ethnomusicologie

Le département d'ethnomusicologie poursuivra une programmation de concerts et de films, ainsi que la production de disques, destinés aux nombreux amateurs de musiques du monde.

Pour permettre le maintien des activités du musée, la recherche de ressources supplémentaires extérieures s'avérera nécessaire. Le musée poursuivra ses efforts pour développer ses ventes de publications ou toute autre action qui pourrait apporter de nouvelles ressources.

10. Muséum d'histoire naturelle

Sur le plan de la conservation, le Muséum privilégiera la saisie informatique de l'inventaire des collections, ainsi que la modification de certains locaux de dépôt et de certaines places de travail actuellement dans les salles de collections. L'accent sera également mis sur la modernisation des méthodes de conservation.

L'activité scientifique sera développée vers les nouvelles techniques de recherche (électrophorèse, analyse ADN) et la facilitation des relations extérieures, ce qui aura un impact bénéfique sur l'enrichissement des collections.

En matière de vulgarisation, l'animation pédagogique (6000 élèves annuellement), la semaine du film animalier et les conférences continueront à en constituer l'ossature. Le renouvellement des galeries se poursuivra, notamment au 2^e étage, et se concrétisera par l'intégration de nouvelles techniques audiovisuelles.

Diverses réductions budgétaires ont été effectuées dans les dépenses de fonctionnement, plus particulièrement dans les fournitures et les déplacements. Le Muséum gèrera son budget selon les principes de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion (service pilote). Sur ce point, le budget a été l'objet de rocamboles entre les rubriques afin d'être adapté à ce projet. La saisie informatique des collections sur la banque de données Musinfo constituant une des priorités, le poste «salaires temporaires» a été augmenté.

DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES

11. Bibliothèques et discothèques municipales

En préambule, il faut préciser que, suivant les directives du Service de la comptabilité générale et du budget, le budget des Bibliothèques municipales a été établi en référence au plan comptable des communes genevoises, par la saisie des charges et des revenus selon le compte correspondant à leur nature, même si celui-ci différerait de celui utilisé jusqu'à présent. Certaines lignes se trouvent donc en diminution alors que d'autres sont en augmentation.

Mission du service

La mission première des Bibliothèques municipales est d'offrir, sans discrimination, à la population de la ville de Genève et du canton des collections dont les supports sont diversifiés et les contenus sans cesse actualisés, cela à des fins d'information, de loisir, de culture, de formation et de documentation. Les bibliothèques accordent une attention constante aux publics jeunes et adolescents et soignent particulièrement les collections mises à leur disposition.

Afin d'aider les lecteurs à se faire eux-mêmes une opinion et à développer leurs goûts et leurs facultés critiques et créatives, les Bibliothèques municipales s'attachent à présenter des collections qui soient le reflet de l'évolution du savoir et de la culture.

Les Bibliothèques municipales dynamisent leurs collections par une promotion culturelle adaptée à leurs publics qui sont aussi variés que l'est la société toute entière.

Structure, personnel et locaux

Les services au public des Bibliothèques municipales sont représentés par leurs 8 bibliothèques fixes réparties dans les différents quartiers de la ville, 2 discothèques, 5 bibliobus au service des communes du canton et des quartiers de la ville qui ne bénéficient pas des services d'une bibliothèque fixe. Enfin, 2 services sociaux: le service à domicile en ville de Genève et le service à la prison de Champ-Dollon.

La qualité du service offert fait partie des objectifs prioritaires fixés pour les années à venir. Cette qualité dépend en grande partie du bon équilibre du personnel disponible et des heures d'ouverture proposées au public, ainsi que de la formation permanente du personnel à l'accueil et aux renseignements.

Les Bibliothèques municipales comptent 115,5 collaborateurs fixes (84 postes à plein temps). Avec l'arrivée des nouveaux collaborateurs pour la création du

fonds et la gestion de la nouvelle bibliothèque de Saint-Jean, les Bibliothèques municipales comptabiliseront 87,5 postes à plein temps.

Chaque fois que cela a été possible, les bibliothèques ont demandé la titularisation du personnel temporaire. Dès l'année 2000, le personnel temporaire restant ne sera plus représenté que par des personnes effectuant un horaire variable et à un taux inférieur à 50%, et par du personnel engagé lors des remplacements pour congés maladie de longue durée (3 en 1999) et pour des congés maternité (5 en 1999). Il est indispensable de maintenir la somme demandée sur la ligne personnel temporaire 30119: 163 000 francs, afin d'assurer la stabilité de la gestion et la continuité du service notamment les mercredis et samedis, jours d'affluence, ainsi que lors de congés maternité et maladie de longue durée.

Tous nos services se trouvent dans des locaux de la Ville de Genève, à l'exception de la bibliothèque de Saint-Jean et de la discothèque de Vieuxseux. La bibliothèque de Saint-Jean devant déménager à fin 2000 dans les nouveaux locaux, nous avons prévu des frais de déménagement sur la ligne 31825 (transports effectués par des tiers).

Suite à la réorganisation de la gestion des véhicules, nous retrouvons dans notre budget les sommes nécessaires à la gestion des 5 bibliobus et de la camionnette du service à domicile et transports, soit sur les lignes 31352 (carburant, lubrifiant), 31809 (impôts, taxes sur véhicules à moteur) 31814 (primes d'assurances RC véhicules).

Activités

Les priorités pour 2000 sont les suivantes:

Acquisitions et entretien des collections

Pour que les Bibliothèques municipales puissent continuer d'assumer la mission qui leur a été confiée: former, éduquer, distraire, il est primordial que les crédits d'acquisition et d'entretien des collections soient préservés. La priorité absolue est donc le maintien de la qualité et de la diversité des collections, tous types de documents confondus. La ligne 31057 (reliure diverse) est en diminution, car la somme destinée au matériel d'entretien de la collection est passée sous la ligne 31354 (fournitures diverses).

Promotion culturelle

Les animations organisées autour du livre et des autres médias (heures du conte, expositions thématiques, conférences, rencontres avec des éditeurs, auteurs, illustrateurs) permettent aux bibliothèques de se faire connaître et apprécier de la population, tout en favorisant les contacts avec les autres institutions des quartiers, de la ville, du canton et de la France voisine. Ces activités créent

une dynamique indispensable à la promotion des Bibliothèques municipales et permettent de fidéliser le public de proximité. Afin de respecter le plan comptable, une partie de la ligne 31855 (prestations pour services divers) a été répartie sur la ligne 31354 (fournitures diverses) et la ligne 31851 (frais de réception/petits vernissages).

Déplacements et formation

L'explosion du multimédia, les nouveaux réseaux mondiaux de l'information (Internet...) obligent à une formation continue de qualité. Nos bibliothécaires assistent régulièrement à des congrès, suivent des cours de perfectionnement dans les différents domaines de l'information documentaire. Les déplacements en Suisse, et plus rarement à l'étranger, permettent de compléter les informations écrites, de voir ce qui se fait ailleurs, notamment en informatique documentaire. Des cours internes spécifiques au métier de bibliothécaire sont également organisés, pour lesquels il est fait appel, si nécessaire, à des professionnels extérieurs.

Informatique

La poursuite de la mise à niveau et la maintenance des équipements jouent un rôle clé pour assurer la pérennité de la base de données documentaire et améliorer son accès aussi bien pour les usagers que pour les professionnels. Il est impératif de suivre au plus près l'évolution constante des logiciels et du matériel. Ces dépenses sont toutefois inscrites au plan informatique quadriennal.

Entretien des locaux

Le budget demandé sur la ligne 31437 (contrats conciergerie nettoyage) est en augmentation. Le dépoussiérage régulier (deux fois par an) des rayonnages de toutes les bibliothèques est demandé, ce que ne prévoyaient pas les contrats d'origine, le papier générant beaucoup de poussière. Un nettoyage plus fréquent des moquettes des services publics est également demandé.

12. Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

Après deux années riches en travaux importants à l'intérieur de la bibliothèque (réaménagement du département des manuscrits et ouverture de la Salle Saussure pour le libre accès), l'année 2000 sera consacrée à la stabilisation de différents projets.

Dans le domaine de la promotion culturelle, la bibliothèque souhaite poursuivre sa politique de publications liées à des expositions, soit par des monographies fruits d'études menées par les conservateurs de la BPU, soit par des petites brochures permettant de conserver la mémoire de ce qui a été présenté dans notre institution.

En termes d'acquisitions, la BPU devrait dès l'année prochaine participer au consortium suisse des bibliothèques scientifiques, qui négocie l'achat et la location de périodiques électroniques qui désormais véhiculent la connaissance scientifique dans tous les domaines, y compris les sciences humaines.

A la fin de l'an 2000, nous arriverons au terme de la première étape de la rétroconversion du catalogue sur fiches des imprimés. Cette opération a permis de rattraper une partie importante du retard que la BPU comptait dans ce domaine. Elle a ensuite permis d'informatiser le prêt de nos ouvrages au public et, enfin, elle met en valeur des collections peu connues grâce aux nouveaux points d'accès offerts par l'informatique (mots du titre notamment). La BPU doit donc préparer, pour la suite, la rétroconversion des brochures du XIX^e siècle et des livres anciens (avant 1800).

Depuis plusieurs années, la bibliothèque travaille sur l'élaboration d'un programme de «Préservation et conservation» (PAC) qui vise à entretenir les collections et à prendre des mesures préventives. Ce programme se met progressivement en place. Si l'on peut naturellement se réjouir d'une utilisation toujours plus importante des fonds de la bibliothèque, ses collections sont également détériorées par toute une série d'attaques: lumière, poussière, acidité du papier, mais aussi, malheureusement, photocopies et même parfois dégradation volontaire. Si nous voulons transmettre à nos successeurs des collections en bon état, nous devons investir dans l'entretien de nos fonds. Ces opérations ont commencé par le dépoussiérage des magasins et l'inventaire des livres, opération qui n'avait plus été réalisée depuis presque dix ans.

Les collections iconographiques de la BPU doivent être décrites dans la base de données «Musinfo», notamment dans le module utilisé par les Musées d'art et d'histoire. Les tableaux et bustes constituent un ensemble de quelque 400 pièces, alors que l'iconographie genevoise porte sur plusieurs dizaines de milliers de documents (gravures, estampes, dessins, etc.).

Plusieurs études ont déjà été menées sur l'informatisation des manuscrits: il s'agit d'une part de mettre en machine les catalogues de ce département et, d'autre part, de définir une politique de numérisation des documents les plus fragiles, les plus précieux et les plus consultés. Le passage sur des supports de substitution numériques, soit par voie indirecte (microfilms) ou directe (scanner), sera étudié, afin de permettre au public d'avoir un accès plus rapide et plus efficace à ces collections souvent prestigieuses.

En l'an 2000, le système informatique des bibliothèques scientifiques romandes migrera vers une version plus moderne appelée «Virtua», compatible avec le Web et également fournie par la société VTLS. Cette version devrait permettre aux lecteurs de commander eux-mêmes leurs documents directement en magasin sans avoir à remplir de fiche.

Quant à l'informatisation des affiches, elle arrivera dans sa phase opérationnelle en l'an 2000, après plusieurs années d'études en collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse et quelques autres bibliothèques suisses possédant des collections d'affiches importantes. La BPU a été très active dans ces études et c'est avec grand intérêt qu'elle voit la naissance d'un catalogue collectif suisse des affiches.

Enfin, la préoccupation majeure de la bibliothèque reste la saturation totale de ses magasins sans aucun espoir de trouver une solution rapide à l'intérieur du bâtiment actuel. Une délocalisation partielle des collections est, à court terme, la seule solution envisageable. Cette préoccupation est partagée par d'autres bibliothèques ou services de la Ville, notamment les Archives.

4. Département des sports et de la sécurité

Les études relatives au détachement du SIS afin de créer une entité autonome ne sont malheureusement pas terminées. Il ressort cependant, au moment où ce rapport est établi, soit en juillet 1999, que, contrairement au postulat de base, la renonciation de la Ville à maintenir ce service au sein de son administration ne procurerait, sur le plan budgétaire, aucune économie.

En réalité, si les communes acquittaient le montant correspondant au pourcentage des interventions et si l'Etat versait à la Ville un pourcentage normal de la ristourne des assurances, le budget serait nettement amélioré et la Ville n'aurait pas à brader ses biens.

Il en va de même pour le Service de la protection civile, englobé dans la même étude.

En réalité, si une entité aussi grande était créée, englobant les services de l'Etat et les services municipaux, nous pourrions même craindre une augmentation de frais de la Ville. En effet, il ne faut pas oublier que la Sécurité civile actuelle (service cantonal) englobe des moyens coûteux tels que, par exemple, l'hélicoptère dont la Ville supporterait une partie du coût.

De plus, les services rendus par la Protection civile à toute l'administration sont importants et sa disparition entraînerait des frais considérables.

En ce qui concerne le Service des agents de ville et du domaine public, la votation populaire ayant modifié l'article constitutionnel nous permet d'espérer que l'Etat donnera suite à la demande de la Ville d'accorder des compétences de police qui auront une incidence positive sur les finances de la Ville. Un rendez-

vous a d'ores et déjà été demandé à M. Ramseyer, conseiller d'Etat, mais en date du 5 juillet ce dernier a répondu qu'en l'état aucune rencontre ne peut être agendée.

Quant au Service des sports, grâce à la polyvalence du personnel, il est en mesure d'organiser des manifestations intéressantes tout en maintenant les prestations offertes à la population et en élargissant l'offre d'activités sportives en faveur des juniors et des personnes retraitées.

1. Service des sports

Fonctionner sur une base financière réduite, telle est la situation du service depuis plusieurs années. Il a fallu apprendre à réagir en tenant compte de ce paramètre.

Les revenus étant liés au contexte économique, c'est la maîtrise des charges qui a fait l'objet d'une attention particulière. Dans de nombreux cas, des projets d'acquisition ou de renouvellement de matériel et d'équipements ont dû être à nouveau reportés. La marge de manœuvre devient de plus en plus étroite et la recherche permanente d'économies se heurte rapidement aux dépenses de nature obligatoire ou aux augmentations contractuelles, facteurs sur lesquels le Service des sports ne peut agir. Comme l'an dernier, les dépenses d'entretien ont également été ramenées au minimum, de nouveaux crédits n'étant demandés que par stricte nécessité. Mais, là également, la vétusté de certains équipements oblige à réagir pour maintenir la qualité des prestations.

Du côté des recettes, seuls des ajustements ont pu être effectués, les tarifs ayant été augmentés en 1995 et la TVA introduite par la suite dans le prix d'entrée. Toute nouvelle prestation est analysée en tenant compte des frais directs qu'elle engendre, et un calcul systématique des coûts est effectué.

Malgré les restrictions budgétaires, le service s'efforce d'offrir au public les meilleures prestations dans le domaine du «Sport pour tous», qui mérite d'être encore développé. Parfois, des solutions originales doivent être trouvées, telles que, par exemple, la recherche d'un partenariat avec les milieux sportifs, voire les entreprises privées, pour la mise en œuvre des manifestations. Un important effort de marketing est également réalisé pour mieux faire connaître les activités et y intéresser le plus grand nombre.

Le blocage des salaires du personnel a été bien accepté dans l'ensemble, mais il devrait trouver une fin en 2001. En effet, les efforts demandés aux collaboratrices et collaborateurs, surtout en ce qui concerne la polyvalence, ne peuvent longtemps se concevoir sans une amélioration des salaires. Si l'obligation de

reprendre en congé les heures supplémentaires améliore la qualité de vie du personnel, le «jonglage» de la planification des horaires permettant d'assumer les ouvertures des nombreuses installations au public a atteint ses dernières limites.

La quasi-obligation de repourvoir les postes de travail de manière interne n'est pas une solution envisageable à long terme et n'améliore pas la qualité du travail.

Aucune grande manifestation n'a malheureusement pu être inscrite au budget 2000, mais les perspectives semblent meilleures pour 2001.

2. Service d'incendie et de secours (SIS)

Personnel

Pour 2000, l'effectif du SIS reste inchangé.

Une école de formation débutera le 1^{er} octobre 1999 pour se terminer en juin 2000. L'effectif de cette école est de 15 aspirants.

Charges liées au personnel

Les charges liées au personnel augmentent de 5,05% en 2000 pour atteindre 25 588 441 francs.

Cette progression est essentiellement liée à l'augmentation de la masse salariale placée en rubrique 301 pour un montant de 970 178 francs et aux prestations accordées aux pensionnés du service placées sous la rubrique 307 pour un montant de 210 000 francs.

Charges de fonctionnement autres que celles liées au personnel

Les charges de fonctionnement autres que celles liées au personnel reculent en 2000 de 5,80% pour atteindre 4 563 631 francs.

Ce recul est essentiellement conditionné par une baisse importante des amortissements ordinaires et des intérêts répartis, qui sont diminués de près de 340 000 francs par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges restent stables, sauf exception de petites augmentations liées aux résultats des exercices précédents.

Revenus

Les recettes du service augmentent d'un montant de 26 000 francs, soit 0,21%. Il faut relever que les revenus liés à la convention tripartite Etat-Ville-communes ont été budgétés au même montant qu'en 1999. Ce chiffre doit cependant être modifié puisque, par courrier du 1^{er} juin 1999, l'Association des com-

munes genevoises avisait le Conseil administratif qu'elle acceptait de faire passer sa contribution de 8 600 000 francs, en 1999, à 9 100 000 francs, en l'an 2000. A noter que le Conseil administratif négocie encore une importante augmentation de cette contribution.

En général

Le service enregistre une augmentation des charges de 3% entièrement imputable aux charges salariales et sociales.

Tous les autres postes budgétaires restent stables, stabilité engendrée par une gestion stricte du budget et par une grande prudence lors des acquisitions en début d'exercice afin de pouvoir mieux absorber les imprévus de l'année.

Les recettes restent quasi inchangées pour se fixer à 12 356 700 francs, ce qui représente une augmentation planifiée de 4000 francs.

Il convient enfin de relever ici que, les locaux utilisés par le garage municipal n'ayant pas encore été mis à la disposition du SIS, le matériel ne peut être mis à l'abri des intempéries et se déprécie inutilement.

Sapeurs-pompiers volontaires

Les charges relatives aux pompiers volontaires sont en recul de 1,4%. Cette diminution est liée uniquement aux ajustements des lignes budgétaires par rapport aux exercices précédents. Les revenus diminuent de 30 000 francs. Diminution liée à la réalité des recettes enregistrées en 1998 sur les services de garde.

Sauveteurs auxiliaires

Le budget des sauveteurs auxiliaires reste inchangé. Cette stabilité est due au changement échelonné des pièces d'équipement et des biens relatifs à l'engagement de cette corporation.

3. Service de la protection civile

Généralités

Comme chaque année et depuis longtemps déjà, le Service de la protection civile a gardé, malgré des charges supplémentaires diverses, le cap de la rationalisation et de l'économie demandé par le Conseil municipal, tout en assurant les mêmes prestations.

Missions actuelles

- Assurer l'accueil, l'assistance et l'encadrement des demandeurs d'asile et des réfugiés attribués au canton de Genève, en collaboration avec le Centre

d'enregistrement des requérants d'asile (CERA) et l'Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile (AGECAS).

- Fournir, en collaboration avec les services d'intervention concernés, une aide en cas de catastrophe d'origine naturelle ou technique.
- Assurer la préparation à l'engagement de 6200 citoyens astreints, dont 1400 cadres.
- Contrôler périodiquement tous les abris attribués à la population répartis sur quelque 2000 immeubles.
- Assurer l'entretien des installations, des 30 constructions PCi réalisées et des 32 dépôts de matériel.
- Mettre en tout temps ses moyens à la disposition des autorités et de la population genevoise.
- Exploiter au maximum les infrastructures et le matériel de la Protection civile, par la location des dortoirs, réfectoires, salles de classe, matériel et véhicules.

Structure, personnel, locaux

Le Service de la protection civile est réparti sur 3 points géographiques:

- Locaux administratifs 27, rue Rothschild - 1202 Genève;
- Ateliers 38bis, rue du Môle - 1202 Genève;
- Centre de formation de Richelien 128, rte de l'Etraz - 1290 Versoix.

Personnel

Comme les années précédentes, le service ne remplace pas les postes devenus vacants, mais cette situation devient de plus en plus problématique pour l'exécution des missions particulières, par exemple la prise en charge de réfugiés des Balkans, qui s'ajoute aux diverses missions propres à la Protection civile.

Ainsi, l'effectif du service, qui s'élevait à 49 personnes en 1999, poursuit sa chute. En effet, suite au départ à la retraite de 2 collaborateurs en 1999, l'effectif sera de 47 personnes au 1^{er} janvier 2000, soit une diminution de 23 postes en dix ans.

Constructions

Suite au programme d'optimisation mis en place par l'OFPC en 1999, le service a été appelé à diminuer les formations de sauvetage et, par voie de conséquence, les ouvrages nécessaires à ces dernières. De ce fait, les constructions réalisées représentent actuellement 98% des ouvrages nécessaires à l'organisation.

Ces constructions sont principalement utilisées par les états-majors, les formations sanitaires et les formations de sauvetage. Certaines sont réservées à la protection des biens culturels.

Toutefois, suite aux conflits des Balkans, toutes les constructions sont utilisées actuellement pour le logement, l'assistance et l'encadrement des demandeurs d'asile et des réfugiés attribués au canton de Genève.

Sur le plan des abris privés, seul 90% de la population dispose d'une place protégée ventilée.

Recettes

En tenant compte des résultats des exercices précédents, les prévisions des recettes ont été très légèrement diminuées.

4. Service des agents de ville et du domaine public

Conformément à la procédure établie, le projet de budget tient compte de l'activité désormais conjointe du Service des agents de ville et du domaine public.

Les aspects techniques ont été traités avec le Service du budget et le Service de la comptabilité générale.

La projection budgétaire a fait l'objet d'une analyse détaillée, sans pouvoir, cependant, s'appuyer sur l'expérience d'un premier bouclage comptable.

Celui-ci interviendra à fin 1999 et permettra, pour la première fois, de mesurer avec précision l'écart entre les projections budgétaires exprimées et la réalité des comptes.

L'élaboration du budget 2000 se fonde par conséquent sur une base théorique qui devrait, pour certains postes, connaître des réajustements nécessaires impossibles à évaluer correctement aujourd'hui.

Au niveau des charges, il en résulte, à l'image du budget 1999, une proposition de budget extrêmement compressée.

En ce qui concerne les recettes, le Conseil administratif, à la volonté de négocier avec le Conseil d'Etat afin que la modification de la Constitution soit mise en application. A cet effet, il a porté au budget un montant supplémentaire de 5 millions de francs concernant les amendes d'ordre.

Quant à la recette des marchés, elle a été estimée à un montant plus réaliste.

5. Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Le budget 2000 a été élaboré avec le souci constant de permettre au département d'assumer les priorités politiques du nouveau Conseil administratif, telles que celui-ci les a définies dans son discours de législature.

Toutes les interventions du département visent à établir des liens sociaux qui favorisent l'émergence ou le développement d'une démocratie locale responsable et solidaire.

Le département va développer son action de prévention sociale en mettant l'accent sur le travail de proximité et les interventions en réseau. C'est ainsi que la Ville entend répondre en priorité, de manière ponctuelle et concrète, aux besoins toujours plus grands des familles défavorisées, en particulier les femmes qui élèvent seules leurs enfants.

Dans le domaine sensible de l'asile, le département a également pu faire valoir sa connaissance du tissu genevois pour mettre en place, rapidement et efficacement, des actions visant à soulager quelque peu la détresse des populations accueillies à Genève, notamment les enfants et les familles en difficulté.

Au niveau de la jeunesse, le département a su mettre en route des projets qui sont enviés par d'autres collectivités publiques. Il va donc continuer dans ce sens afin de permettre une intégration harmonieuse des enfants dans la cité et combattre le risque de marginalisation d'une certaine frange d'adolescents.

En ce qui concerne les structures d'accueil des enfants et adolescents, le département va recentrer ses interventions pour améliorer l'offre du service public et répondre toujours mieux aux attentes des quartiers.

C'est sans doute dans le secteur de la petite enfance que le département va concentrer son effort l'an prochain. D'une part, pour réfléchir à une réorganisation de ce secteur qui réponde aux exigences de qualité de la prise en charge, à la pression de l'offre et aux contraintes budgétaires. D'autre part, il s'agit, là aussi, de cibler l'intervention de la Ville en direction, en priorité, des femmes qui sont obligées de travailler et donc de faire garder leurs enfants à plein temps.

Dans ce domaine de la petite enfance, comme dans celui de l'intervention sociale au sens large, la Ville est bien plus qu'un simple relais de l'action étatique ou associative. Elle peut être le fer de lance d'une politique qui est en prise avec les besoins et les difficultés immédiates de la population.

C'est avec ce souci qu'ont été développées des actions innovantes et originales, des mises en réseaux de services, voire des connexions avec d'autres collectivités publiques et de nombreuses synergies avec des associations privées. Le département expérimente ainsi la seule manière, sans doute, de rester efficace et crédible, compte tenu des contraintes actuelles.

1. Coopération au développement et aide humanitaire

Outre les différentes associations soutenues dans leur fonctionnement annuel, différents projets ont été mis sur pied par ce service dans les domaines suivants:

- la formation de jeunes et d'enfants issus de milieux défavorisés;
- la formation continue du personnel d'institutions de la petite enfance et pour enfants handicapés;
- la santé, par le biais de campagnes d'information et de prévention ainsi que des cours de nutrition;
- l'intégration multiculturelle et multiconfessionnelle;
- les droits de l'homme et droits de l'enfant, suite à la participation active du département dans l'organisation de la Conférence européenne de 1998 et de son rôle dans l'application de la Déclaration de Barcelone signée par la Ville de Genève en octobre 1998;
- la reconstruction et l'aide au retour, suite au conflit en ex-Yougoslavie.

La reconduction du crédit de coopération et d'aide humanitaire s'avère donc primordiale pour la poursuite de ces programmes. Afin d'assurer ces réalisations, de nombreuses collaborations ont été instaurées par la Ville de Genève avec des partenaires étrangers.

Conformément aux options du nouveau Conseil administratif, le magistrat de tutelle ne manquera pas d'assurer de son soutien des projets présentés par l'ensemble des départements municipaux.

2. Service social

En 2000, le Service social continue ses efforts dans les directions suivantes:

- mettre en valeur le rôle de l'aide sociale communale dans le dispositif de l'aide à domicile au niveau des CASS;
- poursuivre l'étude sur les aides financières municipales en développant, en priorité, les allocations aux familles monoparentales;

- lutter contre l'exclusion sociale à travers un programme complet d'intervention et de prévention, notamment par les prestations offertes à Square Hugo;
- développer l'aide en matière de logement social;
- poursuivre sa politique de décloisonnement entre les générations grâce à des collaborations avec les secteurs publics et privés et des collaborations entre professionnels et bénévoles;
- continuer à développer les activités d'animation socio-culturelle au sein et en dehors des clubs, en particulier celles destinées aux personnes à mobilité réduite;
- poursuivre l'étude sur la structure et les prestations offertes dans les immeubles ayant une infirmerie Service social de la Ville de Genève;
- diffuser des informations adéquates aux chômeurs à la Permanence emploi et dans les CASS.

3. Service des écoles et institutions pour la jeunesse

Dans le cadre des missions du Service des écoles et institutions pour la jeunesse, qui touchent l'ensemble des domaines concernant les enfants et les adolescents, les prestations fournies ne seront pas modifiées par le projet de budget présenté.

Toutefois, le service poursuivra les efforts de rationalisation engagés depuis quelques années, cela malgré l'ouverture de nouveaux équipements et une augmentation de demandes de prestations, principalement dans le domaine para-péri-scolaire.

Dans le domaine scolaire, l'année 2000 verra l'ouverture d'une nouvelle structure dans le secteur du chemin des Ouches pour faire face à l'augmentation annoncée des effectifs.

Par ailleurs, la salle de gymnastique de la rue des Vieux-Grenadiers et l'école De Budé rénovée rouvriront leurs portes pour la rentrée scolaire de septembre.

De même, le montant destiné à subventionner les maisons de quartier et centres de loisirs a été augmenté pour faire face aux nouvelles activités développées par ces structures, et pour leur permettre de faire face aux augmentations des coûts de fonctionnement liés aux conventions de travail.

Enfin, en application de la loi sur le parascolaire votée en 1994, le taux de participation de la Ville de Genève au financement du Groupement intercommunal pour l'animation du parascolaire (GIAP) augmentera conformément aux dispositions en vigueur.

4. Délégation à la petite enfance

Les négociations sur les dossiers en suspens n'ayant pu être traitées définitivement, un protocole d'accord a été paraphé par les parties signataires de la convention collective de travail, pour assurer, dans l'intervalle, le maintien de cette dernière.

Si un accord n'est pas conclu durant l'automne, les partenaires de la petite enfance soumettront au Conseil municipal les implications financières de leurs revendications lors du vote du budget.

Les conclusions du rapport Bari ont été déposées à la fin mai devant le Conseil administratif et le Conseil municipal. M. Tornare va procéder à des consultations avant de prendre des décisions.

La Délégation à la petite enfance continuera l'évaluation des besoins en matière de modes de garde grâce à l'Observatoire de la petite enfance et à des interfaces régulières avec les professionnels.

Sur le plan quantitatif, le quartier de Plainpalais, où la demande est particulièrement forte, verra son offre accrue grâce, notamment, à un partenariat encore renforcé avec l'Université. Par ailleurs, la crèche de la Providence verra également sa capacité augmentée.

Cependant, il convient de noter que, parallèlement à ces développements, un effort de rationalisation sera poursuivi pour équilibrer le développement du secteur de la petite enfance.

5. Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Les missions essentielles du SEVE, à savoir l'entretien des parcs, promenades, cimetières et autres zones de verdure ainsi que la protection du milieu naturel en secteur urbain, nécessitent des moyens supplémentaires. Ces derniers sont indispensables pour répondre aux nouvelles prestations décidées par le Conseil administratif ainsi que pour le maintien de l'image de marque de notre ville à travers ses parcs prestigieux.

A l'heure actuelle, les missions du service ne peuvent être remplies correctement que par l'apport précaire des activités de l'Action chômage. L'équation «faire plus avec moins» a déjà été appliquée au SEVE et n'est actuellement plus supportable.

Conformément à la proposition du Conseil administratif N° 114 et au vote du Conseil municipal, le SEVE demande une augmentation de ses collaborateurs d'un poste pour l'entretien de la couverture des voies CFF, à Saint-Jean.

6. Service de l'Etat civil

Le Service de l'Etat civil de la Ville de Genève est un service particulier. Toute son activité est déterminée par la législation fédérale, qui lui dicte la manière de tenir à jour ses nombreux registres (naissances, reconnaissances, mariages, décès, familles, etc.).

Indépendamment des adaptations nouvelles que nécessitent le nouveau droit de la famille, les modifications de la loi sur la nationalité et le droit international privé, il doit également faire face à des problèmes d'une grande complexité juridique, en raison du caractère cosmopolite de Genève.

7. Service des pompes funèbres et des cimetières

Une partie de l'activité du Service des pompes funèbres est déterminée par des lois, communales et cantonales, et par un règlement municipal.

Une des particularités remarquables de la Ville est d'offrir, sous certaines conditions, la gratuité des obsèques aux personnes domiciliées sur le territoire communal.

Pour le reste, le service poursuivra ses efforts en exécutant dans ses ateliers tous les travaux de menuiserie, peinture et maçonnerie pour le SEVE, et son action de rationalisation selon les options qui sont les siennes depuis plusieurs années. En particulier, il mettra une attention toute spéciale à développer la prise en charge sociale et le soutien aux familles en deuil.

IV. PRÉSENTATION FINANCIÈRE

A. Budget de fonctionnement

1.1 Evolution entre les comptes 1998 et le projet de budget 2000

Les revenus, hormis les imputations internes, progressent globalement de + 16,8 millions de francs (+ 2,3%). Cette progression est essentiellement le fait de l'amélioration prévisionnelle des rentrées fiscales.

Quant aux charges nettes, elles progressent de 9,2 millions de francs (+ 1,3%). Cette variation provient principalement des charges de personnel (+ 3,5 millions), des biens, services et marchandises (+ 4,1 millions), des subventions à des tiers (+ 5,5 millions).

Le détail de ce qui précède est développé plus loin dans ce même rapport.

1.2 Evolution entre le budget 1999 et le projet de budget 2000

Les revenus nets prévisionnels progressent de 41,2 millions (+ 5,9%). Cette amélioration est essentiellement le fait de la fiscalité (+ 27,5 millions). En effet, lors de l'élaboration du budget 1999 (courant 1997), les perspectives économiques n'anticipaient qu'une hausse modeste des rentrées fiscales par rapport aux comptes 1997. Cette assertion s'est trouvée démentie par le bond en avant des rentrées fiscales aux comptes 1998 (+ 32 millions par rapport aux comptes 1997).

Il est à relever qu'il est tenu compte, dans le projet de budget 2000, d'une contribution supplémentaire aux frais du SIS, de la part des autres communes genevoises, d'un montant de 4,4 millions de francs.

Le détail de ce qui précède est développé plus loin dans ce même rapport.

2. Analyse des charges et des revenus

2.1 Analyse par département

Comparaison entre les comptes 1998 et le PB 2000

Le tableau présenté ci-après, résumant celui publié dans le projet de budget 2000, permet d'observer, par département, l'évolution des charges de fonctionnement directes (c'est-à-dire sans les charges financières en intérêts et amortissements que les services ne maîtrisent pas) du projet de budget 2000 par rapport aux comptes 1998.

En outre, ce tableau ne tient pas compte des imputations internes.

PB 2000 / Comptes 98
Variation des charges de fonctionnement
(sans les charges financières)

<i>Département</i>	<i>Montant</i> <i>(en milliers</i> <i>de francs)</i>	<i>%</i>
Autorités	+ 1 794,1	+ 32,2
Finances et administration générale	+ 4 337,3	+ 3,3
Aménagement, constructions et voirie	+ 1 806,0	+ 1,8
Affaires culturelles	+ 2 438,9	+ 1,9
Sports et sécurité	+ 1 160,9	+ 1,3
Affaires sociales, écoles et environnement	+ 3 737,1	+ 2,9
TOTAL	+ 15 283,8	+ 2,6

La Ville de Genève voit ses charges directes prévisionnelles augmenter de 2,6% (+ 15,3 millions). Cette progression est principalement due aux éléments suivants:

1. Augmentation des charges de personnel (+ 3,5 millions; + 1,2%) (indexation de la masse salariale: 0,5% en 1999 et 0,5% en 2000).
2. Augmentation des biens, services et marchandises (+ 4,1 millions) (groupe des charges d'énergie (312) = + 2,5 millions; prestations faites par des tiers = + 2 millions).
3. Augmentations des subventions accordées (+ 5,5 millions) (institutions de la petite enfance = + 2,7 millions; budgétisation des prestations accordées à titre gracieux).
4. Augmentation des dédommagements à d'autres collectivités publiques (+ 2,4 millions) (frais de perception des centimes additionnels = + 1,1 million; parascolaire = + 0,7 million).

La progression des charges de fonctionnement directes par département s'explique comme suit:

a) Autorités: + 1,8 million; + 32,2%

Cette augmentation est due, d'une part, au transfert de certaines subventions (soutien de divers projets et subventions d'institutions genevoises et aide au développement) du département des affaires sociales et, d'autre part, aux charges de personnel. A noter que le Contrôle financier est inclus dans le département «Autorités». Une grande partie de l'augmentation des charges de personnel est due aux charges salariales du Contrôle financier (+ 0,4 million). Cette augmentation provient d'une sous-occupation effective en 1998 par rapport aux postes budgétisés en 2000.

b) Département des finances et de l'administration générale: + 4,3 millions; + 3,3%

Cette progression est due pour une bonne partie aux charges de personnel. 4,4 millions de francs proviennent des prélèvements sur la masse salariale des postes de l'ensemble de l'administration et rapatriés à l'Office du personnel pour financer la politique de mobilité (représente 1,5% de la masse salariale globale) décidée par le Conseil administratif.

A noter qu'une partie de l'augmentation (1,1 million) est due à l'accroissement des frais de perception des centimes additionnels.

Le solde de l'augmentation s'explique, notamment, par une augmentation du groupe des frais d'énergie, d'entretien d'objets mobiliers par des tiers, des expertises faites par des tiers (honoraires de régie budgétisés en 1999 pour la première fois, la contrepartie se trouve en revenus à la Gérance immobilière municipale) et des subventions accordées.

Par contre, il faut noter une diminution de charges remarquable au niveau des frais d'émission d'emprunts (- 3,4 millions). Ceux-ci sont dorénavant amortis sur 10 ans. Cette mesure n'est pas rétroactive sur les emprunts courants mais sera appliquée sur les émissions d'emprunts à venir, d'où une forte économie dès le budget 2000 qui s'estompera progressivement au fil des ans. Cette modification est conforme au nouveau modèle de comptes et aux directives du DIAE.

c) Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: + 1,8 million; + 1,8%

Cette augmentation provient notamment de l'accroissement prévisionnel des expertises et travaux confiés à des tiers (+ 0,8 million), de la participation aux frais de l'usine des Cheneviers (+ 0,4 million) et des frais d'énergie (+ 0,3 million).

d) Département des affaires culturelles: + 2,4 millions; + 1,9%

L'essentiel de cette progression provient d'une augmentation prévisionnelle des subventions versées à des tiers (+ 2,2 millions).

e) Département des sports et de la sécurité: + 1,2 million; + 1,3%

Cette progression des charges prévisionnelles est due aux biens, services et marchandises. Les frais d'énergie augmentent, pour leur part, de 0,6 million.

f) Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: + 3,7 millions; + 2,0%

Cette progression des charges est due par ordre d'importance:

- aux subventions accordées à des tiers (+ 1,6 million) (petite enfance notamment (+ 2,7 millions));
- aux frais d'énergie (+ 0,8 million);
- au parascolaire (+ 0,6 million);
- aux loyers, fermages et redevances d'utilisation (+ 0,5 million);
- aux achats de mobilier, véhicules et matériel (+ 0,4 million).

Analyse des améliorations de résultat par rapport au budget 1999

Le Conseil administratif a donné, à l'ensemble de l'administration municipale, comme instruction d'élaboration du projet de budget 2000 de ne pas dépasser les charges du budget 1999, étant entendu que les services de l'administration pourront, dans la mesure du possible, accroître leurs revenus par une augmentation moins que proportionnelle desdites charges.

Au niveau des charges de fonctionnement directes, c'est-à-dire sans les charges d'intérêts, d'amortissements et les imputations internes, les directives du Conseil administratif n'ont pas pu être respectées. En effet, les charges de fonctionnement directes progressent de 11,2 millions, soit de + 1,9%. Les principales natures de charges en cause dans ce non-respect proviennent:

- des charges de personnel (+ 1,3 million) (indexation de la masse salariale, + 0,5%);
- des biens, services et marchandises (+ 5,4 millions);
- des dédommagements à d'autres collectivités publiques (+ 1,5 million) (frais de perception des centimes additionnels (+ 0,8 million); participation aux Cheneviers (+ 0,5 million); parascolaire (+ 0,3 million);
- des subventions accordées à des tiers (+ 3,2 millions).

En ce qui concerne les revenus que les services peuvent maîtriser, c'est-à-dire les chapitres 42 et 43, respectivement «revenus des biens» et «revenus divers», ceux-ci progressent de 10,3 millions. La ventilation par département est exposée dans les commentaires qui suivent le tableau ci-après.

L'évolution des charges directes par département est la suivante:

PB 2000 / B 1999
Variation des charges de fonctionnement directes

<i>Département</i>	<i>Montant (en milliers de francs)</i>	<i>%</i>
Autorités	+ 966,9	+ 13,2
Finances et administration générale	+ 3 356,6	+ 1,7
Aménagement, constructions et voirie	+ 833,3	+ 0,7
Affaires culturelles	+ 3 729,1	+ 2,5
Sports et sécurité	+ 707,3	+ 0,7
Affaires sociales, écoles et environnement	+ 1 894,4	+ 1,1
TOTAL	+ 11 487,6	+ 1,5

L'évolution entre le budget 1999 et le projet de budget 2000 par département est expliquée comme suit:

a) Autorités: + 1,0 million; + 13,2%

Cette augmentation provient d'une série de subventions initialement budgétisées sous le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et transférées vers les autorités exécutives concernées par lesdites subventions. Ces transferts représentent un montant d'environ 1,2 million de francs.

b) Département des finances et de l'administration générale: + 3,4 millions; + 1,7%

Les prévisions de sinistres sont budgétisées par le Service des assurances pour la première fois en 2000. Il s'agit de 2 millions de francs de charges supplémentaires trouvant, bien entendu, leur contrepartie dans les revenus.

Des honoraires de régie spéciaux (travaux à façon non prévus dans le contrat de régie ordinaire) (0,4 million) sont budgétisés pour la première fois en 2000. Ces derniers trouvent leur contrepartie dans les revenus divers de la Gérance immobilière municipale.

Les revenus des biens de ce département régressent de 2,7 millions, à cause de la diminution drastique des intérêts intercalaires budgétisés sur la base des comptes 1998 (- 2,8 millions). Les revenus divers, quant à eux, progressent de 2,2 millions, notamment grâce aux remboursements des sinistres prévus en 2000 (sinistralité moyenne) (cf. ci-dessus).

c) Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: + 0,8 million; + 0,7%

Ce département voit sa masse salariale globale diminuer de 0,9 million en 2000.

Par contre, les charges liées aux biens, services et marchandises progressent de 1,0 million (levées de résidus confiés à des tiers: + 0,5 million; frais de surveillance des bâtiments: + 0,2 million; achats de fournitures: + 0,3 million), et la contribution de la Ville de Genève à l'usine des Cheneviers augmente de 0,5 million. De plus, 0,2 million supplémentaire de subventions à des tiers (sociétés d'économie mixte) sont prévus en 2000.

A noter, dès le budget 2000, un revenu de 3,0 millions lié aux frais de promotion pris en charge par la Ville de Genève et facturés dorénavant aux investissements. Pour la Ville de Genève, les activités de promotion concernent la supervision et la gestion administrative et financière de chaque projet d'aménagement, de construction ou de rénovation.

d) Département des affaires culturelles: + 3,7 millions; + 2,5%

Il s'agit principalement d'une progression des charges de personnel (+ 2,0 millions) et des biens, services et marchandises (+ 1,3 million). Il faut cependant noter que les subventions accordées à des tiers progressent de 0,8 million.

Dans le domaine des revenus, on enregistre une amélioration de 0,6 million des prévisions de prestations ou de travaux faits pour le compte de tiers.

e) Département des sports et de la sécurité: + 0,7 million; + 0,7%

Cette augmentation de charges est essentiellement due aux charges de personnel (+ 0,2 million) et des biens, services et marchandises (+ 0,6 million).

On observe une amélioration de 6,5 millions de revenus divers notamment dus à l'augmentation prévisionnelle d'amendes d'ordre.

f) Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement:
+ 1,9 million; + 1,1%

L'augmentation des charges directes de ce département est due à la progression des subventions accordées (+ 1,0 million) (dont 0,85 million à la petite enfance), des biens, services et marchandises (+ 0,8 million) (dont 0,6 million dû à la progression des charges d'énergie) et, finalement, aux dédommagements à d'autres collectivités publiques (+ 0,4 million) (parascolaire).

Les revenus divers progressent de 0,4 million.

Conclusion

Malheureusement, les directives du Conseil administratif n'ont pas pu être respectées, puisque nous observons une progression des charges directes plus que proportionnelle aux revenus directs.

Cependant, globalement, la Ville de Genève voit ses charges nettes progresser de seulement 2,3 millions et ses revenus nets de 41,2 millions, soit une amélioration globale de près de 40 millions par rapport au budget 1999. Cette amélioration est essentiellement le fait de l'augmentation prévisionnelle des revenus fiscaux (+ 27,5 millions).

2.2 Analyse administrative

Ce chapitre fournit des explications sur les postes les plus importants du projet de budget 2000 ainsi que ceux accusant une forte modification par rapport à 1999.

EXPLICATIONS DE CERTAINS GROUPES DE RUBRIQUES

Energie (groupe 312)

Le budget de ce groupe passe de 17,5 millions en 1999 à 18,5 millions pour 2000. Cette hausse n'est pas la conséquence d'une consommation plus importante, mais elle provient de:

- suppression du rabais de 20% accordé par les SIG sur une période de cinq ans qui a débuté en 1999;
- prise en compte d'une hausse de 10% du tarif de l'eau;
- mise en exploitation de nouveaux équipements.

Amortissements patrimoine administratif (groupe 331)

Le détail, par cellule, des annuités d'amortissement budgétisées sera remis à chaque commission du Conseil municipal.

Subventions et allocations (chapitre 36)

Le détail et les comparaisons budgétaires 1999 et 2000 ainsi que les comptes 1998 figurent dans le tableau «Transferts à des tiers» du Projet de budget 2000.

Imputations internes (groupe 390)

Ce groupe de rubriques budgétaires enregistre les intérêts de la dette à charge des cellules de l'administration. Le détail de ces intérêts sera remis à chaque commission du Conseil municipal. D'autre part, nous enregistrons progressivement les prestations internes à la Ville de Genève dont la contrepartie se trouve également dans le groupe 490.

Prestations du personnel pour des investissements (groupe 438)

Les prestations de «supervision des investissements» (gestion technique, administrative et financière des opérations d'investissements assumées par les divers services du département des constructions) sont dorénavant portées à charge des investissements, leur contrepartie étant portée au crédit du groupe 438.

Les taux appliqués sont de 4% pour les constructions neuves et de 5% pour les travaux de rénovation.

Autorités

- 100 7001 331 Les intérêts et amortissements concernant principalement le
390 Fonds municipal de promotion économique (Fondetec) ont été
budgétisés en 1999 sur la cellule 100180 «Encouragement à
l'économie et au tourisme».
- 101 8001 310 Réajustement du montant destiné à l'information officielle du
Conseil administratif.
- 102 8001 317 Débours des autorités, budgétisé à double, sera rectifié lors des
prochaines modifications.
- 103 8001 318 Recours et honoraires d'avocats relatifs à divers mandats
confiés par le Conseil administratif pour la défense des intérêts
de la Ville de Genève.
- 104 8001 364 Transferts de subventions.
365
- 105 9001 310 Acquisition d'un CD-Rom du manuel suisse d'audit afin de
travailler avec des moyens modernes.

Département des finances et de l'administration générale

- 106 0002 313 Acquisition d'objets promotionnels pour l'information et la
communication.
- 107 0002 316 Augmentation de loyer en raison de la nouvelle arcade d'infor-
mation.
- 108 0002 367 Subvention relative à des prestations en nature, compensée par
436 le groupe 436.
- 109 0002 439 Recettes supplémentaires relatives aux ventes d'objets divers à
la nouvelle arcade.
- 110 000302 314 Ajustement des frais relatifs aux contrats de nettoyage.
- 111 0009 315 Augmentation des frais d'entretien du matériel informatique et
du matériel de télécommunication, liée au développement des
systèmes d'information prévus dans les PIQ votés par le
Conseil municipal (compensée par une diminution du matériel
en leasing groupe 316).
- 112 0009 434 Transfert des refacturations de la DSI du groupe 436 au
436 groupe 434.

- 113 001000 315 Augmentation de l'entretien du matériel informatique par des tiers.
- 114 001000 318 Hausse provenant de nouveaux mandats d'études liés aux ressources humaines et à l'hygiène et sécurité.
- 115 001050 309 Diminution des cours de formation, instruction et perfectionnement.
- 116 001050 310 Augmentation provenant des frais d'impression destinés aux ressources humaines et à l'hygiène et sécurité.
- 117 100100 434 Facturation des prestations de service à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des institutions privées de la Ville de Genève (FOP).
- 118 100100 441 Estimation selon comptes 1998 des recettes provenant de la vente à la criée.
- 119 100151 XXX Voir chapitre «fiscalité» du présent rapport.
- 120 100152 421 Augmentation des avoirs à terme fixe (placement des reports de financement).
- 121 100152 425 Budgétisation des intérêts de la créance du Parking de Cornavin.
- 122 100153 XXX Voir tableau de la dette publié dans le projet de budget 2000.
- 123 100154 318 Les frais d'émission d'emprunts sont dorénavant amortis sur la durée de l'emprunt et non plus sur une année.
- 124 100180 331 Les amortissements concernant le Fonds municipal de promotion économique (Fondetec) ont été transférés sur la cellule 7001.
- 125 100180 365 Transfert de la cellule 8001 «Conseil administratif» des subventions concernant le tourisme.
- 126 1002 314 Budgétisation des réparations dues à des sinistres, compensée par le groupe 436.
- 127 1002 436 Compensation partielle du groupe 314, la différence entre ces 2 groupes étant due à la ventilation dans les services des remboursements de primes d'assurance.
- 128 1003 XXX Fusion du service «Budget et planification financière» avec le
1004 XXX service «Comptabilité générale»
- 129 100501 436 Ajustement des frais de rappels et des ristournes de frais de chauffage prescrites.
- 130 100502 310 Augmentation relative aux annonces publicitaires.

- 131 100502 318 Augmentation des honoraires de régie, des honoraires de régie spéciaux et des frais de surveillance.
- 132 100502 436 Ajustement selon les comptes 1998 des remboursements de travaux et des dédommagements par les locataires pour l'usage de machines à laver.
- 133 1005XX 314 Ajustement de la ventilation des frais d'entretien d'immeubles entre diverses cellules de la Gérance immobilière. Il en résulte une hausse de 1,2% soit + 147 650 francs par rapport à 12 173 833 francs budgétisés en 1999.
- 134 100504 318 Surestimation des honoraires de régie et des honoraires de régie spéciaux lors de l'élaboration du budget 1999.
- 135 100504 423 Le fermage de la Perle du Lac n'a pas été pris en compte lors de l'élaboration budgétaire 2000. Rectification lors des prochaines modifications.
- 136 100504 427 Diminution des recettes provenant des fermages en raison de la réfection des cuisines du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.
- 137 100505 423 Adaptation des recettes relatives aux rentes foncières en raison de la baisse du taux hypothécaire.
- 138 100506 311 Achat de conteneurs sur ordre du Service de la voirie afin de séparer les déchets (papier, verre).
- 139 100506 427 Hausse des recettes concernant les locations de salles communales (remise en location de la salle communale de Plainpalais après travaux).
- 140 100507 367 Subvention relative à des prestations en nature, compensation sur la cellule 100502 «Immeubles locatifs PF» groupe 423.
- 141 1006 311 Equipements de bureau liés à une demande d'extension de locaux de la Taxe professionnelle.
- 142 1006 334 Adaptation des pertes sur débiteurs en fonction des comptes 1998.
- 143 1006 409 Estimation basée sur les recettes 1998, en tenant compte de divers paramètres.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

- 144 2001 310 Transfert partiel de la cellule 2102 «Administration et opérations foncières», groupe 310.
- 145 2001 364 Transferts de subventions provenant de la cellule 8001 «Conseil administratif».

- 146 2101 310 Augmentation des publications et informations officielles,
431 compensée partiellement par les encaissements des inscriptions aux soumissions publiques.
- 147 2103 451 Prestations de service à des administrations diverses et à
452 d'autres communes telles que celles prévues dans le cadre de l'OGEI (Observatoire genevois de l'enfance et de ses institutions).
- 148 210400 310 Augmentation des groupes 310 et 314, compensée partiellement
314 par une diminution des honoraires pour établissements
318 de projets (groupe 318).
- 149 2106 318 Ajustement, en fonction des comptes 1998, des frais de surveillance de locaux non protégés par des systèmes informatiques.
- 150 2106 434 Budgétisation des honoraires de gestion en faveur des bâtiments, Fonds Galland, Diday, Maget, Revillod.
- 151 2106 490 Budgétisation de prestations internes en faveur de la Gérance immobilière, la contrepartie se trouvant dans les groupes 390 de cette dernière.
- 152 2107 434 Augmentation des prestations de service en faveur de tiers en raison de la participation de la Ville de Genève au CIME (Centre intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie).
- 153 2107 439 Résiliation des contrats de stockage obligatoire d'huile de chauffage.
- 154 230200 30X Transferts de salaires de la cellule 2304 «Entretien du domaine
2304 30X public» à la cellule 230200 «Logistique et technique».
- 155 230200 312 Diminution due au transfert de certains contrats d'eau au Service des espaces verts (cellule 5004).
230503 312
- 156 230200 313 Augmentation des achats de fournitures et autres marchandises, notamment des fournitures de construction.
- 157 230201 314 Transfert du groupe 314 au groupe 318 (travaux de montage
318 exécutés par des tiers).
- 158 230402 316 Diminution des locations de matériel de télécommunication.
- 159 230402 319 Cotisation à l'Union des villes suisses.
- 160 230404 434 Augmentation relative aux prestations facturées à des tiers concernant les canalisations.
- 161 230502 318 Estimation à la hausse sur la récupération des résidus.
- 162 230502 351 Estimation à la hausse concernant l'élimination des ordures ménagères par l'usine des Cheneviers.

- 163 230502 431 Estimation basée sur la réalité des comptes 1998 concernant la vente de vignettes de frigos.
- 164 230503 314 Augmentation relative aux prestations de tiers pour le nettoyage des voies et routes.

Département des affaires culturelles

- 165 310110 306 Augmentation des frais de vêtements (renouvellement partiel des uniformes).
- 166 310110 427 Estimation à la hausse des recettes provenant des locations de salles en fonction des «préreservations».
- 167 310120 311 Hausse due au renouvellement de la machine à aspiration de copeaux, pour des raisons de sécurité.
- 168 310120 313 L'augmentation correspond à l'achat de fournitures refacturées aux clients (compensée par le groupe 434).
- 169 310120 315 Augmentation de l'entretien du matériel d'atelier par des tiers pour des raisons de sécurité, notamment révision du système de levage pour le quai de déchargement.
- 170 310140 311 Hausse en raison de l'acquisition de petits équipements électroniques.
- 171 310140 434 Surestimation de la location de matériel à des tiers lors de l'élaboration budgétaire 1999.
- 172 310140 435 Les ventes de divers produits audiovisuels prévues lors de l'élaboration budgétaire 1999 sont abandonnées au projet de budget 2000.
- 173 310250 318 Augmentation des cachets de concerts, compensée par des recettes supplémentaires provenant des billets d'entrée.
- 434
- 174 310255 318 Ajustement des frais de téléphones, compensé partiellement par des remboursements budgétisés sur le groupe 436.
- 436
- 175 310255 319 En raison de la modification de la structure de «Billetel», les cotisations sont supprimées.
- 176 310351 363 Augmentation due principalement à la garantie de déficit sur le fonds de réserve.
- 177 310357 365 Nouvelle subvention «Crédit d'animation» villa Dutoit.
- 178 310500 365 Budgétisation de la participation de l'Etat à la subvention «Crédit commun jeunesse».
- 461
- 179 3201 313 Augmentation en raison du groupement de l'achat de certaines fournitures tous les quatre ans afin d'obtenir des réductions auprès des fournisseurs.

- 180 3201 315 Ajustement des frais d'entretien de matériel informatique par des tiers.
- 181 320200 301 Augmentation du groupe 301, compensée partiellement par
438 prélèvement sur compte d'investissement.
- 182 320200 311 Augmentation liée à l'agencement et à l'équipement de l'école
313 des Casemates (ces frais ne sont pas financés par le crédit
d'investissement).
- 183 320200 314 Augmentation due à la remise en état, après déménagement,
de la zone «Direction-Administration» du MAH, en vue d'y
installer les collections d'instruments de musique.
- 184 320200 318 Augmentation principalement liée au déménagement du MAH
et, d'autre part, regroupement des frais de surveillance de plu-
sieurs filiales à la direction du MAH.
- 185 320201 310 Ajustement des frais d'acquisition de livres.
- 186 320201 311 Diminution en raison de dépenses exceptionnelles prévues lors
de l'élaboration du budget 1999.
- 187 320201 314 Nettoyage des dépôts de livres prévu en raison des travaux de
rénovation de l'immeuble de la promenade du Pin 5.
- 188 320201 318 Augmentation des frais de surveillance durant la période des
travaux de rénovation de l'immeuble de la promenade du
Pin 5.
- 189 320204 310 Transfert des frais d'impression et des annonces publicitaires
320206 310 de la cellule 320206 «Musée d'histoire des sciences» à la cel-
lule 320204 «Maison Tavel».
- 190 320204 311 Augmentation due au renouvellement de l'agencement et du
315 mobilier de l'entrée, compensée par une diminution de l'entre-
tien d'objets mobiliers par des tiers.
- 191 320204 313 Rétablissement du budget des publications de la Maison
320207 313 Tavel, compensé par une diminution de ce groupe sur la cellule
320207 «Musée de l'horlogerie» (lors de l'élaboration du bud-
get 1999, une partie du budget des publications avait été trans-
féré au Musée de l'horlogerie afin de financer le catalogue de
l'exposition «Tempo Real»).
- 192 320205 314 Augmentation des contrats de nettoyage.
- 193 320205 318 Transfert des frais de surveillance à la Direction du MAH (cel-
lule 320200).
- 194 320206 311 Augmentation due à des agencements complémentaires, com-
313 pensée par une diminution d'achat de fournitures spécifiques.

- 195 320206 318 Augmentation des honoraires divers afin de développer les partenariats, les organisations de rencontres et les manifestations diverses (nouveau concept: «MHS = un forum pour les sciences»).
- 196 320207 310 Augmentation des frais d'impression, compensée partiellement par une diminution de ce groupe sur la cellule 320250 «Expositions, conférences, films MAH».
- 197 3203 310 Augmentation des frais d'impression et des prestations de tiers (graphistes, scénaristes et autres), compensée par les ventes de 318 billets et de catalogues. D'autre part, ajustement des frais liés 434 au réseau informatique de la bibliothèque. 435
- 198 3204 311 Augmentation due à l'acquisition de matériel scientifique.
- 199 3204 361 Subventions relatives à des prestations en nature, compensa- 365 tion sur le groupe 427. 427
- 200 3204 434 Augmentation des ventes prévisionnelles de billets d'entrée.
- 201 3204 439 Les subsides destinés à l'exposition «Langanay» sont moins importants que ceux prévus au budget 1999 pour l'exposition «L'air».
- 202 3204 490 Recettes provenant de prestations internes à la Ville de Genève (location de salles). La contrepartie se trouve dans le groupe 390 des services concernés.
- 203 330100 301 Augmentation de charges liées au sinistre des Pâquis; la compen- 310 sation se trouve sur le groupe 487. D'autre part, l'augmen- 311 tation du groupe 313 est due à un transfert du groupe 310. 313 487
- 204 330100 314 Hausse en raison de nouveaux contrats de nettoyage.
- 205 330100 435 Ajustement des ventes diverses.
- 206 330200 318 Lors de l'élaboration budgétaire 1999, un montant de 50 000 francs était destiné à la «Fureur de lire». Cette manifesta- tion ayant lieu tous les deux ans, il en résulte une diminution sur ce groupe pour le projet de budget 2000.
- 207 330200 434 Diminution du groupe 434, compensée par une hausse sur le 436 groupe 436.
- 208 330200 438 La mise en informatique des anciens fichiers par du personnel temporaire est prise en charge par le crédit d'investissement concerné.

Département des sports et de la sécurité

- 209 400201 318 Hausse des frais de réception liés au 50^e anniversaire du service.
- 210 400202 310 Hausse des annonces publicitaires et des frais d'impression liés au 50^e anniversaire du service.
- 211 400202 439 Hausse prévue des recettes de publicité figurant dans les brochures et dans la plaquette annuelle éditées par le Service des sports.
- 212 400204 311 Diminution en raison d'une acquisition exceptionnelle prévue au budget 1999.
- 213 400204 313 Adaptation en fonction des besoins de l'achat de fournitures pour l'entretien des constructions.
- 214 400206 311 Achat d'un nouveau robot de nettoyage de fonds de bassins, l'actuel datant de 1983.
- 215 400206 314 Achats de nouveaux Pool-Compact System en remplacement des anciens Depolox, qui ne sont plus fabriqués, et de nouveaux contrôleurs de débit électroniques.
- 216 400206 427
400207 Augmentation des recettes provenant principalement de la location du parking des Vernets.
- 217 400207 439 Ajustement des recettes liées à la publicité.
- 218 400208 311 Remplacement de 50 chaises pour spectateurs, de 2 tondeuses, d'un balai ramasseur à gazon et d'un pulvérisateur aux centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy.
- 219 400208 315 Réparation du fourreau des 2 rideaux de séparation de la salle omnisports du Bois-des-Frères.
- 220 4003 441 Augmentation prévue de la ristourne des compagnies d'assurances sur la taxe cantonale.
- 221 4003 451 Augmentation prévue de la participation de l'Etat aux frais du SIS.
- 222 4003 452 Augmentation prévue de la participation des communes aux frais du SIS.
- 223 400350 311 Acquisition de matériel pour la sécurité et l'intervention, notamment de casques.
- 224 400350 318 Ecart dû au défilé quadriennal et inspection, prévu en 1999.
- 225 400350 434 Ajustement de la facturation de travaux de surveillance.
- 226 4004 309
400450 318 Transfert du groupe 309 au groupe 318 de la solde des participants aux cours, exercices et rapports de la PC.

- 227 4004 311 Remplacement d'un bouilleur à la PC des Vollandes.
351 D'autre part, acquisition de matériel pour la sécurité et l'intervention, budgétisé auparavant sur le groupe 351.
- 228 4004 365 Diminution de la subvention «Part de la Ville à la construction d'abris antiaériens privés» due à un changement de loi.
- 229 4004 427 Diminution des recettes provenant de la location des abris.
- 230 4004 461 Diminution des subventions cantonales destinées aux rapports, cours et exercices de la protection civile organisés par la Ville de Genève.
- 231 4007 315 Augmentation de l'entretien du matériel informatique par des tiers en raison de la mise en service du nouveau système de gestion du domaine public.
- 232 4007 334 Budgétisation des pertes sur débiteurs basée sur la réalité des comptes 1998 (se référer aux cellules 4005 et 4006).
- 233 4007 437 Augmentation des amendes d'ordre, suite à la votation du 13 juin.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

- 234 5001 319 Participation aux frais liés à la vidange de Verbois (tous les trois ans, selon convention de 1982).
- 235 5001 365 Transfert de diverses subventions.
- 236 5002 311 Acquisition exceptionnelle d'équipements de bureau, prévue au budget 1999.
- 237 5002 365 Augmentation de la subvention «Crèches, garderies et jardins d'enfants».
- 238 500300 352 Estimation à la hausse du coût de la participation de la Ville de Genève au groupement intercommunal pour le parascolaire due à l'augmentation du nombre d'enfants et du taux de participation des communes.
- 239 500300 364 Transfert de la subvention «Noctambus» de la cellule 8001 «Conseil administratif».
- 240 500300 365 Augmentation de la subvention «Centres de loisirs».
- 241 500301 315 Augmentation prévisible du coût de l'entretien (linges, rouleaux, couvertures infirmeries des écoles, etc.) due à la création de nouvelles structures scolaires.
- 242 5004 312 Hausse du tarif de l'eau et, d'autre part, transferts de certains contrats en provenance des services de la Division de la voirie, concernant l'arrosage des espaces verts.

- 243 5004 317 Déplacements prévus en vue de la participation à plusieurs foires, notamment à Montréal, Dijon, Valence et Bourg-en-Bresse.
- 244 5004 351 Ajustement des frais de destruction des résidus imputescibles en fonction de la réalité des comptes 1998.
- 245 5004 365 Transfert de la subvention «Fondation du devenir» de la cellule 8001 «Conseil administratif».
- 246 5006 313 Diminution des achats de fournitures funéraires. D'autre part, non-budgétisation des fournitures et taxes diverses refacturées sans bénéfice.
- 247 5006 366 Adaptation de la participation de la Ville de Genève aux frais d'obsèques gratuites selon article 13 du règlement des cimetières et du crématoire de la Ville de Genève.
- 248 5006 434 Estimation à la hausse du nombre de taxes et de redevances de cimetières ainsi que du nombre de convois funéraires.
- 249 5006 435 Adaptation des recettes concernant les ventes de fournitures funéraires (modification article 13 du règlement des cimetières et crématoires).
- 250 500700 311 Equipements de bureau liés à plusieurs demandes d'extensions de locaux pour le Service social.
- 251 500700 314 Augmentation prévue des contrats de nettoyage.
- 252 500700 436 Diminution des recettes provenant de la participation financière des bénéficiaires aux excursions et aux séjours de vacances organisés par le service.
- 253 500700 469 Prélèvement d'un montant de 400 000 francs sur le Fonds Zell, destiné à compenser partiellement l'augmentation des allocations sociales (en 1999, 2 millions avaient été prélevés sur le Fonds Zell en faveur du Service social).

2.3 Analyse spécifique

2.3.1 Comparaison des comptes 1998 avec le PB 2000

Revenus (tableau N° 1)

Nous observons une progression prévisionnelle de 16,8 millions (+ 2,3%) par rapport aux comptes 1998.

Cette augmentation est essentiellement le fait des revenus divers (+ 7,1 millions) et de la fiscalité (+ 9,2 millions). Il convient de remarquer que les dédom-

magements de collectivités publiques progressent de 4,6 millions, mais que les parts et contributions diminuent d'un même montant. Les explications détaillées sont données dans les chapitres concernés ci-après.

40 Impôts (+ 9,2 millions, + 1,7%)

La progression prévisionnelle du chapitre impôts est globalement meilleure de 9,2 millions, soit + 1,7%, par rapport aux comptes 1998. Tous les groupes de ce chapitre contribuent à cette progression, à l'exception des revenus provenant de la taxe professionnelle qui régressent de près de 5 millions.

A noter que 1998 a été marquée par une année exceptionnelle au niveau des résultats des banques.

Le détail des impôts est le suivant:

Comparaison comptes 1998 / PB 2000 (en millions)

	<i>Comptes 1998</i>	<i>PB 2000</i>	<i>Ecarts</i>
Personnes physiques	369 153,2	373 500,0	+ 4 346,8
Personnes morales	87 860,2	97 300,0	+ 9 439,8
Fonds péréqu. PM	7 564,3	7 750,0	+ 185,7
Taxe professionnelle	71 298,7	66 300,0	- 4 998,7
Impôts sur chiens	0,0	250,0	+ 250,0
TOTAL	535 876,4	545 100,0	+ 9 223,6

Les prévisions d'impôts pour les personnes physiques et morales, ainsi que pour le fonds de péréquation des personnes morales, découlent:

- d'une part, de recommandations économiques (PIB, inflation, marché de l'emploi notamment) formulées par le Groupe de perspectives économiques, dont la Ville de Genève fait partie, ainsi que des prévisions des organismes spécialisés (Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures. Office cantonal de la statistique, Université, organismes de prévisions économiques),
- d'autre part, de l'adoption en 1997 d'un modèle de calcul statistique permettant d'atténuer les sauts conjoncturels. Néanmoins, la prévision reste encore insatisfaisante, car elle dépend d'éléments exogènes difficilement observables et prévisibles à l'heure actuelle (migrations intercommunales voire intercantionales des personnes physiques et morales; élasticité de la matière imposable de certaines branches économiques aux fluctuations conjoncturelles; statuts fiscaux spécifiques de certaines entreprises; informations de base peu exploitables par informatique). A l'avenir, un effort tout particulier sera fait sur l'exploitation des données détaillées de l'application I.A.O du Canton afin d'affiner les prévisions. En outre, la collecte et l'agrégation tou-

jours plus poussée d'informations auprès des différents acteurs représentatifs du tissu économique genevois devrait permettre d'aborder le XXI^e siècle avec une meilleure fiabilité des prévisions.

Il convient encore de souligner l'instauration, en 1999, pour la première fois, d'un impôt communal sur les chiens. C'est un impôt supplémentaire qui a été décidé par le Conseil municipal lors du vote du budget 1998. Cet impôt a dû être reporté au budget 1999. Il devrait rapporter 250 000 francs à la Ville (le Conseil municipal l'avait chiffré à 500 000 francs. 250 000 francs = 7000 chiens x 36 francs (100 cts additionnels) en 1999.

42 Revenus des biens (+ 0,4 million; + 0,3%)

Ce chapitre progresse modestement de 0,4 million (+ 0,4%). Il n'amène, globalement, aucun commentaire particulier.

43 Revenus divers (+ 7,1 millions; + 18,4%)

Ce chapitre progresse de 7,1 millions, soit de + 18,4%.

Cette augmentation est essentiellement due aux amendes d'ordre (+ 5 millions).

La prise en charge des honoraires «de promotion» par les investissements provoque, en contrepartie, un revenu de 3 millions de francs dès le projet de budget 2000.

En outre, il faut noter une augmentation des redevances d'utilisation et des prestations de service (+ 1,6 million).

44 Parts et contributions (- 4,6 millions, - 70,8%)

Cette diminution drastique prévisionnelle des trois quarts des revenus du chapitre par rapport aux comptes 1998 est due à un versement exceptionnel du Canton. En effet, il s'agit d'une restitution d'une partie de la production fiscale des personnes morales, estimée et comptabilisée en 1996 sur des bases trop optimistes (l'estimation de l'impôt 1996 des sociétés était une opération difficile et délicate en fonction des éléments connus à cette époque. Or, depuis, des changements législatifs ont modifié les éléments de taxation (taux d'impôt sur le bénéfice, capital imposable, effets de la loi sur la liquidation des SI, plus le passage du système prénumérando au postnumérando).

Le contrôle que le Canton a fait au cours des années 1997 et 1998, selon le système postnumérando du nouveau droit a fait ressortir cet écart. Suite à cela, le Canton a décidé de nous restituer en 1998 le manco sur la production 1996.

45 Dédommagements de collectivités publiques (+ 4,4 millions, + 19,3%)

Cette augmentation prévisionnelle est due à l'anticipation des effets des négociations entre la Ville de Genève, les communes et le Canton, sur le dossier de la sécurité civile.

La participation supplémentaire des autres collectivités publiques susmentionnées, au coût du SIS principalement, est estimée à 4,6 millions de francs.

L'avancement des négociations permettra de préciser ce montant d'ici à la fin de l'année.

46 Subventions et allocations (+ 0,4 million, + 17,4%)

Cette augmentation provient du prélèvement de 0,4 million sur le Fonds Zell.

Charges (tableaux Nos 4 et 5)

La structure des charges qui apparaissent au budget de fonctionnement évolue globalement comme suit entre les comptes 1998 et le projet de budget 2000:

	<i>(en millions de francs)</i>			
	<i>PB</i>	<i>Comptes</i>	<i>Ecart</i>	<i>%</i>
	<i>2000</i>	<i>1998</i>	<i>Fr.</i>	
Charges de fonctionnement directes	688,2	678,8	+ 9,4	+ 1,4
Amortissements	60,1	60,3	- 0,2	- 0,3
Charges totales	<u>748,3</u>	<u>739,1</u>	+ 9,2	+ 1,2

Globalement, les charges directes évoluent de 1,4% (+ 9,4 millions), notamment à cause de l'évolution de la masse salariale (+ 3,5 millions) (indexation), des biens, services et marchandises (+ 4,1 millions) et des subventions accordées à des tiers (+ 5,5 millions). A noter que les intérêts de la dette diminuent de 5,9 millions.

L'évolution détaillée des charges, classées par nature, entre les comptes 1998 et le projet de budget 2000 s'explique comme suit:

30 Charges de personnel (+ 3,5 millions; + 1,2%)

Les charges de personnel évoluent de + 1,2% entre 1998 et 2000. A noter que le projet de budget 2000 tient compte d'une indexation de 0,5% de la masse salariale (+ 1,5 million).

Rappelons que l'an 2000 est la dernière année du blocage des mécanismes salariaux. La réintroduction des annuités seules représente, pour le budget 2001, un coût supplémentaire de 7,6 millions.

31 Biens, services et marchandises (+ 4,1 millions, + 3,3 %)

Ce chapitre progresse de 4,1 millions, soit de + 3,3%. Cette progression est notamment due, d'une part, à l'enregistrement pour la première fois au niveau du budget 2000 du remboursement estimé des sinistres de l'exercice concerné (+ 2 millions) (la contrepartie se trouve en revenus) et, d'autre part, à la progression des frais d'énergie (eau, électricité, gaz) (+ 2,5 millions), due à l'augmentation répétée des tarifs des SIG.

32 Intérêts passifs (- 5,9 millions, - 6,5%)

Les intérêts passifs fléchissent de manière significative (- 5,9 millions), notamment grâce à des taux d'intérêt restant bas prévisionnellement, permettant de rembourser des emprunts à taux d'intérêt élevé.

33 Pertes sur débiteurs (- 0,1 million, - 1,0%)

Même si le poste le plus important (centimes additionnels) progresse de 0,7 million, les pertes sur débiteurs demeurent stables avec une légère diminution observable au niveau du prévisionnel 2000.

34 Contributions à d'autres collectivités (+ 0,2 million; + 1,7%)

La rétrocession des impôts aux communes frontalières françaises reste stable et n'appelle pas de commentaire particulier.

35 Dédommagements à des collectivités publiques (+ 2,4 millions; + 6,0%)

Cette progression de chapitre provient principalement de l'évolution des frais de perception des centimes additionnels (proportionnel à l'augmentation de la production des impôts (3%) (+ 1,1 million).

Les autres faits significatifs sont relatifs à l'augmentation de la contribution (+ 0,6 million) de la Ville de Genève au GIAP (Groupement intercommunal pour le parascolaire) et au CIDECE (Centre intercommunal de destruction des déchets carnés) [+ 0,3 million].

36 Transfert à des tiers: subventions et allocations (+ 5,5 millions, + 4,9%)

Les subventions progressent de 5,5 millions, soit 4,9% de plus qu'aux comptes 1998. Le détail des subventions est contenu dans les pages jaunes du projet de budget 2000.

La comparaison synthétique des subventions par département entre les comptes 1998 et le projet de budget 2000 est la suivante:

<i>Département</i>	<i>(en milliers de francs)</i>			
	<i>Projet de budget 2000</i>	<i>Comptes 1998</i>	<i>Ecart Fr.</i>	<i>Ecart %</i>
Autorités	1 940,0	883,0	+ 1 057,0	+ 119,7
Finances et adm. générale	13 121,5	12 626,2	+ 495,2	+ 3,9
Aménagement, constructions et voirie	240,0	29,7	+ 210,3	+ 708,2
Affaires culturelles	40 176,7	37 949,9	+ 2 226,8	+ 5,9
Sports et sécurité	3 789,1	3 808,3	- 19,2	- 0,5
Affaires sociales, écoles	58 379,9	56 816,0	+ 1 563,9	+ 2,8
TOTAL	117 647,1	112 113,1	+ 5 534,0	+ 4,9

33 Amortissements (- 0,3 million; n.s.)

Les amortissements demeurent stables et n'appellent pas de remarque particulière.

2.3.2 *Comparaison entre le budget 1999 et le PB 2000**Revenus (tableau N° 3)*

L'ensemble des revenus nets en 2000 augmente de 41,2 millions de francs par rapport au budget 1999 (+ 5,9%). Cette augmentation est essentiellement le fait des impôts (+ 27,5 millions), de la contribution des autres collectivités aux frais de sécurité civile assumés par la Ville de Genève (+ 4,6 millions) et des amendes d'ordre (+ 6,4 millions).

L'évolution des revenus classés par nature, entre le projet de budget 2000 et le budget 1999, s'explique comme suit:

40 Impôts (+ 27,5 millions; + 5,3%)

Les revenus fiscaux augmentent de manière significative (+ 5,3%). En effet, à l'époque de l'élaboration du budget 1999, les éléments portés à notre connais-

sance ne nous permettaient pas de prévoir une amélioration aussi notable que celle qui s'est avérée aux comptes 1998, sur la base de laquelle ont été élaborées les prévisions fiscales 2000.

Le détail des impôts entre le budget 1999 et le projet de budget 2000 est le suivant:

Comparaison budget 1999/PB 2000
(en milliers de francs)

	Budget 1999	PB 2000	Ecart	
			Fr.	%
Personnes physiques	351 500,0	373 500,0	+ 22 000,0	+ 6,3
Personnes morales	97 093,7	97 300,0	+ 206,3	+ 0,2
Fonds péréqu. PM	7 505,0	7 750,0	+ 245,0	+ 3,3
Taxe professionnelle	61 230,0	66 300,0	+ 5 070,0	+ 8,3
Impôts sur chiens	250,0	250,0	0	-
TOTAL	517 578,7	545 100,0	+ 27 521,3	+ 5,3

Les prévisions d'impôts pour les personnes physiques et morales, ainsi que pour le fonds de péréquation des personnes morales, découlent:

- d'une part, de recommandations économiques (PIB, inflation, marché de l'emploi notamment) formulées par le groupe de perspectives économiques, dont la Ville de Genève fait partie, ainsi que des prévisions des organismes spécialisés (Département cantonal des finances, Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, Office cantonal de la statistique, Université, organismes de prévisions économiques),
- d'autre part, de l'adoption en 1997 d'un modèle de calcul statistique permettant d'atténuer les sauts conjoncturels. Néanmoins, la prévision reste encore insatisfaisante, car elle dépend d'éléments exogènes difficilement observables et prévisibles à l'heure actuelle (migrations intercommunales voire intercantionales des personnes physiques et morales; élasticité de la matière imposable de certaines branches économiques aux fluctuations conjoncturelles; statuts fiscaux spécifiques de certaines entreprises; informations de base peu exploitables par informatique). A l'avenir, un effort tout particulier sera fait sur l'exploitation des données détaillées de l'application I.A.O du Canton afin d'affiner les prévisions. En outre, la collecte et l'agrégation toujours plus poussée d'informations auprès des différents acteurs représentatifs du tissu économique genevois devraient permettre d'aborder le XXI^e siècle avec une meilleure fiabilité des prévisions.

Il convient encore de souligner l'instauration, en 1999, pour la première fois, d'un impôt communal sur les chiens. C'est un impôt supplémentaire qui a été décidé par le Conseil municipal lors du vote du budget 1998. Cet impôt a dû

être reporté au budget 1999. Il devrait rapporter 250 000 francs à la Ville (le Conseil municipal l'avait chiffré à 500 000 francs. 250 000 francs = 7000 chiens x 36 francs (100 cts additionnels) dès 1999.

42 Revenus des biens (– 2,6 millions; – 2,1%)

Ce chapitre voit ses revenus régresser de 2,6 millions, soit de – 2,1%. Cette réduction est le fait de la diminution des intérêts intercalaires budgétisés en 2000. En effet, de gros chantiers (notamment celui relatif à la couverture des voies CFF) ont été mis en exploitation en 1998.

43 Revenus divers (+ 12,9 millions; + 39,2%)

Les revenus divers progressent de 12,9 millions, notamment grâce aux groupes de revenus suivants:

- 434 Redevances d'utilisation et prestations de services à des tiers: + 1,1 million;
- 436 Dédommagement de tiers (budgétisation pour la première fois en 2000 des remboursements de sinistres Ville de Genève par les compagnies d'assurances): + 1,7 million;
- 437 Amendes: + 6,4 millions (amendes d'ordre Agents de ville);
- 438 Prestations du personnel pour des investissements: + 3,3 millions (Honoraires de promotion immobilière calculés sur les coûts de construction ou de rénovation (respectivement 4 et 5%).

44 Parts et contributions (– 0,3 million; – 12,4%)

Cette diminution prévisionnelle provient principalement des impôts spéciaux (remises de commerces, etc.), en baisse. Le projet de budget s'aligne sur les comptes 1998.

45 Dédommagements de collectivités publiques (+ 4,6 millions; + 20,5%)

Cette augmentation prévisionnelle est due à l'anticipation des effets des négociations sur le dossier de la sécurité civile entre la Ville de Genève, les communes et le Canton.

La participation supplémentaire des autres collectivités publiques susmentionnées, au coût du SIS principalement, est estimée à 5 millions de francs.

L'avancement des négociations permettra de préciser ce montant d'ici à la fin de l'année.

46 Subventions et allocations (– 1,5 million; – 35,9%)

Les revenus de ce chapitre diminuent en raison d'une baisse prévisionnelle des dons.

Charges (tableaux N^{os} 4 et 5)

Rappelons que le Conseil administratif a choisi de prendre comme référence le budget 1999 pour l'élaboration budgétaire 2000. Au point de vue des charges et des revenus directs, la cible n'a pas été atteinte (cf. analyse des charges directes par département). Cependant, force est de constater que, globalement, l'excédent de charges diminue drastiquement, grâce, notamment, à la fiscalité.

La structure des charges de fonctionnement évolue globalement comme suit entre le budget 1999 et le projet de budget 2000.

	<i>(en millions de francs)</i>			
	<i>PB</i> 2000	<i>Budget</i> 1999	<i>Ecarts</i> Fr.	<i>%</i>
Charges de fonctionnement directes	688,2	681,8	+ 6,4	+ 0,9
Amortissements	60,1	64,2	– 4,1	– 6,5
TOTAL	748,3	746,1	+ 2,2	+ 0,3

L'évolution détaillée des charges, classées par nature, entre le budget 1999 et le projet de budget 2000 s'explique comme suit:

30 Charges de personnel (+ 1,3 million; + 0,5%)

Les charges de personnel budgétisées au projet de budget 2000 évoluent conformément aux mesures décidées par le Conseil administratif, en accord avec la Commission du personnel, c'est-à-dire avec la seule indexation au coût de la vie (estimée à 0,5%).

31 Biens, services et marchandises (+ 5,4 millions; + 4,4%)

Les charges de ce chapitre progressent de 5,4 millions, soit de + 4,4%. Les groupes de charges qui augmentent le plus significativement sont, par ordre d'importance, les suivants:

- 314 Entretien d'immeubles par des tiers: + 2,3 millions (cette augmentation est presque exclusivement due à la budgétisation des revenus provenant du remboursement par les compagnies d'assurances des sinistres prévisionnels moyens subis par la Ville de Genève. La contrepartie se trouve en charges dans ce groupe de comptes);

- 312 Frais d'énergie: + 1,1 million (notamment à cause des augmentations tarifaires des SIG).

Les groupes de charges 310 «fournitures de bureau», 311 «mobilier, machines et véhicules», 313 «achats de fournitures et autres marchandises» et 318 «prestations de services et honoraires» représentent une augmentation cumulée de 2 millions.

32 Intérêts passifs (– 4,7 millions; – 5,3%)

Les intérêts de la dette diminuent fortement, car les taux restent prévisionnellement bas et nous continuons à rembourser des emprunts à taux très élevés.

33 Pertes sur débiteurs (– 0,3 million; – 3,3%)

Les pertes sur débiteurs semblent maîtrisées.

34 Contributions à d'autres collectivités (0,0 million; 0,0%)

La compensation aux communes frontalières françaises n'évolue pas. Aucun commentaire particulier n'est nécessaire pour ce chapitre.

35 Dédommagements à des collectivités publiques (+ 1,5 million; + 3,8%)

Ce chapitre progresse de 1,5 million, soit de + 3,8%, notamment à cause de la progression des frais de perception des centimes additionnels (+ 0,8 million) et de la contribution de la Ville de Genève au CIDEC qui progresse conformément aux accords passés entre la Ville de Genève, le Canton et l'Association des communes genevoises (+ 0,5 million).

36 Transferts à des tiers: subventions et allocations (+ 3,2 millions; + 2,8%)

Les subventions accordées à des tiers qui ont le plus progressé sont les suivantes:

- 365 Institutions privées: + 1,9 million (Délégation à la petite enfance: + 0,85 million; maisons de quartier: + 0,3 million; Arts de la scène: + 0,5 million);
- 366 Personnes physiques: + 0,9 million.

Le détail des subventions est contenu dans les pages jaunes du projet de budget 2000. La comparaison synthétique des subventions par département entre le budget 1999 et le projet de budget 2000 est la suivante:

<i>Département</i>	<i>(en milliers de francs)</i>			
	<i>Projet de budget 2000</i>	<i>Budget 1999</i>	<i>Ecart Fr.</i>	<i>Ecart %</i>
Autorités	1 940,0	1 149,4	+ 790,6	+ 68,8
Finances et adm. générale	13 121,5	12 533,2	+ 588,3	+ 4,7
Aménagement, constructions et voirie	240,0	40,0	+ 200,0	+ 500,0
Affaires culturelles	40 176,7	39 380,0	+ 796,7	+ 2,0
Sports et sécurité	3 789,1	3 880,8	- 91,7	- 2,4
Affaires sociales, écoles	58 379,9	57 429,3	+ 950,6	+ 1,7
TOTAL	117 647,1	114 412,6	+ 3 234,5	+ 2,8

33 Amortissements (- 4,2 millions; - 6,5%)

Les amortissements régressent de manière significative en 2000, car les mesures du Conseil administratif tendent vers une diminution des investissements du patrimoine administratif (limite fixée à 70 millions depuis 1999 jusqu'en 2003 au lieu des 100 millions fixés précédemment).

2.4 Analyse fonctionnelle

La présentation de la classification fonctionnelle des charges budgétaires est, depuis l'élaboration budgétaire 1994, plus détaillée que celle figurant dans les budgets précédents.

Elle permet dès lors une meilleure vision du budget et ne nécessite pas de commentaires supplémentaires.

B. Budget d'investissements et financement

1. Investissements

En 2000, l'effort devrait porter principalement sur les types d'investissements suivants (investissements bruts):

1. Les voies de communication	35%
2. Les écoles	13%
3. Le logement	17%
4. La culture et les loisirs	7%
5. L'hygiène et la salubrité publique	11%

Ces cinq chapitres représentent à eux seuls 83% des charges d'investissements brutes prévues l'an prochain.

2. Financement

Le financement du programme d'investissements 2000 est largement expliqué au chapitre III «Politique du Conseil administratif en 1999» (pages 5 et ss.).

Le tableau présenté ci-après permet de comparer, par rapport au budget 1999, le mode de financement des investissements.

	En millions	
	PB 2000	Budget 1999
Investissements nets	115	134
Autofinancement	53	18
Endettement théorique	62	116
Autofinancement en %	46,1	13,4

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2000 est de 46,1%.

Les investissements programmés pour 1999 et 2000 se répartissent comme suit:

	2000		1999	
	mios	%	mios	%
Patrimoine financier	20	17,4%	37	27,6%
Patrimoine administratif	95	82,6%	97	72,4%
Total	115	100%	134	100%

V. PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 819 965 224 francs sous déduction de 71 659 373 francs représentant les impu-

tations internes soit à 748 305 851 francs et les revenus à 812 941 708 francs sous déduction de 71 659 373 francs représentant les imputations internes soit à 741 282 335 francs.

L'excédent de charges présumé s'élève à 7 023 516 francs.

Art.2. – Budget des investissements

Les dépenses du budget d'investissements sont estimées à 118 362 000 francs et les recettes à 2 802 000 francs.

Les investissements nets présumés s'élèvent à 115 560 000 francs.

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art.3. – Mode de financement

Les investissements nets de 115 560 000 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 60 078 003.—	par les amortissements inscrits au budget de fonctionnement
Fr. 7 023 516.—	sous déduction du déficit du budget de fonctionnement
<u>Fr. 53 054 487.—</u>	au total

Le solde non couvert au montant de 62 505 513 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art.4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 7 023 516 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2000, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2000 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois

dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2000.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2000 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 60 000 000 de francs.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2000, les divers emprunts ou prêts de la Caisse d'assurance du personnel qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Annexe: 19° Budget financier quadriennal 2000-2003.

M. Pierre Muller, maire. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au mois de septembre, il y a deux choses qui reviennent périodiquement: le cirque Knie avec ses joies et la présentation du projet de budget de l'année suivante avec ses joies et ses peines. J'ai le plaisir, au nom du Conseil administratif, de vous présenter aujourd'hui le projet de budget 2000 ainsi que le 19^e budget financier quadriennal (2000-2003). Tout d'abord, je me permets de vous rappeler brièvement le cadre légal dans lequel la Ville doit évoluer pour établir le projet de budget. Je suis navré d'être un peu pédagogique, mais il y a de nouveaux conseillers municipaux et il me semble utile de rappeler le cadre et les principes de base de celui-ci.

Le premier principe est que le budget de fonctionnement des communes doit être équilibré. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'article 77 de la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement d'application. Néanmoins, il y a des exceptions. En ce qui concerne Genève, il s'agit des exceptions suivantes: «...la commune peut présenter un budget comportant un excédent de charges, à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette.» C'est encore l'article 77, alinéa 2, de la LAC, et c'est le cas en Ville de Genève. En cas d'excédent de charges, l'établissement d'un plan financier est obligatoire; il est transmis pour approbation au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie; c'est l'article 52 du règlement d'application de la LAC. Ce plan financier doit démontrer le retour à l'équilibre budgétaire dans un délai de quatre ans. Pour les communes dont le budget de fonctionnement excède 500 millions de francs, le Conseil d'Etat peut proroger le délai de retour à l'équilibre budgétaire de quatre ans au plus. C'est exactement ce qui se passe, puisque nous avons déjà bénéficié d'un délai de quatre ans et que, maintenant, nous sommes bientôt au terme de la deuxième prolongation, puisque c'est la septième année consécutive que nous présentons un budget déficitaire.

Quoi qu'il en soit, les options fondamentales de ce projet de budget 2000 sont les suivantes: maintien des centimes additionnels à 45,5, chiffre inchangé depuis 1984 – je crois qu'il faut relever ce chiffre, car c'est une bonne performance des autorités de la Ville de Genève, du Conseil administratif et du Conseil municipal, ensemble; limitation du déficit à 7 millions de francs, qui est le résultat de ce projet de budget; maintien des charges de fonctionnement directes, sans les amortissements, au niveau du budget 1999. Les autres options sont, en ce qui concerne le chapitre 30 – les charges de personnel – le gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du 13^e salaire et des promotions, conformément aux délibérations du 10 février 1998 acceptées par les parties contractantes, c'est-à-dire le personnel de la Ville de Genève et le Conseil administratif. La masse salariale a été globalement réduite de 2,3%, ce qui correspond à 50% des postes vacants. Le chapitre 31 – biens, services et marchandises – sera maintenu au

niveau du budget 1999, exception faite des cas particuliers, par exemple des nouvelles antennes du Service social qui engendrent des coûts supplémentaires au niveau des loyers, des fournitures et de l'augmentation des tarifs des Services industriels de Genève. Il y a au chapitre 36 – subventions et allocations – une légère augmentation de l'aide personnalisée, du budget de la petite enfance et des allocations sociales. En ce qui concerne les revenus divers, il y a maintenant un enregistrement des honoraires de promotion, dont la contrepartie est portée à charge des investissements. Mon collègue Christian Ferrazino aura l'occasion de s'expliquer sur cette nouveauté lorsqu'il passera devant la commission des finances. En ce qui concerne les investissements, ceux-ci sont prévus à hauteur de 118,4 millions de francs, en diminution de 19,4 millions de francs par rapport à 1999. Il découle de ces options un excédent de charges prévisionnelles de 7,1 millions de francs. A titre de comparaison, celui-ci était de 46 millions au budget de 1999 et de 14,6 millions aux comptes 1998. Cet excédent est le résultat des mouvements globaux suivants. Les revenus sont projetés en hausse de 41,2 millions, c'est-à-dire une augmentation de 5,9% par rapport au budget 1999 et de 16,8 millions, soit 2,3%, par rapport aux comptes 1998.

Parmi les principaux postes de revenus, les impôts progressent de 27,6 millions par rapport au budget 1999, ce qui représente une hausse de 4,1%, et de 9,3 millions par rapport aux comptes 1998, une hausse de 1,7%, ce qui est raisonnable dans notre conception de ces revenus. Les revenus des biens diminuent de 2,6 millions par rapport au budget 1999, soit 2,1% en moins, et augmentent de 400 000 francs par rapport aux comptes 1998, soit une augmentation de 0,3%. Les charges directes augmentent de 6,6 millions, soit 0,9%, par rapport au budget 1999, et de 9,4 millions, soit plus 1,4%, par rapport aux comptes 1998. Il s'agit des chapitres 30 à 36.

Si l'on considère les charges des principaux chapitres, celles du chapitre 31 – personnel – augmentent de 1,4 million par rapport au budget 1999, soit de 0,5%, et de 3,5 millions, soit de plus 1,2%, par rapport aux comptes 1998. Cette hausse tient compte de l'indexation de 0,5% de la masse salariale. Cela fait l'objet de l'accord passé entre la fonction publique et le Conseil administratif. Je précise à l'intention de ceux qui n'auraient pas eu connaissance de cet accord que, compte tenu de l'augmentation du renchérissement, il n'y a pas de perte de pouvoir d'achat en Ville de Genève pour la fonction publique. Le chapitre 31 – biens, services et marchandises – augmente de 5,4 millions, c'est-à-dire de 4,4% par rapport au budget 1999, et de 4,1 millions ou 3,3% par rapport aux comptes 1998. Les amortissements annuels diminuent de 4,2% par rapport au budget 1999 ou de 300 000 francs par rapport aux comptes 1998. Le chapitre 36 – subventions, allocations – progresse de 3,2 millions, soit de 2,8% par rapport au budget 1999 et augmente de 5,5 millions, soit de 4,9%, par rapport aux comptes 1998.

Les investissements sont financés à hauteur de 53,1 millions, contre 18,3 millions au budget 1999 et 45,7 millions réalisés en 1998. Cela signifie que l'insuffisance de financement est de 62,6 millions, contre 115,5 millions au budget 1999 et 52 millions aux comptes 1998.

S'agissant du 19^e budget financier quadriennal (2000-2003), les options de base sont les suivantes: maintien du nombre des centimes additionnels à 45,5, chiffre toujours inchangé depuis 1984, mise en œuvre progressive de certaines réformes prévues dans le rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale. Le dossier concernant la poursuite des études en vue de clarifier les compétences entre l'Etat et les communes est un énorme chantier. Les autres options sont, en ce qui concerne le chapitre 30 – dépenses du personnel: poursuite du gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du 13^e salaire et des promotions en l'an 2000 – c'est l'accord dont je vous parlais tout à l'heure; mise en œuvre d'un plan de départ à la retraite anticipée – il s'agit du plend (plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée) que nous remettons en œuvre d'année en année; engagement de jeunes collaborateurs – il s'agit du premier emploi. C'est une politique que nous essayons d'appliquer en Ville de Genève afin de mettre le pied à l'étrier à ces jeunes travailleurs. Les options pour le chapitre 31 – biens, services et marchandises – sont les suivantes: stabilisation de l'ensemble des charges et amortissement des frais d'emprunt pendant la durée de ceux-ci. En ce qui concerne le chapitre 32 – intérêts passifs – nous assistons à une actualisation du volume des investissements à 423 millions de francs pour les quatre années à venir, conformément au 18^e programme financier quadriennal. Nous insistons aussi sur la limitation à 7 millions de francs au maximum du montant du déficit pour l'année 2000. Pour le chapitre 36 – subventions et allocations – les options sont: adaptation des subventions telles que l'aide personnalisée aux locataires, les allocations sociales, les subventions à la petite enfance et au Grand Théâtre; suppression dès 2002 des subventions à l'AGAD, Association genevoise des aides à domicile.

Les résultats prévisionnels des budgets de 2000-2006 seront les suivants: le budget relatif à l'année 2000 accuse un déficit de 7 millions – je l'ai déjà dit; celui de 2001 un bénéfice de 1,7 million; celui de 2002 un excédent de revenus de 3,2 millions et celui de 2003 un bénéfice de 6,2 millions. Vous voyez qu'à partir de 2001 on bascule dans des chiffres noirs. Néanmoins, l'excédent de revenus reste faible, puisqu'il se situe entre 1,7 million en 2001 et 6,2 millions en 2003. Pour répondre à une remarque de M. Tornare, je vous le répète encore une fois, l'initiative 111, visant à faire baisser les impôts cantonaux, n'a rien à voir avec nos centimes additionnels ou nos prévisions budgétaires.

L'autofinancement, en nette amélioration, devrait atteindre pour les quatre prochaines années un montant de 251 millions de francs, soit 59% des investis-

sements envisagés. Je dois dire que nous avons fait un effort particulier, parce que la norme acceptable dans les comptabilités des collectivités publiques est de l'ordre de 60% en ce qui concerne l'autofinancement. Nous voyons que nous y arrivons petit à petit, puisque, au terme de ces quatre années, nous serons à 59% en moyenne. Les investissements étant estimés à 423 millions de francs, la dette de la Ville de Genève devrait, si toutes les hypothèses retenues se révélaient exactes, s'accroître de 172 millions de francs en quatre ans. Cette dette, estimée à 1,865 milliard de francs à fin 1999, serait portée ainsi à 2,037 milliards au 31 décembre 2003. Ces chiffres, malheureusement forts élevés, me permettent d'aborder les quelques commentaires que m'inspire le projet de budget 2000 et le budget financier quadriennal 2000-2003.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le règlement d'application de la LAC nous octroie, en pratique, un report jusqu'au projet de budget 2001 pour rétablir l'équilibre budgétaire – je vous en ai parlé tout à l'heure. Par ailleurs, les comptes de l'exercice 1998 se sont révélés meilleurs que nous l'avions escompté. Cependant, je constate que le budget 2000 sera une nouvelle fois déficitaire, et ce malgré une hausse prévisible importante des revenus. Cela doit plus que jamais nous inciter à mettre en œuvre les indispensables et nécessaires réformes structurelles permettant de revenir à des finances saines. Je dois en effet répéter ce que j'ai déjà largement eu l'occasion de dire: la Ville doit cesser de vivre au-dessus de ses moyens, car nous n'avons pas le droit de léguer une telle situation à nos enfants. Je précise qu'en 2003 il s'agira d'une dette de plus de 2 milliards. Il faut décider quelles sont les prestations qui doivent être assumées, par quelles collectivités publiques et à quel prix. Je crois que nous sommes unanimes au Conseil administratif sur ce domaine. Cela suppose notamment, mais pas uniquement, de repenser la répartition des charges entre la Ville et l'Etat. Il ne s'agit pas seulement des charges, mais également des revenus, en particulier ceux que nous pourrions tirer de la voie publique. Il faudra bien sûr supprimer les doublons, parce que là il y a évidemment des économies d'échelle importantes à réaliser, et peut-être revenir aux missions essentielles que doit assumer une collectivité publique. Ce budget est celui du Conseil administratif, mais il ne contient certainement pas toutes les mesures que nous aurions souhaité prendre. Pour ma part, je regrette l'immobilisme patent qui caractérise parfois votre Conseil municipal et je souhaite qu'à l'avenir il soit possible de réfléchir un petit peu plus au futur de notre municipalité et à son redimensionnement. Il sera donc nécessaire d'entamer une concertation, comme nous le faisons déjà, afin de trouver un accord qui se fera avec vous, avec la fonction publique et le Conseil administratif.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous prie malgré tout de renvoyer ce projet de budget 2000 à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Je vous remercie.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Je m'attendais à entendre M. le Maire nous déclarer, comme il l'avait fait il y a quelques années, lors de la présentation du budget, que nous allions arriver à bon port. Je me souviens même de ses termes: «...et je me réjouis, dans trois ans, de me présenter devant vous avec un budget équilibré...» Aujourd'hui, on n'a pas du tout entendu cela, probablement parce que M. Muller apprend vite et qu'il se rend bien compte que, lorsqu'on parle du présent budget, il y a quand même quelques zones auxquelles il faudrait donner de l'éclairage; ce qui, je l'espère, sera fait dans les commissions, lorsque nous auditionnerons le Conseil administratif.

Je me suis déjà penché plusieurs fois sur le *Mémorial* pour essayer de comprendre quelle est la typologie des discours qui sont développés en ce qui concerne le budget, d'une part, et les comptes, d'autre part. On se rend compte – d'abord, en consultant le *Mémorial* – que le débat sur les comptes est toujours très court, alors que le rapport est très épais. Les discours et les interventions concernant le budget sont extrêmement longs et les documents sont un peu moins épais, excepté les annexes qui reflètent toutes les questions qu'on a posées. Ce genre de typologie permet de conclure que, lorsqu'on parle des comptes, on oppose la rigueur arithmétique de la réalité à un discours sur le budget, qui est fondamentalement un discours qui n'a rien à voir avec la mathématique, ni avec les finances, ni avec les chiffres. Le débat sur le budget est un débat de sciences humaines. Chacun y met sa volonté, sa détermination, ses espoirs, ses rêves, ses renoncements, ses velléités, et, en fait, on assiste à un débat où, d'un côté, on a un discours sur le verdict, c'est-à-dire les comptes, et, de l'autre côté, un discours sur l'incertitude. Puisque le discours sur l'incertitude doit être tenu, allons-y dès maintenant et si possible pas trop longuement; c'est ce que je vais m'efforcer de faire.

Depuis 1991, nous nous sommes toujours trompés, «plantés»; l'erreur se monte à un total de 175 millions de francs en huit ans. Je n'en fais pas le procès au Conseil administratif, je constate simplement. En 1991, on s'est trompé de 34 millions; en 1992, de 10 millions; en 1993, de 26 millions; en 1994, de 17 millions; en 1995, de 9 millions; en 1996, de 31 millions; en 1997, de 11 millions et, en 1998, de 37 millions. Alors, effectivement, quand on parle de budget, on fantasme. Le Conseil administratif a une volonté; le Conseil municipal peut en avoir d'autres. Il veut procéder à certaines retouches, il croit que... Les prévisions économiques sont suivies – et je le sais, parce que je m'en suis assuré de manière extrêmement régulière auprès du département concerné de notre administration municipale pour avoir le maximum d'informations, ce qui permet de serrer la réalité au plus près – mais, en fait, on se trompe tout le temps. Qu'en est-il aujourd'hui à propos de ce budget? Dans cette salle, cela dépend d'où on parle, si

l'on parle de ce lieu-là ou de ce lieu-là ou encore d'un autre lieu qui peut être un peu plus incertain ou un peu plus réfléchi et un peu plus prudent. Quand on parle des comptes, on distribue les responsabilités, les bons points; on dit et on entend souvent: «On vous avait bien dit que vous aviez gonflé les recettes!» «Ce n'est pas vrai!» «On vous avait bien dit que vous aviez sous-estimé ces charges-là!», etc. Ensuite, en fonction de son option politique, on distribue les bons points au Conseil administratif ou on dénigre l'Alternative, qui, depuis dix ans, devrait déjà avoir mené la Ville à la ruine. On l'a entendu souvent. L'évaluation du budget dépend donc de l'endroit d'où on parle; cela dépend aussi de la majorité. On attribue le budget au fatum ou, parfois à la divine surprise, comme c'était le cas l'année dernière avec la divine surprise des recettes fiscales.

Sur le budget 2000, on peut tenir un discours d'ensemble, très général, et dire: «Nous sommes les Verts, un parti de l'Alternative et nous constatons que ce budget est tout à fait satisfaisant quand on le considère dans sa globalité, sans regarder de trop près, et il en va de même quand on considère le budget financier quadriennal (BFQ) dans ses intentions; pour user d'un lieu commun – rien n'est plus beau que les lieux communs – le bateau de la Ville de Genève, barré par l'Alternative, a traversé dix ans de crise. Il est parti d'un handicap en 1991 avec 11 millions de déficit. Il a essuyé deux lourdes tempêtes: un peu plus de 60 millions de déficit en 1995 et 50 millions en 1996. Il a traversé toutes les intempéries et, presque dix ans après, on arrive à bon port. Le paradoxe total, c'est que nous avons un magistrat libéral à la tête des finances, au sein, depuis 1991, d'une majorité Alternative du Conseil administratif et, depuis quatre ans, du Conseil municipal. C'est quand même un joli paradoxe. L'Alternative a gagné son pari et, dès 2001, si on regarde le budget financier quadriennal, on sera dans les chiffres noirs et tout ira pour le mieux.

C'est la première chose que l'on peut dire en général. Si l'on examine d'un peu plus près le budget municipal, celui-ci est très satisfaisant, notamment pour l'Alternative. La tendance vers le rétablissement est confirmée. On a un excellent taux d'autofinancement de 46%. C'est un des meilleurs taux qu'on ait eu ces dix dernières années. On bénéficie encore cette année de l'effet de l'accord négocié par le Conseil administratif avec le personnel, ce qui n'est pas négligeable sur l'ensemble de la masse du budget. On constate une diminution de la charge de la dette et, là, il faut souligner l'excellente gestion du service s'occupant de la charge de la dette, puisqu'on sait maintenant qu'on essaie de négocier très rapidement des emprunts à des taux préférentiels, de façon à la diminuer. Cette année, elle avoisine les 4 millions; c'est extrêmement satisfaisant.

Nous apprécions les quelques retouches qui ont été apportées aux subventions. Nous soutenons volontiers les retouches apportées dans le département des affaires sociales, concernant les centres de loisirs, les maisons de quartier et la

petite enfance. En ce qui concerne le département des affaires culturelles, des retouches subventionnelles vont en faveur de la création indépendante, et cela nous réjouit également. On note une inflexion très marquée, que nous soulignons avec plaisir, au niveau des économies d'énergie, puisque, dans ce cas, on nous explique très clairement ce que l'on veut, et particulièrement – et nous nous battons à ce propos depuis longtemps à la commission des finances et à la commission des travaux – au sujet de l'éclairage public. Chaque fois, nous avons proposé des amendements, chaque fois, nous avons été battus. Nous constatons cette fois, avec satisfaction, qu'il y a dans le budget cette volonté de faire des économies sur l'éclairage public. Nous avons également des déclarations marquées du sceau de la volonté en ce qui concerne les eaux de lavage. Vous savez que nous lavons les rues avec de l'eau potable. Nous pensons, nous, les Verts, naïvement, qu'il est possible de laver les rues et de faire l'arrosage des parcs avec de l'eau non potable.

D'après ce que nous avons lu dans ce budget, nous pensons que le chevalier Ferrazino viendra à bout du syndrome de la moule zébrée, puisqu'on nous a expliqué que c'était le treizième travail d'Hercule, que la Ville n'arrivait pas à réaliser, et que, probablement, cette fois le problème sera empoigné et que la direction de la Voirie aura les armes et surtout la vraie volonté de vaincre la moule zébrée, qui nous coûte quand même passablement d'argent.

La promotion de la récolte des déchets nous apporte également quelques satisfactions, et il ne s'agit pas seulement d'intentions, puisque j'ai lu dans le journal que cela commençait cette semaine. Sur les marchés, il y a des stands où l'on distribue déjà de l'information à la population pour la promotion de la récolte des déchets. Cela ne peut que nous réjouir, nous qui nous battions pour que M^{me} Burnand accepte de dépenser la somme qu'on lui octroyait à ce propos, ce qu'elle n'a que très rarement voulu faire. Nous relevons encore quelque chose de satisfaisant pour les Verts: ce sont des perspectives de concrétisation de projets qui se trouvent dans l'Agenda 21 au Conservatoire et Jardin botaniques, où l'on nous dit très clairement qu'il est possible de réaliser des choses très rapidement. Tout cela nous réjouit. C'est une vraie manifestation de joie, ce soir, que de prendre en considération ce budget.

Néanmoins, il faut aussi dire d'autres choses sur ce budget. Madame la présidente, vous savez certainement que ce soir la séance est télédiffusée. Vous savez que M. le procureur est très attentif à tous les mots que l'on emploie dans cette enceinte et vous imaginez bien que je ne suis pas assez courageux pour en employer certains qui pourraient me mener, si par hasard le Conseil administratif s'en avisait, devant la justice. Il faut dire deux ou trois choses, puisque hier nous avons eu cette leçon de sémantique de la part du conseiller Ferrazino sur un mot qui traîne et qui est très vilain et qui, paraît-il, est même une insulte. Puisqu'on

parle du budget, on peut se demander: «A propos de ce budget 2000, ne pourrait-on pas jouer aux chiffres et aux lettres?» Par exemple, voici une définition en neuf lettres: «Fausse apparence et illusion qu'elle détermine?» Je vous laisse deviner vous-mêmes, car je ne suis pas assez courageux pour prononcer ce mot dans cette enceinte. (*Rires.*) Je le remplacerai, Madame la présidente, et je pense que vous ne serez pas choquée – si vous ne l'êtes pas, c'est donc un vocabulaire que l'on peut employer – par le mot «manœuvre». Il n'y a rien de diffamatoire quand on emploie le mot «manœuvre» et les mots «euphorie prévisionnelle». Ce ne sont pas des gros mots, je ne pense pas que je pourrais être poursuivi pour avoir employé ces mots.

La manœuvre porte sur le groupe de comptes 438 et a le joli nom de «prestations effectuées par le personnel de la collectivité pour ses investissements». Cela veut dire que désormais on a deux catégories de fonctionnaires. On vient de nous dire qu'on nous l'expliquera plus tard en commission – je me réjouis – mais, à première lecture, il y a deux catégories de fonctionnaires. Il y a ceux qui sont dans le budget de fonctionnement; ils font les commissions, ils s'occupent de l'intendance; et il y a une autre catégorie de personnel, qui est affectée aux investissements. Cela pourrait se discuter, mais il faut être cohérent. Il y a quelques années, on a dit que les achats de véhicules étaient des investissements. Cependant, je n'ai pas trouvé trace du groupe 438 au Service des achats. Pourtant, il semblerait que les gens qui achètent des véhicules contribuent aux investissements de la Ville de Genève et normalement, selon la bonne logique du Conseil administratif, une des rubriques du groupe 438 devrait figurer au budget de ce service et il n'y en a pas trace.

Quant à «l'euphorie prévisionnelle», cela concerne, en premier lieu, le Service d'incendie et de secours (SIS). Je constate avec plaisir qu'on a obtenu 500 000 francs de contributions supplémentaires de la part des communes. Cela est acquis. Bravo! On s'en réjouit, on s'en félicite: on passe de 8,6 à 9,1 millions. Cependant, je ne comprends pas très bien pourquoi – cela a peut-être été fait dans l'euphorie de ce nouveau Conseil administratif – on a inscrit au budget 13 millions au lieu des 9,1 millions. L'explication que l'on nous donne est: «L'avancement des négociations permettra de préciser ce montant d'ici la fin de l'année.» Mais, nous, le 18 décembre, nous devons savoir si c'est 9,1, 12 ou 10 millions. Jusqu'à maintenant, rien ne nous permet de croire que les augmentations de recettes arriveront de manière ponctuelle le 18 décembre, afin que l'on puisse avoir un vrai budget, solide, avec des chiffres qui s'appuient sur la réalité.

En deuxième lieu, l'euphorie prévisionnelle concerne les amendes d'ordre. Il y a, suite à la modification de la Constitution, 5 millions d'augmentation. Là, c'est délicieux, voilà ce qu'on nous dit: «Cette modification de la Constitution permet d'espérer que l'Etat donnera une suite à la demande de la Ville d'accorder

des compétences de police qui auront une incidence positive sur les finances de la Ville.» Jusqu'à maintenant l'espoir que l'Etat donnera suite à cette demande s'est soldé par une réponse de M. Ramseyer: «Aucune rencontre n'est possible en l'état, pour l'instant.» Donc cette recette de 5 millions est pour le moment extrêmement euphorique. Le 18 décembre, il faudra bien que nous ayons une réponse au sujet de ces 5 millions.

Voilà, Mesdames et Messieurs, entre surprises, manœuvres et euphorie, on approche les 15 millions. A cela s'ajoute – et, en l'occurrence, ce n'est pas négligeable – des choses qui ne sont pas véritablement chiffrables. Il y a d'abord les retombées possibles de l'initiative 111. Est-ce que ce budget en a tenu compte? Enfin, il est possible qu'il y ait des retombées. En tout cas, d'après les informations que nous lisons, il semblerait que les retombées ne soient pas mécaniques, mais qu'elles dépendent directement des prises de position du Conseil d'Etat qui devrait bien arranger ces affaires en faisant une autre distribution des choses. Je ne sais pas si on en a tenu compte. On nous dit aussi: «Il est possible que, le 18 décembre, la petite enfance nous fasse part de ses volontés définitives en ce qui concerne son budget.» Je ne l'invente pas, je l'ai lu dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2000, donc cela doit être vrai. Si la petite enfance a des exigences et qu'elle nous les met sur la table, il faudra bien que nous en tenions compte d'une manière ou d'une autre et nous ne savons pas à combien cela se chiffrera.

En ce qui concerne le BFQ, il y a la sortie du gel des mécanismes salariaux. Ce n'est pas réalisable du jour au lendemain, cela ne va pas forcément être automatique. Je sais bien que ce n'est pas dans le budget 2000, je dis bien le BFQ. Donc il faudra bien préparer cette sortie du gel des mécanismes salariaux, négocier avec la fonction publique et commencer à la préparer dès maintenant. Tout cela fait beaucoup de doutes. Vous comprendrez bien qu'en lisant ce budget un peu plus attentivement il y a une espèce de petit sentiment d'amertume, parce qu'il y a des choses qui sont peu claires. Comme on dit en italien: «Molto fumo, poco arrosto.» Il y a quelque chose qui manque un peu de corps et d'épaisseur. Nous, les Verts, sommes assez à l'aise pour parler des doutes que nous avons. Nous ne sommes pas en train de faire un procès d'intention au Conseil administratif, mais nous sommes vraiment perplexes et dubitatifs par rapport à certains aspects de ce budget. Nous sommes un parti gouvernemental, nous avons soutenu très régulièrement le Conseil administratif dans les moments difficiles, mais ce budget manque un peu de solidité à certains endroits. Nous ne voulons pas croire, et nous ne croyons pas que le Conseil administratif ait essayé de nous attraper, de nous berner, de nous flouer, de se jouer de nous, de nous leurrer, de nous duper, de nous embobiner, de nous feinter, de nous posséder, de nous refaire ou de nous rouler. Nous ne croyons pas cela. Nous disons simplement que, quand on élabore un budget avec la volonté politique – et c'est normal, quand on gouverne, qu'on

affirme sa volonté politique dans un budget – l'on doit veiller à ce que cette volonté ne conduise pas à une sorte d'euphorie et qu'elle ne nous fasse pas commettre certaines imprudences qui sont contenues dans ce budget. Je dis bien, ce sont des imprudences.

Je discutais de ce projet de budget 2000, dimanche dernier avec mon voisin du dessus, et on parlait de son maigre déficit. Ce voisin, qui s'appelle Blaise Pascal, voyant ma perplexité, m'a gentiment donné ce conseil amical: «Ecoutez, Losio, mettez-vous à genoux, priez et implorez, faites semblant de croire à ce budget et bientôt vous y croirez.» C'est ce que je fais, Madame la présidente, mais sans vraiment obtenir des résultats probants. Mais je vais persévérer en attendant les réponses aux nombreuses questions que les membres du groupe des Verts ne manqueront pas de poser dans toutes les commissions où ce budget sera envoyé. Nous recommandons le renvoi de ce budget à la commission des finances et à toutes les commissions spécialisées. Merci. (*Applaudissements.*)

La présidente. Avant de passer la parole à M. le maire, j'aimerais vous dire: «Priez, mon frère.»

M. Pierre Muller, maire. Madame la présidente, j'avais la même intention que vous et je voulais m'adresser à l'ecclésiastique Losio. Je le connaissais excellent président de la commission des finances, mais je ne savais pas qu'il avait cette nouvelle vertu. Quoi qu'il en soit, je vous découvre, mon cher Losio, et j'ai plaisir de savoir que vous avez plusieurs cordes à votre arc.

Monsieur Losio, vous avez dit tout à l'heure que la présentation du projet de budget était quelque chose qui se rapprochait des sciences humaines, par rapport à une science exacte qu'est la mathématique lorsqu'on a affaire aux comptes. Je crois que vous avez parfaitement raison. Il est vrai que le budget est un acte politique, et qui dit acte politique ne dit pas acte défini, fini; c'est quelque chose qui évolue. Le projet de budget est donc quelque chose d'évolutif. Je crois que tout le monde l'a compris dans cette assemblée. Vous avez parlé des erreurs: je suis d'accord avec vous. Comme je vous le disais il y a un instant, la technique budgétaire n'est pas une science exacte, donc il y a forcément des erreurs. Cependant, vous avez omis de dire que, dans les millions que vous nous avez annoncés, il y a des erreurs positives. On en a connu par exemple aux comptes 1998, et c'est quand même à relever. Vous avez parlé du fatum; je pense qu'un bon nombre d'entre nous n'a pas compris ce que voulait dire fatum. Il s'agit du destin en latin. Quoi qu'il en soit, ce fatum dépend à 60% de notre collaboration budgétaire, de la fiscalité du centime additionnel. Je ne parle même pas de la taxe professionnelle

où nous arrivons à régler les compteurs, mois après mois, pour savoir où nous en sommes. En ce qui concerne les centimes additionnels communaux, vous le savez bien, nous n'avons aucun pouvoir de contrôle et nous devons attendre les prévisions qui viennent relativement tard et qui nous empêchent de coller au plus près de la réalité lorsque nous élaborons notre budget. C'est une revendication que nous avons déjà eue, malheureusement, nous n'avons pas eu beaucoup de succès en ce qui concerne un contrôle de cette affaire.

Dans ce Conseil administratif, comme dans l'ancien, il faut reconnaître une chose: nous sommes une équipe – le club des cinq, certains le disent – et, lorsque nous préparons un budget, nous avons des discussions politiques, mais nous avons aussi besoin de nous entendre, et c'est vrai que certaines divergences politiques peuvent s'estomper quand on sait qu'on a à affronter des échéances importantes, qui se trouvent être en 2001 en ce qui concerne le rétablissement des finances.

Surprises, manœuvres et euphorie: je ne crois pas qu'on puisse dire cela lorsque nous préparons le budget. Ce sont des séances, Monsieur Losio, difficiles où chacun défend son pré carré, parfois même ses prébendes, et nous devons travailler dans un esprit positif. Je dois dire que, depuis cinq ans que j'ai l'occasion de participer à ces élaborations budgétaires, nous travaillons dans un esprit positif, et c'est à relever une fois de plus. Il n'y a pas de discussion qui dérape, tout se passe en bonne intelligence avec, bien sûr, nos différences et notre diversité politique.

Vous avez parlé de l'accord avec la fonction publique. Vous l'avez compris, il court encore en l'an 2000. Il ne courra plus à partir de 2001. Nous avons déjà annoncé, et vous le savez, à la commission du personnel, respectivement à l'ACAM, Association des cadres de l'administration municipale, que nous ouvrirons des discussions. Nous n'avons pas l'intention d'en rester là. Nous voulons absolument trouver un accord; on verra dans quel sens il ira, mais nous discuterons avec ces deux instances, la commission du personnel et l'ACAM. Je trouve un peu dur de votre part de supputer déjà les résultats que nous pourrions avoir suite à ces discussions. Je crois que la discussion sera ouverte et nous verrons dans quel sens nous irons, au vu des résultats, au bout de quelques mois.

Pour terminer, je rappelle ici que le budget est une tendance. Ce que vous avez aujourd'hui en main est une tendance et cela n'a rien de définitif. Vous avez bien compris, Mesdames et Messieurs, que l'administration par ses compétences, par ses possibilités de contrôle, peut contrôler les charges, et elle le fait. Nous savons si celles-ci augmentent ou si elles diminuent par rapport à nos budgets, Monsieur Losio, vous le savez parfaitement; mais, en ce qui concerne les revenus, 75% proviennent de la fiscalité, c'est-à-dire environ 60% des centimes additionnels et 15% de la taxe professionnelle, et cela est extrêmement difficile à contrôler.

Qu'est-ce qui fait fluctuer le poste «Revenus»? Ce sont les conditions-cadres de l'économie, les résultats économiques, les résultats de la fiscalité, donc ce que vous en tant que personnes physiques, ce que les entreprises en tant que personnes morales paient au Canton et à la commune.

Par conséquent, vous voyez qu'élaborer un budget n'est pas chose facile; mais encore, Mesdames et Messieurs, j'aimerais que vous vous rendiez compte que le Conseil administratif travaille et qu'il élabore ce budget dans la plus grande intégrité. Je crois qu'il n'y a pas d'exercice farfelu dans notre travail. Je trouve que certaines de vos remarques, Monsieur Losio, étaient certes amusantes mais parfois un peu sarcastiques par rapport au travail effectué par mes quatre collègues et moi-même sur ce budget. J'espère que le fatum latin sera positif l'année prochaine et dans les années à venir, de manière que l'on puisse revenir, selon nos prévisions en ce qui concerne le budget financier quadriennal, à des résultats positifs, et je suis sûr que tout le monde sera content. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan (S). Après la brillante prestation de mon collègue Losio, et je suis sincère en disant cela, je serai nettement plus sobre et aussi plus bref, puisqu'il a dit une bonne partie de ce que je comptais dire au nom du groupe socialiste. En ce qui nous concerne, nous serons deux à prendre la parole sur ce sujet, dans la mesure où il y a un certain nombre de choses à annoncer, en tout cas en vue des débats de commissions qui nous paraissent importants. Notre réaction initiale, lorsque nous avons vu apparaître le projet de budget 2000, fin août, début septembre, était évidemment plutôt positive. Comme l'a dit mon collègue Losio, celui-ci confirme une tendance, n'en déplaise à certains, selon laquelle, malgré toutes les annonces catastrophiques et alarmistes que nous avons pu entendre ces dernières années, nous tenons le cap, et ce cap consiste à rétablir l'équilibre budgétaire, autant parce qu'il faut bien une fois arrêter d'alimenter la dette que parce que nous devons respecter la loi dans ce domaine. Fin août, on pouvait espérer, en apparence, que la contrainte légale qui nous impose d'atteindre l'équilibre budgétaire en l'an 2001 pourrait être satisfaite. Nous sommes conscients que l'amélioration des recettes avait favorisé cette tendance. Il faut quand même rappeler qu'en moyenne les charges ont été remarquablement maîtrisées ces dernières années, surtout si on calcule en francs constants. Cela est dû à une majorité qui, quoi qu'on puisse en dire, a fait les bons choix aux bons moments et a refusé de sabrer à tour de bras comme certains l'ont proposé.

Cela dit, il est vrai que nous avons des doutes – je crois que le mot est juste. Les doutes, c'est une base de discussion. Nous vérifierons ensuite dans les débats de commissions. Nous avons des doutes, d'autant plus que «chat échaudé craint l'eau froide». En effet, depuis plusieurs années consécutives, dans des contextes un peu différents au niveau des prévisions, on reçoit en septembre des projets de

budget qui recèlent des surprises quand on les examine de plus près. Ils nous valent même des mésaventures assez désagréables, comme la fameuse annulation du budget 1998 – je vous le rappelle – dans sa première version votée par le Conseil municipal, par un Conseil d'Etat qui s'est «planté» sur toute la ligne, puisque les comptes 1998 ont prouvé que nous avons entièrement raison et qu'il avait tort. Mais, à l'époque, le Conseil d'Etat a oublié que le budget – comme on vient de le rappeler – ce sont des tendances qui relèvent plus des sciences humaines que des sciences exactes. Il avait décidé, à l'époque, qu'il fallait que cela soit à tout prix exact jusqu'au moindre centime. Eh bien, il s'est «planté».

Ce projet de budget recèle aussi des surprises – j'espère que ce ne seront pas des surprises désagréables – et je laisserai mon collègue Sormanni en citer quelques-unes qui font que la situation pourrait devenir difficile. Je vous rappelle que c'est le premier budget intégralement fait avec les nouvelles dispositions de la LAC, qui nous imposent, à nous, Conseil municipal, de ne pas dépasser, lors du vote final, le déficit proposé par le Conseil administratif. Si, par malheur, les millions d'écart par rapport au projet de budget évoqués par mon collègue Losio – je ne l'espère pas – se confirmaient dans le mauvais sens, il faudrait compenser ailleurs. Dans ce cas, je vous promets de belles discussions en perspective.

Quant aux recettes, nous avons assez râlé contre le fait que nous dépendions entièrement d'organismes qui sont hors de notre contrôle, alors que nous devons respecter des contraintes légales. Il faut rappeler une fois de plus qu'il n'est pas normal qu'une collectivité publique comme la Ville de Genève dépende à ce point d'informations et de mécanismes extérieurs, notamment d'une gestion du rôle fiscal et des contribuables totalement hors de son atteinte, alors qu'on lui impose des contraintes légales extrêmement fortes par rapport au déficit budgétaire. On continuera à insister sur ce point et j'espère que le Conseil administratif s'en fera l'écho auprès du Conseil d'Etat. Cela n'est tout simplement pas normal.

Nous parlerons tout à l'heure de l'impact de l'initiative libérale. Il est de toute façon impossible de dire qu'elle n'a aucun impact, car on parlait justement des transferts de charges potentiels. Nous espérons en faire vers l'Etat, et c'est clair que, si l'initiative libérale passe, dans le meilleur des cas, il n'y aura pas de transfert de charges vers l'Etat, mais plutôt vers la Ville.

En ce qui concerne les dépenses, nous examinerons évidemment d'un œil critique les propositions de hausse. Cela dit, nous saluons bien sûr celles qui nous ont paru le plus évidentes dans le domaine des affaires sociales, par exemple, au niveau de la petite enfance et des prestations sociales. Il est normal de faire profiter de l'embellie les gens qui en ont le plus besoin, et cela correspond à nos priorités. Nous sommes aussi soucieux par rapport à l'avenir des accords avec le personnel. Nous avons obtenu ces accords de manière difficile, j'en conviens, et cela a été un sacrifice important du personnel pendant trois ans – si l'on compte

l'an 2000 – qui a permis d'alléger les charges. Cet accord vient à échéance à la fin de l'an 2000. L'avenir doit être négocié et nous, en tant que socialistes, souhaitons que cela se fasse dès à présent, parce qu'il faudra du temps pour trouver des solutions acceptables pour toutes les parties. Malheureusement, les fameuses options du Conseil administratif montrent qu'en tout cas ce dernier a très bien compris une fonction informatique qui est le «copier/coller». Le petit document de deux ou trois pages que nous avons reçu est étrangement semblable d'année en année, au point où on a encore eu cette année une augmentation pour le Grand Théâtre annoncée dans sa première version. On avait visiblement oublié d'effacer les versions des années précédentes. Cela nous paraît un peu timide pour l'avenir et manquer d'ambition par rapport à toutes les réformes indispensables que nous devons entreprendre dans différents domaines.

Nous avons accueilli plutôt favorablement le projet de budget 2000 au début, mais nous découvrons qu'il pourrait y avoir des surprises; donc nous réservons notre avis final et nous examinerons ce budget de très près en commissions. Nous sommes bien sûr en faveur d'un renvoi à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. Merci.

M. Guy Dossan (R). Contrairement au représentant des Verts, le groupe radical ne se mettra pas à genoux pour prier, car, tout simplement, il ne croit pas au budget 2000 du Conseil administratif. Je serais bref, parce que nous n'avons pas étudié le projet de budget ligne par ligne avant son renvoi en commission. Je me bornerai donc à des remarques tout à fait générales.

Il y a un point positif que je tiens tout d'abord à relever, c'est la présentation du département de M. Ferrazino dans le rapport à l'appui du projet de budget. C'est une nouveauté que de voir ce qui nous est présenté, puisque depuis quelques années nous étions plutôt habitués au «copier/coller» – auquel M. Kanaan a déjà fait allusion – effectué par l'ancienne magistrate sur quelques paragraphes, et, chaque année, on disait à la commission des travaux: «C'est la même chose. C'est pratiquement le même texte chaque année.» Nous voyons qu'il y a une évolution cette année. Le projet de budget est présenté avec précision; espérons que cela dure.

Quant au budget 2000 lui-même, le groupe radical le considère plutôt comme un budget chanceux que comme un budget qui veut fermement des économies. On observe qu'il y a 40 millions de revenus supplémentaires, mais la plus grande partie provient des rentrées fiscales et de dédommagements de collectivités publiques. On ne peut pas dire que cela soit vraiment le signe d'une volonté politique du Conseil administratif; celui-ci n'y est vraiment pour rien. De plus, on diminue de 20 millions les investissements. C'est assez facile mais moins bon

pour l'économie. Par contre, les charges ne diminuent que très peu. On voit qu'on a trouvé 60 millions assez facilement, mais sans ces 60 millions – qui ne dépendent pas vraiment du Conseil administratif – le déficit 2000 serait très proche des déficits qu'on a connus ces dernières années. Alors, est-ce l'euphorie? Je ne le pense pas. On peut se poser la question de savoir où sont vraiment ces fameux efforts du Conseil administratif dont nous a parlé M. Muller tout à l'heure. Nous verrons, lors de l'étude en commission, où se situent ces efforts. J'espère que nous les verrons. Nous ne nous mettrons donc pas à genoux pour prier, parce que nous n'y croyons vraiment pas. Il ne s'agit pas, pour le groupe radical, d'une volonté politique du Conseil administratif de faire des économies. Il n'y a donc pas de quoi pavoiser. Pour nous, il s'agit simplement d'un «coup de pot». La conjoncture actuelle est favorable, c'est bien: tant mieux pour le Conseil administratif, mais si, par hasard, la tendance s'inverse, on risque d'avoir quelques surprises.

Le groupe radical se propose d'étudier avec soin ce budget en commission, de façon à sauvegarder les intérêts de la Ville tels qu'il les entend, et, pour la première fois, il pourra le faire en toute indépendance, puisqu'il n'est plus représenté au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (S). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ajouterai quelques mots complémentaires, quoique pratiquement tout a été dit par notre collègue Losio. J'aimerais quand même faire quelques remarques. Il est vrai qu'*a priori*, en ce qui concerne les recettes, il y a de quoi être satisfait des chiffres qui figurent dans ce projet de budget 2000. Puisqu'on imagine bien évidemment, comme cela nous est dit dans le budget, qu'ils sont basés sur les statistiques faites par le Département cantonal des finances. Il serait intéressant de savoir d'ailleurs, en commission bien évidemment, ce qui a été dit exactement par le Conseil d'Etat au sujet de la progression possible des recettes fiscales par rapport aux comptes 1998.

Il est vrai que la progression du produit intérieur brut en Suisse et ici à Genève a été importante en 1998: 2,1%. Rien ne dit que, à cet égard, 1999 et 2000 seront identiques. L'année 1999 semble être d'ores et déjà un petit peu plus faible à ce niveau-là. La prudence est donc de mise au sujet des recettes fiscales pour les années qui viennent. Tant mieux si les chiffres 1998 se confirment, mais, s'il y a un plus, il faut quand même rester très prudent et, en ce qui me concerne, je resterai très prudent concernant cette problématique. Je crois que ce n'est vraiment pas le moment de baisser la fiscalité. Je fais allusion à l'initiative libérale, parce que, quoi qu'on puisse en dire, Mesdames et Messieurs, elle aura des incidences sur la fiscalité municipale. Le centime additionnel municipal est calculé sur les recettes fiscales cantonales, et il ne suffit pas de dire que cela n'a pas d'incidence pour que

cela n'en ait pas, sans parler des éventuels reports de charges. Je crois que ce serait totalement irresponsable, aujourd'hui où il y a eu une reprise économique, de vouloir, sans autre, se passer de quelques recettes fiscales.

Incontestablement, lorsqu'on considère ce projet de budget 2000, on voit bien que les charges ne diminuent pas mais qu'elles augmentent. Si le Conseil administratif avait pu continuer à diminuer les charges ou, pour le moins, à les stabiliser, on pourrait être un petit peu plus optimistes. Ce n'est pas le cas. Il y a un certain nombre de raisons – nous les étudierons en commission – qui font que, dans certains domaines, les charges, notamment celles du chapitre 31, augmentent relativement beaucoup et, si elles ne sont pas contrebalancées par des recettes, nous aurons quelques difficultés.

Je vais revenir sur les recettes de deux ou trois postes. On a parlé des amendes d'ordre. J'ai lu plus 6,4 millions et non pas plus 5 millions, ce qui augmente encore la difficulté par rapport à ce qui avait été budgétisé précédemment, puisqu'on passe de 3,5 millions à 10 millions. Cela fait donc 6,4 millions de différence. La sécurité civile, cela a déjà été dit, c'est 4,4 millions de recettes. Je n'y crois pas non plus et on peut d'ores et déjà se dire que, pour l'an 2000, il faudra déjà se priver de ces 11 millions. Ce ne sont plus 7 millions de déficit mais déjà 18 millions.

Il y a d'autres postes où l'on constate un certain nombre de différences étonnantes. On va reparler – ce n'est pas pour l'anecdote, parce qu'il faudra quand même que le Conseil administratif s'en préoccupe, bien qu'il nous dise qu'il le fait – de cette fameuse convention des routes et des frais de police. Il faudra quand même un jour que l'on trouve une solution. Dans ce cas aussi, on voit une différence entre la facturation faite par l'Etat et la recette faite par la Ville, qui d'habitude se trouve entre 400 000 et 600 000 francs. Cette année, comme par hasard, elle passe à 1,15 million. Je ne sais pas en vertu de quoi nous gagnons 615 000 francs de plus cette année, alors que la problématique est exactement la même. Cela modifie encore la facture du déficit, sans que cela puisse me rassurer, bien au contraire. On peut aussi voir, et cela m'a assez amusé, qu'en ce qui concerne la problématique de la sécurité civile – je dis cela au sens large du terme – le Conseil administratif a mis dans son budget les 4,4 millions dont j'ai parlé auparavant. En ce qui me concerne, je n'y crois pas, mais, dans les commentaires du rapport à l'appui du projet de budget, à la page 44, sous le titre Département des sports et de la sécurité, M. Hediger nous dit – *urbi et orbi* pourrait-on dire – qu'il n'y croit pas du tout. Cela n'est pas très cohérent. Je ne sais pas qui dit vrai dans cette affaire. A mon avis, celui qui dit vrai aujourd'hui, en tout cas pour le projet de budget 2000, c'est M. Hediger. On n'aura pas 4,4 millions de plus l'année prochaine dans les recettes. Cela aggravera le déficit et nous ne sommes pas loin maintenant des 20 millions.

J'aimerais aussi parler des salaires. Evidemment, la question est réglée pour l'an 2000, mais il faut y penser. Quand on regarde le BFQ, il est tellement formidable de voir que la dernière année de déficit est en l'an 2000 et qu'ensuite on a des bonis. C'est miraculeux. Compte tenu de toute une série de recettes totalement aléatoires, du fait que l'on n'a même pas exploité de pistes nouvelles, ou en tout cas rien pour l'instant ne nous permet de le penser; que probablement les recettes fiscales, même si elles augmentent, ne vont en tout cas pas s'envoler – on ne va pas avoir 20 ou 30 millions de recettes fiscales en plus chaque année, je suis très inquiet quand je vois les chiffres qui ont été mis au BFQ. En ce qui concerne les revenus: pour 2000, on l'a vu auparavant; pour 2001, il y a encore près de 20 millions de plus de recettes; pour 2002, il y a encore plus 20 millions; pour 2003, encore plus 20 millions. Ce qui fait qu'il y a pratiquement 50 millions d'augmentation des revenus entre l'an 2000 et l'an 2003 sur les recettes. Je ne sais pas où vous allez les trouver.

Par contre, les charges augmentent aussi très fortement. Je n'ai pas l'impression qu'on ait tenu compte de toute la problématique des salaires. Est-ce à dire que vous voulez continuer le blocage des salaires? Cela reste à voir, mais il faut bien savoir que, actuellement, débloquer les salaires coûterait 7,5 millions et cela augmentera les années suivantes. Je ne sais pas comment vous allez réussir à englober tout cela dans les chiffres que vous avez au BFQ. Pour moi, ce BFQ ne tient pas vraiment la route et vous aurez beau mettre des pneus un peu plus larges, cela n'y changera rien du tout.

J'ajouterai encore juste un petit mot en ce qui concerne les subventions de la petite enfance où, effectivement, on voit qu'il y a une augmentation – je dirais, entre guillemets – des dépenses. Il ne faudra peut-être pas oublier de mettre aussi les recettes. Vous vous rappelez que, depuis plusieurs années, chaque année, la petite enfance – et ce n'était jamais budgétisé, mais cela figurait dans les comptes – avait un retour sur les subventions, suite au contrôle des comptes et grâce à la bonne gestion des institutions de la petite enfance et du travail effectué par le service de la Délégation à la petite enfance. Il y avait toujours un retour se situant entre 600 000 et 700 000 francs par année. M. le conseiller administratif Tornare a proposé, compte tenu également de l'ouverture de nouvelles crèches, d'ajouter ces 700 000 francs aux dépenses, mais il ne faudrait pas oublier de les ajouter aux recettes. J'espère que le Conseil administratif y pensera lors de ses modifications du projet de budget déposé devant notre commission aujourd'hui. Il en va de même pour les allocations sociales. Sauf erreur, une partie a été prise sur le Fonds Zell, mais je crois que, dans ce cas, cela a effectivement été budgétisé.

Ce qui m'inquiète, c'est que finalement nous n'avons pas jusqu'au 18 décembre pour avoir le résultat d'éventuelles nouvelles recettes dans ce budget, qui nous

permettraient véritablement d'arriver au déficit prévu de 7 millions de francs. Le 18 décembre, c'est la votation ici même. En réalité, c'est au moment où le Conseil administratif viendra avec ses propositions de modification du budget que nous devons avoir ce résultat. Nous serons après dans le scénario que nous a décrit notre collègue Sami Kanaan, avec des recettes qui s'effondrent et il faudra trouver où couper dans les dépenses. Alors, je nous attends tous au virage parce qu'évidemment chacun va défendre son pré carré en disant: «Ce n'est pas là, c'est ailleurs qu'il faut couper.» En réalité, c'est jamais et c'est nulle part. J'ai énormément de soucis par rapport à ce projet de budget. On va l'étudier en commission et on verra comment faire.

J'aimerais terminer mon intervention sur une citation de David Ben Gourion. Je trouve cela très amusant, parce que, lorsqu'on fait des projets de budget, que l'on a des comptes, que l'on parle de prévisions économiques, de recettes fiscales, etc., il y a toujours tout plein d'experts qui savent tout avant les autres et qui, lorsque les comptes sont bouclés, disent: «Nous vous l'avions bien dit, parce que nous sommes, nous, les experts.» Mais, Mesdames et Messieurs, on n'a que des experts de ce qui a été, et c'est le sens de la citation de David Ben Gourion, que je partage tout à fait: «Tous les experts, tous, sont des experts de ce qui a été. D'experts de ce qui sera, il n'y en a aucun.»
Merci.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, le premier budget présenté par le Conseil administratif nouvellement élu est le meilleur budget présenté depuis dix ans, avec un déficit prévu de 7 millions de francs. Nous l'avons dit et répété, nous ne sommes pas dogmatiquement pour le retour à l'équilibre à tout prix. La simple présentation comptable positive ne suffit pas, à nos yeux, pour porter un jugement sur le budget d'une collectivité comme celle de notre ville. Il faut aussi, si ce n'est plus, tenir compte de son impact sur la collectivité en termes d'investissements, d'emplois, d'utilité sociale et culturelle. Il est tout de même piquant d'entendre, sur les bancs d'en face, les déclarations contre le budget présenté par le nouveau Conseil administratif.

Certains ont décidément la mémoire courte. Faut-il rappeler dans quelle situation financière vous, l'Entente, avez laissé les finances communales, alors que vous étiez largement majoritaires, tant à l'exécutif que dans ce Conseil; dans quelle situation vous avez conduit les finances cantonales, lorsque vous étiez, encore une fois, largement majoritaires. Et c'est encore vos milieux qui nous proposent une initiative démagogique, proposant une baisse d'impôts favorable aux plus riches, aux conséquences catastrophiques sur les finances cantonales et qui ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur celles de la Ville. Pour notre

part, nous ferons un examen critique du budget qui nous est présenté, tout en relevant les mérites du nouveau Conseil administratif d'avoir su en si peu de temps nous présenter un budget qui contraste singulièrement avec ceux des dix dernières années.

Nous prendrons position par rapport à ce projet de budget en fonction d'une analyse sérieuse de la couverture des besoins sociaux et culturels de notre ville, de la pertinence des choix proposés en matière d'investissements, et à la lumière des explications, réponses et modifications éventuelles apportées au sein des commissions sur ce projet de budget.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'aimerais, pour entrer en matière, rebondir rapidement sur les propos quasi philosophiques et forts bien développés de notre collègue Pierre Losio, qui brodait sur les thèmes du doute, du scepticisme et de la perplexité. En fait, il avait raison. Cependant, pour prendre des éléments d'ordre chiffrés, en matière de prévision, il est quand même habituel de prévoir une marge de l'ordre de 1 ou 2%. Quand on a 740 000 millions de recettes, cela nous donne une différence de l'ordre de 15 à 30 millions. Avec ce type de différence, on considère que les économétriciens qui travaillent dans ce domaine ont fait un bon travail. Cela montre bien que, dans le monde humain où nous tentons de rester, il faut admettre de travailler avec une certaine marge d'erreur, même si, du point de vue des montants, cela nous interpelle.

Il y a trois ou quatre ans, un spécialiste de la météo s'était exprimé à la radio au sujet de la fiabilité des prévisions. Il disait qu'en dépit des moyens gigantesques qui étaient mis en œuvre – puisque c'est dans le domaine de la prévision météorologique que l'on trouve les plus grands ordinateurs, ou parmi les plus grands – que, si quelqu'un disait: «Demain, il fera le même temps qu'aujourd'hui», il aurait autant de chances d'avoir raison que les météorologues qui ont des instruments superpuissants. Cela va probablement changer, mais il est bon de le savoir et, cet été, vous avez pu voir que cette constatation est encore valable.

J'en viens à des questions relatives au budget. Il est vrai qu'au niveau de l'apparence un budget avec 7 millions de déficit – puisqu'on doit admettre *a priori* que c'est un budget tout à fait honnête, et pourquoi dirait-on le contraire? – nous surprend en bien. C'est un déficit de l'ordre de 1%, et vous vous souvenez que l'on aimait avancer des normes. On disait qu'un déficit de 2% était supportable et qu'au-delà on devait prendre des mesures impératives pour ne pas dépasser un tel déficit. *A priori*, nous sommes bien partis. Dire que c'est grâce au nouveau Conseil administratif, formellement, c'est vrai, mais on sait aussi qu'un

budget se prépare des mois à l'avance et que, probablement, le Conseil administratif a pu faire quelques retouches; mais on sait que c'est aussi le budget du précédent Conseil administratif.

Ce qui est par contre plus fâcheux pour nous, c'est que ni l'ancien ni le nouveau Conseil administratif n'ont produit l'effort qu'ils auraient pu faire pour freiner les dépenses. Si entre les comptes 1998 et le budget 1999 il y avait une augmentation des dépenses de 3 millions, entre le budget 1999 et le budget 2000 il y a une augmentation des dépenses de l'ordre de 6,6 millions. Certes, ce n'est pas considérable, mais cela montre bien que le nouveau Conseil administratif n'a pas encore eu la rage de faire au mieux en matière de contrôle des dépenses. Nous sommes persuadés qu'il aurait pu, sans autre, aujourd'hui, nous présenter un budget sans déficit.

Nous tenons à relever quelques éléments tout à fait positifs par rapport à ce nouveau budget, notamment en matière de transparence. D'autres conseillers municipaux en ont pointés quelques-uns. J'en ai pointé d'autres. Par exemple, dans le monde de l'aménagement, il y a la détermination de procéder à une analyse des coûts beaucoup plus scientifique que cela n'a été fait jusqu'à présent, et nous en sommes forts heureux, puisque nous avons été plusieurs fois le seul parti à critiquer le fait que la Ville construit trop cher. Nous savons très bien que, dans le monde de la construction, des architectes, des ingénieurs, ce point de vue est largement connu – quand on parle d'une manière générale, pas quand on parle de son propre projet, bien entendu. Nous sommes heureux de voir que le Conseil administratif, en particulier le magistrat concerné, veut faire un effort de transparence.

Autre effort louable en la matière, c'est l'introduction des frais de promotion – ce qui est parfaitement légitime – à prendre en compte dans le budget des investissements. Le regret, qui vient altérer la première remarque très positive, c'est que, dans le privé, la pratique en vigueur est la suivante: on prévoit un taux de 3% lorsque l'on construit et de 4% lorsque l'on rénove. Malheureusement, la Ville, elle, a prévu respectivement 4 et 5%. On était bien parti, malheureusement, d'emblée, il y a ce 1% en plus qu'on aurait très probablement pu facilement éviter. On s'en expliquera en commission. Il y a aussi, par exemple, le fait que l'on veut budgétiser dorénavant des prestations qui sont mises à disposition gratuitement, et c'est heureux, car il faut que la population sache – et c'est très bien si le Conseil administratif veut le faire savoir – que bien des choses dont elle dispose et qui paraissent aller de soi ont un coût. Dernier exemple, pour rester dans ce chapitre: le fait que l'on nous fournira enfin un tableau très précis des amortissements va nous être utile, puisque, vous le savez, chaque année, la commission des finances est perplexe par rapport à cette question. Elle est d'autant plus perplexe que les différents chefs de département et fonctionnaires sont obligés de dire

qu'ils ne peuvent pas expliquer pourquoi on trouve tout d'un coup, sur une ligne d'amortissement, plus 1 million ou, d'une année à l'autre, 4 ou 5 millions de différence. Ce tableau nous permettra probablement de mieux comprendre ce qui se passe.

En ce qui concerne les éléments généraux d'évolution et là le Conseil administratif dit clairement, à deux reprises au moins – et c'est heureux qu'il le relève – qu'il regrette de n'avoir pas pu faire en sorte que les charges directes augmentent moins que les revenus directs. Selon le projet de budget, les revenus directs devraient augmenter de 2,3%, les charges directes de 2,6%. Certes, ce n'est pas la mer à boire, mais cela confirme bien que l'effort qu'on aurait pu attendre du nouveau Conseil administratif n'a pas été entrepris. Il faut savoir aussi – nous en parlerons peut-être tout à l'heure – que, si l'on devait aller vers une diminution des impôts, il y aurait quand même des conséquences budgétaires possibles. Nous nous réservons de reprendre le sujet tout à l'heure.

Ce qui nous intéresse, et ce sera ma conclusion, c'est de mieux entendre le Conseil administratif sur deux points. Premièrement, il annonce d'une manière élégante, très succincte, qu'il va continuer à appliquer des réformes. Bravo! Mais nous aimerions savoir quelles sont ces réformes. Nous sommes sûrs que, en commission, nous allons avoir quelques développements à ce sujet. Deuxièmement, nous désirons voir dans quelle mesure le nouveau Conseil administratif, qui, comme tous les nouveaux gouvernements depuis des dizaines d'années, a voulu tenir ses promesses électorales – ce qui est heureux – a cherché à les tenir. Est-ce en faisant tout simplement des dépenses qu'il aurait pu éviter s'il en était resté à une situation qui était jugée satisfaisante et qui aurait permis, par cette façon de procéder, de conserver l'équilibre du budget de cette année? Nous sommes heureux de prendre connaissance de l'effet «promesses électorales» et nous vous donnons rendez-vous en décembre pour discuter du résultat des réponses du Conseil administratif.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je parle au nom du groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) concernant le projet de budget 2000. Nous n'allons pas entrer dans le détail de toutes les rubriques qui s'y trouvent, puisque, d'une part, ce projet de budget va être de toute façon renvoyé dans toutes les commissions du Conseil municipal qui seront saisies de ce projet de budget et que, d'autre part, il y a beaucoup d'incertitudes dans celui-ci. Je dirais que l'on peut tous en voir la ligne générale, c'est-à-dire une volonté d'arriver à un équilibre budgétaire d'ici 2001. Il y a également un certain nombre d'éléments qui pourraient nous sembler, à nous, Alliance de gauche, comme réjouissants, notamment la préservation d'un certain nombre de prestations sociales. Par ailleurs, dans ce

projet de budget, plusieurs éléments vont dépendre du résultat du vote du 26 septembre sur la baisse des impôts cantonaux, et nous sommes persuadés – je crois que nous le sommes tous ici – que, si l'Etat n'a pas encore donné des indications sur les recettes fiscales, si les bordereaux n'ont pas encore été envoyés, c'est tout simplement dans l'attente des résultats de ces votations.

Il y a également la question des chiffres figurant dans le projet de budget. Quand je lis que l'on prévoit 7 millions de déficit, j'avoue que je n'y attache pas beaucoup d'importance. Ce n'est pas au niveau du déficit que je n'attache pas d'importance, c'est au niveau du chiffre. En effet, on constate que la différence, par exemple, entre le déficit budgétisé en 1998 et le déficit réel comptabilisé en 1998 est énorme. C'est la raison pour laquelle je ne m'attarderai pas beaucoup sur le chiffre de 7 millions. Il se peut qu'il soit bien plus grand comme il se peut qu'il soit beaucoup plus petit à l'issue des comptes de l'année correspondante.

Je voudrais simplement faire quelques remarques générales. La première remarque est d'ordre pédagogique, puisque notre apprécié maire fait beaucoup référence à la pédagogie. Le résultat budgétaire – le déficit – est la différence entre les charges et les recettes, c'est-à-dire «C» moins «R». Cependant, dans une différence, il y a plusieurs manières d'arriver à zéro. Si, par exemple, C est plus grand que R et qu'on veut aboutir à zéro, on peut augmenter R. Si les charges sont supérieures aux recettes, on peut imaginer augmenter les recettes pour atteindre le zéro, et réciproquement. Cependant, j'ai entendu ici, depuis le début, malheureusement aussi sur les bancs de certains groupes amis, que seule la question des charges compte. Dépenses, dépenses, dépenses! On fait comme si les dépenses étaient des choses abstraites; comme s'il n'y avait rien derrière; comme s'il n'y avait pas des gens qui travaillent, qui dépensent cet argent ou qui utilisent ce que la municipalité peut leur apporter, que ce soient les gens démunis ou les gens qui bénéficient des activités culturelles, sportives, etc. Derrière les dépenses, il y a les salaires. Comme tout le monde le sait, au niveau du PIB par exemple, les salaires interviennent à hauteur d'environ deux tiers. C'est vrai qu'ils ont baissé par rapport aux revenus du capital. Il y a un certain nombre d'années, les salaires représentaient à peu près 75% du PIB, tandis que maintenant on arrive à 66%, suite au transfert colossal du revenu du travail vers le capital. Les salaires, qui sont versés par les collectivités publiques – c'est-à-dire la Ville, l'Etat, etc. – participent à l'activité économique et créent de nouvelles richesses donc de nouvelles rentrées fiscales. C'est la raison pour laquelle je suis toujours étonné d'entendre uniquement parler de dépenses comme si ces dépenses consistaient à jeter l'argent par la fenêtre, sans aucune retombée positive par la suite.

Je voudrais également rappeler qu'en ce qui concerne le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) il n'est pas question d'accepter une remise en cause des prestations sociales à la population genevoise ni d'accepter qu'on

s'attaque à nouveau aux salaires du personnel. Nous nous sommes également toujours opposés à la réduction des revenus sociaux et des salaires dans le secteur privé. Nous l'avons démontré par notre engagement contre l'arrêté fédéral urgent concernant les chômeurs et contre la révision de la loi sur le travail. Nous nous opposons donc aussi bien aux attaques contre les salaires dans le secteur public que dans le secteur privé. Je voudrais quand même rappeler que, lorsque l'accord entre le personnel de la Ville et le Conseil administratif est intervenu – je m'en souviens, puisque j'avais suivi cette affaire de très près – on nous avait annoncé, par exemple, un cataclysme budgétaire. Nous avons également vécu cela à l'Etat, où on nous avait annoncé d'énormes déficits. Je comprends tout à fait – dans une certaine mesure – le personnel, qui a eu peur et qui a accepté un certain nombre de mesures contraires au contrat, représenté par les statuts et par les grilles salariales. Chaque fois qu'il y a négociation, il y a toujours de la part de l'autorité qui a les clés de la caisse une volonté de dramatiser pour dire que cela va très mal – je l'ai vécu – et qu'il faut accepter des sacrifices. Evidemment, lorsque le personnel a accepté ces mesures c'était dans cette optique d'un déficit extrêmement grave. Toutefois, quand on a vu les résultats des comptes, on a pu constater qu'il y avait exagération. Je ne mets pas en cause le Conseil administratif – comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a beaucoup d'inconnues – mais, du moment où il y a une embellie de cet ordre de grandeur, embellie relative bien sûr, notre groupe estime qu'il est tout à fait logique et correct, puisque les données de départ ne sont plus celles qu'on a découvertes à l'arrivée, d'imaginer un geste à l'égard du personnel.

En ce qui concerne les incertitudes pour le futur, mes collègues ont parlé tout à l'heure de ces 5 millions qui viendraient des contraventions, de la répartition des charges entre le Canton et la Ville, etc. M. le maire a dit qu'il y avait effectivement beaucoup de facteurs inconnus. La présentation du projet de budget est un exercice intellectuel qui tient des sciences humaines et non pas des sciences exactes. Je suis donc d'accord avec notre maire. Je serais par conséquent assez indulgent en ce qui concerne le projet de budget et le rapport du Conseil administratif à l'appui de celui-ci, parce que les choses vont être beaucoup plus fiables. Dans les semaines qui viennent, on aura un certain nombre de résultats intéressants et nous pourrions en discuter très en détail dans les commissions.

Toutefois, je m'étonne, quand j'entends M. le maire parler de toutes ces incertitudes, des paramètres qui ne sont pas clairement définis, des inconnues qui président justement aux charges de la collectivité de la ville de Genève, etc., qu'on puisse dire en même temps qu'il n'y aura aucune retombée d'un oui éventuel à l'initiative libérale. En suivant la propagande concernant cette initiative, j'ai souvent lu qu'il y aurait même des possibilités de recettes fiscales supplémentaires. Après tout, il y a 17 000 à 18 000 personnes qui travaillent à Genève et qui, pour des raisons fiscales, nous dit-on, sont allées habiter dans le canton de Vaud. Par conséquent, si l'on baisse les impôts, ces gens devraient tous revenir à Genève.

J'ai imaginé que ces personnes avaient toutes le pied au starting-block et qu'elles n'attendaient qu'une chose: le signal de départ. J'ai fait un simple petit calcul pour voir ce que cela donnerait pour la Ville. Le projet de budget de l'Etat a été déposé hier ou avant-hier et on voit par exemple que les recettes des impôts sur les personnes physiques à Genève sont de l'ordre de 2,2 milliards; qu'il y a environ 220 000 foyers fiscaux à Genève, la moyenne étant de 10 000 francs par foyer fiscal. J'ai imaginé que ces 17 000 personnes qui résident dans le canton de Vaud n'étaient parties que pour des raisons fiscales et qu'elles étaient toutes revenues suite à la baisse d'impôts. Cela fait donc 170 millions de francs supplémentaires. Or, la baisse des recettes fiscales prévue par l'initiative sera de l'ordre de 250 millions, qu'il faudra bien compenser. Même si on tient compte des 170 millions de recettes fiscales dont j'ai parlé, il reste quand même 70 à 80 millions à trouver. Dans un tel cas, je vois mal l'Etat – je reviens sur le budget – faire cadeau à la Ville d'un certain nombre de millions pour les conventions et pour d'autres choses concernant la péréquation intercommunale. Je dirai en passant que ces 17 000 personnes n'ont pas permis au Canton de Vaud de retrouver l'équilibre budgétaire. Il se trouve dans une situation aussi difficile que nous. Est-ce que l'on peut imaginer que ces 17 000 personnes viendront toutes seules à Genève? Il y aura des gens qui voudront habiter dans notre ville. Il y aura des logements à imaginer, des constructions; les loyers vont prendre l'ascenseur. Ces gens ont des enfants; donc la Ville devra construire des écoles. Il faudra des dizaines d'écoles, et combien cela va-t-il coûter, à 20 ou 30 millions par école? Ce sont des centaines de millions qu'il faudra dépenser. Est-ce que cela a été prévu? Après tout cela, que l'on vienne nous dire qu'il ne faut pas avoir peur, qu'il y aura plein de monde, des millionnaires, etc. – je sais qu'il y a beaucoup de millionnaires qui voudraient venir à Genève; il y a un certain nombre de dictateurs, de mafieux et autres, je sais que ce n'est pas de ceux-là dont vous parlez. Nous avons heureusement des millionnaires qui sont des gens parfaitement respectables.

J'invite donc M. le maire à une plus grande prudence quand il s'agit d'affirmer que l'initiative libérale n'aura aucun effet sur les finances de la Ville, et j'espère que le peuple genevois fera le nécessaire pour que l'équilibre budgétaire soit atteint. Cependant, il faudra d'une part répondre aux besoins essentiels de la population et les assurer; lorsque les charges répondant à ces besoins seront d'un certain niveau, il faudra trouver les recettes nécessaires. Il y a de l'argent quand on gagne des milliards et des milliards, à la bourse ou ailleurs, quand il y a plus de 3000 milliards de francs qui sont gérés par les établissements financiers genevois et autres, 1500 milliards dans les banques genevoises d'après certains chiffres de l'association des banquiers suisses! Ces 1500 milliards dans «nos» banques, même avec un rendement de 5%, cela fait 75 milliards, c'est-à-dire une fois et demie le budget de la Confédération. Alors qu'il y a tant d'argent dans les banques, on peut se demander comment on peut chercher à grignoter quelques

dizaines de francs sur le budget de familles modestes pour équilibrer le budget de la Ville et nous parler tout le temps des dépenses. Derrière ces dépenses, il y a des êtres humains. Il faut assurer les besoins de ces gens-là et nous ferons tout pour cela.

M. Pierre de Freudreich (L). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je dirai tout d'abord pour vous rassurer que le groupe libéral entrera en matière sur le projet de budget 2000. Il s'associera apparemment à l'ensemble des groupes de ce parlement pour le renvoyer en commission des finances pour étude.

Cela dit, quand on voit que le Conseil administratif nous propose un déficit de 7 millions, je me demande pourquoi il ne nous a pas proposé un équilibre budgétaire. C'est tout simplement parce que le Conseil administratif est très habile. Lorsqu'il met en place sa stratégie budgétaire, il se trouve devant un certain nombre d'obstacles incontournables, qu'il doit manifestement réussir à franchir avant de pouvoir déposer le budget devant ce plénum. Le principal obstacle, c'est tout simplement la première impression de l'Etat, en l'occurrence du département de M. Cramer, autorité de tutelle. Le Conseil administratif soumet un projet de budget à M. Cramer et, si celui-ci estime que ce projet de budget répond aux impératifs de la loi et de la LAC, il donne son accord. L'analyse de l'Etat sur le budget se limite donc à voir si le budget est conforme à la LAC. C'est manifestement le cas et j'en félicite le Conseil administratif.

Toutefois, ce projet de budget est non seulement prévisionnel – comme beaucoup de budgets, cela va de soi – mais il est aussi conditionnel. Tout à l'heure Pierre Losio l'a très bien expliqué, ce projet de budget est conditionnel sur des éléments importants, qui aujourd'hui ne sont pas connus et définis, étant donné qu'on ne connaît pas un certain nombre de négociations, comportant un certain nombre de conséquences liées à des transferts de charges éventuels, d'un poste à l'autre, par rapport à des investissements, par rapport aux comptes d'exploitation. Nous aurons l'occasion de voir tous ces éléments. Toujours est-il que toutes les hypothèses de travail du Conseil administratif ont été des hypothèses positives et constructives. Le Conseil administratif se dit chaque fois «cela va marcher»: de cette façon, les amendes d'ordre vont pouvoir passer d'épaule – si je peux me permettre – la négociation concernant les charges du SIS va réussir et un certain nombre d'éléments qui, manifestement, mis les uns à côté des autres permettent de présenter un budget tout à fait satisfaisant vont aussi se concrétiser d'une façon positive...

Le groupe libéral estime – et je crois que bien des personnes partagent son opinion – que ce projet de budget, sous sa forme actuelle, n'est pas suffisamment raisonnable et crédible. La sensibilité par rapport au déficit potentiel est extrême-

ment importante – il suffit de 1 ou 2%, M. Pattaroni l'expliquait tout à l'heure – et il n'est pas question, à notre sens, d'être aussi pointus et positifs par rapport au résultat des négociations du Conseil administratif, parce que manifestement nous arriverons au 18 décembre, lors du vote final du budget, avec un certain nombre de problèmes. J'ai, malheureusement, le sentiment que cette séance du 18 décembre va être très difficile, car il y a les deux conditions suivantes à respecter: d'une part, le respect de l'équilibre budgétaire en 2001 et, d'autre part, le fait qu'on ne peut pas accepter un budget qui soit supérieur, en termes de déficit, à celui proposé par le Conseil administratif. Ce dernier a été constructif, mais nous aurons beaucoup de travail et notre tâche sera ardue. Le Conseil administratif a pris par conséquent un énorme risque en présentant ce budget sous cette forme.

Je m'arrêterai encore sur deux points. Le premier concerne un artifice comptable intéressant, mais dangereux. On propose, concernant les honoraires de pilotage, ou de promotion, de procéder de la manière suivante: on prévoit dans le compte d'exploitation de la Ville de Genève – donc dans le budget d'exploitation – des revenus financés par l'investissement. Cela signifie que l'on va voter un crédit d'investissement – c'est ce qui est prévu pour construire un immeuble ou le réparer – et que la Ville de Genève va se facturer des honoraires. Ce genre d'opération n'est pas financé par un équilibre au niveau des charges d'exploitation, ce qui serait logique au niveau de la transparence des centres de coûts et des centres de profits, à savoir que, si un profit est généré, parce qu'il y a une activité d'un service, on le prévoit pour que cela se voie dans les comptes, mais il y a une charge équivalente. Non, en l'occurrence, c'est financé par le biais du crédit d'investissement donc cela vient charger les investissements – et j'ose espérer qu'il n'y aura pas de facture, parce qu'il faudra encore payer la TVA. Je ne sais pas de quelle manière vous allez résoudre ce type de problème. Toujours est-il que l'on pourrait imaginer de multiplier ce genre d'artifices comptables, de manœuvres, peut-être sous d'autres services – et arriver, si je fais une caricature, à avoir quasiment un équilibre budgétaire, parce qu'on s'autofinance par le cadre du budget d'investissement en annulant des charges grâce à des revenus fictifs. C'est extraordinaire, mais cela a des limites. Je pense qu'il s'agit d'un type d'écriture qui est peut-être conforme à la LAC mais tout à fait contraire au bon sens. Le bon sens, c'est tout simplement la monnaie sonnante et trébuchante et, de ce point de vue là, on crée, avec le genre d'opération que je viens de décrire, un revenu fictif avec tous les dangers que cela peut impliquer.

Avant-dernière remarque s'agissant du budget d'investissement: il y a une rhétorique dans ce Conseil municipal, à savoir que l'on va limiter les investissements dans le patrimoine financier et administratif à concurrence de 100 millions. Je pense qu'il faut procéder autrement – nous allons d'ailleurs vous faire des propositions à cet égard – parce que, actuellement, le résultat est que l'on développe les infrastructures de la Ville de Genève de manière importante et que, pendant ce

temps, on n'entretient pas, ou pas de manière suffisante, le patrimoine financier. On est face à un paradoxe: en même temps, on va peut-être voter des budgets considérables pour le nouveau musée d'ethnographie – on verra ce qu'il en sera – et on laisse des immeubles de la Ville de Genève, dans lesquels il y a des locataires, se délabrer sans voter des crédits suffisants, parce qu'on ne s'autorise pas à le faire. Le Conseil municipal doit changer cette politique et aller dans le sens que nous proposons – et je suis sûr que le Conseil administratif écoutera ces propositions d'une oreille attentive – pour que nous puissions au moins entretenir ce dont la Ville est propriétaire avant de construire des nouveaux ouvrages.

Enfin, c'est quand même le budget de l'Alternative – avec tout le respect que l'on doit au fait qu'elle a été élue à la majorité et qu'elle a ses idées – mais j'aimerais lui rappeler un point important. Pour le groupe libéral, l'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi, loin de là. A partir du moment où il y a un déséquilibre, qu'on le maîtrise et que l'on sait dans quelle direction on va, on peut parfaitement le supporter. Où il y a un problème, c'est que, pour pouvoir accepter des déficits, il faut que la direction soit commune à tout le monde. Evidemment, on n'a pas tout à fait la même vision des choses. On est face à un projet de budget où les charges sont plus ou moins maîtrisées, mais largement à la hausse, comme le disait M. Sormanni, à savoir qu'elles continuent à augmenter; mais dans ce projet de budget on ne trouve aucune réflexion sur le statut de la fonction publique, rien sur le redimensionnement de la Ville de Genève – cela ne semble avoir de l'intérêt que pour le maire de la Ville, M. Pierre Muller, qui nous a dit tout à l'heure que cela lui tenait à cœur – rien sur le recentrage de la Ville de Genève sur ses véritables prérogatives. On parle tout le temps de négociations avec l'Etat; je vous rappelle que le Conseil administratif, qui, l'an passé, ou il y a deux ans, a pris peur devant les budgets et les anticipations de recettes fiscales tellement mauvaises, nous avait proposé un train de mesures et de résolutions – qui, malheureusement, ont toutes été balayées par ce Conseil – qui demandait de recentrer les activités de la Ville de Genève dans la sphère de compétences que la loi prévoit aujourd'hui. On en a fait fi et on parle sans arrêt de négociations avec l'Etat. C'est très bien, mais je pense qu'on ne va pas dans la bonne direction. Nous n'avons bien sûr rien contre, de nouveau, un équilibre budgétaire, mais ce qui compte c'est de redimensionner la Ville de Genève pour qu'elle réponde aux attentes de l'ensemble des citoyens et des citoyennes et qu'elle ne devienne pas démesurément grande par rapport aux besoins de ceux-ci. Je vous rappelle qu'à Genève nous avons la proportion de fonctionnaires et d'impôts la plus importante et qu'elle sort du lot par rapport à d'autres villes de Suisse de même niveau. Ce serait vraiment moment de revenir en arrière et de corriger le tir.

Pour terminer, on a parlé à un certain moment des effets, ou non, de l'initiative 111 sur la baisse des impôts. Je vous rappellerai juste une chose: lorsqu'un transfert de charges doit s'opérer, il faut une négociation. Si la Ville refuse un

transfert, celui-ci ne peut pas se faire. Je crois qu'il faudrait se mettre cela dans l'esprit. L'Etat réglera les problèmes qu'il doit régler. Il y a en tout cas une certitude: pour Genève, une baisse des impôts est absolument indispensable. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous abordons aujourd'hui un événement dans l'histoire de ce Conseil municipal: le premier budget du nouveau siècle qui va s'ouvrir devant nous. Ce budget 2000 marquera l'histoire. Je regrette qu'on discute de l'avenir en mettant de côté ce qui s'est passé en 1998 avec les comptes. Il y aurait un certain nombre d'éléments qui apporteraient des réponses à certaines questions. L'ordre du jour étant ce qu'il est, nous passerons sur ce point.

Je n'entrerai pas dans les détails, car, dans les prochaines semaines, ces détails vont être examinés page par page et ligne par ligne. On aura, le 18 décembre, une discussion et un véritable débat politique. Il faut cependant rappeler un certain nombre de faits, car, peut-être, ne s'en souvient-on pas. Je rappellerai qu'à fin 1997 – en prévision du budget – il y a eu une réunion informelle de l'Alternative – les Verts, les socialistes et l'Alliance de gauche – avec trois magistrats concernés par l'Alternative. La discussion a porté sur l'avenir et nous avons étudié – sans qu'on le sache – la problématique des salaires bloqués dès 1998. Vous voyez qu'en fonction du budget on discute de beaucoup de choses, de beaucoup de chiffres et qu'on voit arriver, dans les semaines qui suivent les premières discussions, de nombreux nouveaux éléments auxquels on ne s'attendait pas. Je dirais que, lors de cette entrevue, entre les trois composantes de l'Alternative, au vu des chiffres que nous avons alors, soit 51 millions de déficit, nous espérions qu'en 2003-2004 nous arriverions au déficit d'aujourd'hui.

Il faut se poser des questions par rapport à la vérité, par rapport aux documents que l'on nous remet. Est-ce que l'on nous soumet bien les vrais chiffres? En tout cas, nous avons affaire à de nombreux changements et nous nous en sommes aperçus avec le flagrant exemple du déficit de l'Etat: nous en étions à 800 millions; maintenant, on nous annonce ouvertement 300 millions. On peut se dire qu'indirectement, au niveau de la Ville de Genève, on se trouve confronté au même type de problèmes, mais avec des chiffres moins importants. Je prends la page 21, environ 7,5 millions de francs, plus 21 millions de rentrées et on laisse une petite ligne: pertes 7 millions. On s'aperçoit qu'année après année – en 1997: 7,5 millions; en 1998: 6,9 millions – ces pertes se répercutent dans le budget. J'ai demandé plusieurs fois au Conseil administratif – parce que le maire de Genève, responsable des finances, a des entrevues spécifiques avec le Département des finances cantonales – de discuter des rentrées fiscales des personnes physiques et morales, des sociétés, etc. Quand on pose des questions sur les pertes financières

de la commune, on s'aperçoit que le Conseil administratif est astreint au secret. On nous donne un chiffre global et il faut que nous nous débrouillions avec cela. Il n'y a donc pas de transparence. Si quelqu'un peut, un jour, obtenir quelque chose de plus, il est très fort. Même les conseillers administratifs n'ont aucune information, seul le chef des finances en détient. Cela n'est pas normal et devrait être mis au point au niveau de la commission des finances, quitte à ce qu'on soit astreint au secret de fonction. En tout cas, quelque chose ne joue pas dans ce domaine.

Je dirais que, lors d'un renvoi à la commission des finances et dans toutes les commissions spécialisées, un nombre important de modifications apparaissent au cours des travaux de celles-ci. On reçoit une quantité considérable de documents, de pages et de chiffres modifiés. On parle ce soir de résultats, de chiffres, mais, je repose la question, est-ce que ce sont les vrais chiffres? Personne ne peut y répondre.

En ce qui concerne la votation du 23 septembre sur la baisse des impôts, peu de personnes ont parlé des conséquences financières que cela entraînerait pour l'Etat et pour la Ville. Dans les années qui viennent, 230 à 240 millions vont être perdus au niveau des rentrées fiscales cantonales et, on le sait, la subvention, les apports que l'Etat donne aux 45 communes seront diminués. Il faut, au niveau des recettes fiscales, savoir si le résultat de la votation du 23 septembre peut nous être défavorable. Quels seront les vrais chiffres du budget par rapport aux rentrées fiscales? Je peux vous dire – les chiffres sont là – qu'au niveau des finances cantonales 230 à 240 millions seront perdus en trois ans, si le oui l'emporte lors de ces votations. L'Etat ne va pas diminuer son propre budget, il va diminuer les subventions, les allocations aux communes, etc. Je peux vous dire que, dans les semaines qui viennent, il va y avoir beaucoup de souci et d'interrogations. J'espère que la commission des finances et les commissions spécialisées vont pouvoir gérer cette affaire, mais je peux vous le dire d'emblée que ce ne sera pas facile.

La présidente. Nous allons bientôt passer à la prise en considération, mais auparavant M. le maire a encore quelques mots à vous dire. Je vous prie de regagner vos places et de patienter encore quelques instants. Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif vous a écoutés avec beaucoup d'attention et est heureux de savoir que vous allez l'aider dans ses travaux budgétaires. Néanmoins, je vous fais quand même remarquer que, depuis quelques années, lorsque

le Conseil administratif – voire certains groupes politiques – ont tenté de faire des économies lors des travaux budgétaires, on s’est toujours trouvé, au final, avec une augmentation des charges. C’est pour cette raison que, l’année passée, il y a eu un changement de programme, avec l’introduction de nouvelles lois sur l’administration des communes, qui obligent maintenant le Conseil municipal à faire des efforts et à trouver des recettes complémentaires par rapport aux dépenses. Je vous engage vivement à aller dans ce sens et surtout à nous aider à rétablir les comptes. Mesdames et Messieurs, je vous remercie, au nom du Conseil administratif, de renvoyer ce projet de budget dans les commissions spécialisées. Les cinq conseillers administratifs seront à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Je vous remercie.

La présidente. La parole n’étant plus demandée, je fais voter la prise en considération de ce projet de budget et son renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées, y compris la commission de l’informatique et de la communication.

Mis aux voix, la prise en considération du projet de budget pour l’exercice 2000 et son renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées sont acceptés à l’unanimité.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

Néant.

La présidente. Je vous remercie et vous souhaite un bon appétit. Nous reprenons à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	870
2. Communications du bureau du Conseil municipal	872
3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation par le Conseil municipal de la révision globale des statuts de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (PR-10)	873
4. Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers comptes terminés, sans demande de crédit complémentaire (PR-12)... ..	897
5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 (PR-13)	899
6. Propositions des conseillers municipaux	1022
7. Interpellations	1022
8. Questions	1022

La mémorialiste:
Marguerite Conus